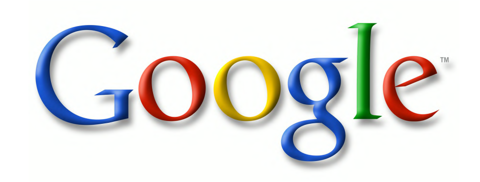
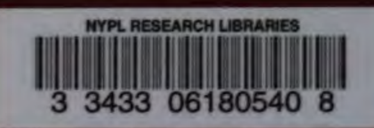
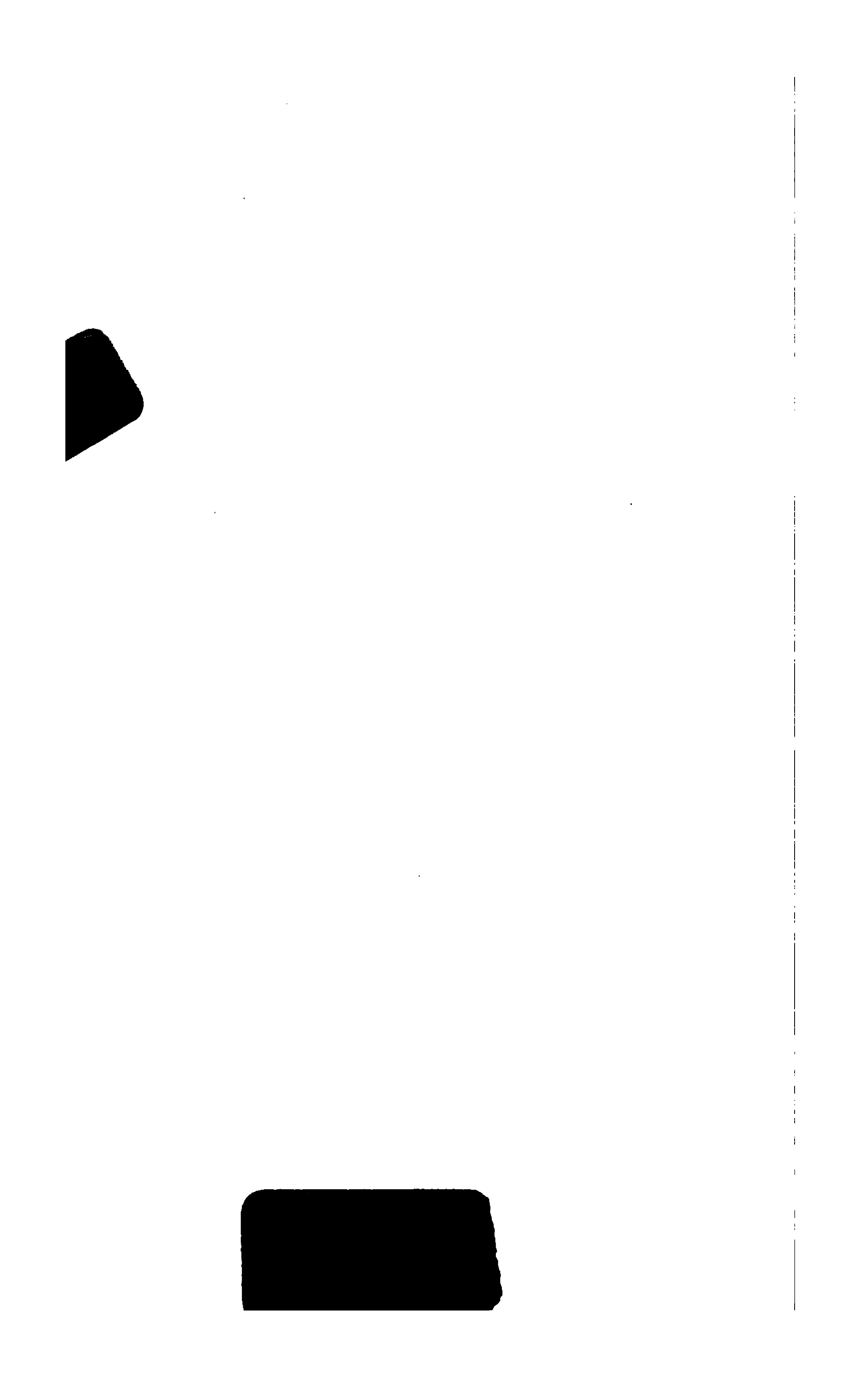



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06180540 8





HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

DE FRANCE.

TOME DIX-NEUVIÈME.

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

DE FRANCE,

PRÉCÉDÉE de l'exposé rapide des administrations successives qui ont déterminé cette Révolution mémorable.

PAR DEUX AMIS DE LA LIBERTÉ.

TOME DIX-NEUVIÈME.



A PARIS,

Chez BIDAULT, Libraire, rue & Hôtel Serpente, n.° 14.

An XI = 1803.



HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION DE FRANCE.

CINQUIÈME PARTIE.

Caractère particulier de la Révolution du 18 Brumaire, an VIII. Actes du consulat provisoire. Lettre de Bonaparte au roi d'Angleterre. Réponse du cabinet de Saint-James. Débats du parlement Britannique. Radiation d'émigrés. Position des armées. Pacification de la Vendée. Administration intérieure. Armée de réserve. Le premier consul part, passe les Alpes, arrive à Milan, marche au secours des Français bloqués dans Gênes. Evacuation de Gênes. Bataille de Ma-

rengo. Mort de Desaix. Arrivée de Bonaparte à Lyon, à Paris. Affaires d'Egypte. Mort de Kléber. Victoires du général Moreau. Armistices signés, rompus, renouvelés. Paix de Lunéville. Embargo mis en Russie sur les vaisseanx anglais. Combat devant Copenhague. Mort de Paul premier. Levée de l'embargo. Traité du Nord. Paix entre la France et les Etats-Unis. Attentat du 3 nivôse contre la vie de Bonaparte. Administration intérieure. Relations extérieures. Projet de débarquement en Angleterre. Guerre & paix avec le Portugal. Congrès d'Amiens. Consulta Cisalpine assemblée à Lyon. Paix d'Amiens. Paix avec l'Angleterre, la Russie, la Porte. Concordat. Code civil. Instruction publique. Légion d'honneur. Consulat à vie. Sénatus-consulte organique.

AUCUNE des nombreuses révolutions qui s'étoient opérées en France depuis 1789, n'avoit été plus complète & moins prévue que celle des 17, 18 et 19 brumaire an VIII, (7, 8 et 9 novembre 1799) aucune

n'avoit laiſſé moins d'élémens de réactions, parce que cette dernière étoit faite, pour ainſi dire, par le milieu, de l'aveu des partis extrêmes, entr'eux & contr'eux. Ils ſe flattèrent tous d'y gagner, ils tranſigèrent pour ſe conſerver, pour ſe ſauver, & s'y trouvèrent liés de manière à n'avoir plus la dangereuſe faculté de tout bouleverſer, en s'élevant tour-à-tour les uns ſur les autres; ils croyoient ſe fortifier par un nouveau pacte, & furent bien étonnés de n'avoir fait que ſigner une capitulation commune; jamais écroulement ne fut plus ſubit que celui des deux prétendus pouvoirs légiſlatif & exécutif, & jamais décombres n'offrirent moins d'obſtacles au projet d'une conſtruction nouvelle; le mépris public les avoit pulvériſés. Ce que le gouvernement eut d'abord de proviſoire, lui concilia les eſpérances les plus contraires, les ambitions les plus oppoſées; & l'acte qui le rendit bientôt définitif, lui donna plus d'empire ſur les factions déroutées, plus de moyens tutélaires, plus de reſſort,

pour maintenir l'ordre, la sûreté, l'obéiſſance.

Cependant toutes les premières démarches des autorités que cette révolution avoit créées, ne parurent pas également propres à lui concilier la faveur populaire; & peut-être un mêlange adroitement combiné d'eſtime, d'eſpoir, de doute & de crainte, devoit-il entrer dans l'impreſſion qu'on vouloit que fiſſent les inſtitutions préparatoires. Déjà quelques-unes des paroles de Bonaparte avoient indiqué, ſinon le but où il tendoit, du moins la route qu'il ſe propoſoit de ſuivre.

Il avoit dit pluſieurs fois, avant le 18 brumaire : « La révolution pour laquelle tout ſe diſpoſe, ſera le contraire des autres, elle n'entraînera point de proſcriptions, et en fera ceſſer beaucoup ». Il falloit qu'il pût tenir parole. Tant qu'on agira dans un ſens oppoſé à cette intention bien connue, il n'aura pas encore acquis le degré de puiſſance que ſes projets lui rendent néceſſaire.

Peu de jours après la nomination des consuls, on offrit à Bonaparte, Sièyes & Roger-Ducos un modèle d'habit consulaire; c'étoit un habit à la française, de velours blanc, brodé en or, qu'on destinoit à être boutonné jusqu'à la ceinture; un pantalon bleu clair, un ceinturon sur l'habit, une épée attachée ou suspendue perpendiculairement au côté; des bottes rouges & un bonnet de même couleur. Ce costume théâtral caractérisoit alors le goût dominant d'une portion du public, pour une espèce de grandeur et de prééminence dramatiques, attachées au rôle du moment, par lesquelles on croyoit solemniser les diverses métamorphoses du grand spectacle révolutionnaire. Sur l'observation que le bonnet rouge lui siéroit mal, Bonaparte répondit : « Aussi mal que les talons rouges ». Ce mot, d'un sens profond, annonçoit le balancement prochain de tous les partis, l'amalgame salutaire qui devoit bientôt en modérer l'influence. Mais le gouvernement à peine ébauché

ne lui déféroit pas encore cet aſcendant, qui fait ſeul que la volonté devient un pouvoir.

Le 26, un arrêté du conſulat proviſoire, condamna vingt-ſept particuliers réputés jacobins à être déportés à la Guyane, & vingt-deux autres citoyens, preſque tous membres du conseil des cinq-cents, à la rélégation dans le département de la Charente. Pluſieurs de ceux qui compoſoient la ſeconde liſte étoient inconteſtablement étrangers aux excès que l'opinion publique reprochoit aux premiers, s'il eſt vrai qu'on le ſoit au mal, en ſoutenant les principes dont il fut la ſuite. Des réclamations fondées ſur des motifs très-différens, n'en furent pas moins unanimes. Les eſprits modérés regardèrent cet arrêté comme une tache à la révolution paiſible, qui leur promettoit d'abolir les expédiens de la tyrannie directoriale; les républicains ardens s'en épouvantèrent comme d'un commencement de réaction; les royaliſtes craignirent que des procédés tran-

chans ne décriâſſent, dès ſa naiſſance, un ordre de choſes, où leur imagination mettoit & voyoit plus d'une chimère favorable au retour de l'ancien régime. Il n'y eut pas juſqu'aux monſtres, avérés tels pour tous les partis, juſqu'aux complices des *ſeptembriſeurs*, qui ne trouvâſſent de zélés défenſeurs, même parmi des gens qui ſe flattoient de mériter quelque eſtime. Chacun blâma l'aſſociation de députés trop attachés au gouvernement détruit, avec des chefs d'aſſaſſins, à l'égard de qui la déportation étoit un acte de clémence. Cédant à l'opinion générale fortement prononcée, le conſulat répara, huit jours plus tard, les torts de ſon arrêté; mais ce fut en conſommant un autre genre d'arbitraire.

Au lieu de déporter les individus inſcrits dans la première liſte, on les mit ſous la ſurveillance de la police, et bientôt la rigueur faiſant place à l'indulgence, à la bienveillance même, les motifs qu'on avoit eus de ſévir, devinrent une ſorte de

recommandation; les bannis de la décade précédente rentrèrent dans les rangs des citoyens, et quelques-uns d'entr'eux obtinrent même depuis, des places de confiance. A la vérité, le systême des contre-poids, fit aussi décider la rentrée de tous ceux qui avoient été enveloppés dans la proscription du 18 fructidor, an cinq. Malheureusement les privations, les souffrances, les infirmités essuyées durant un long exil, & la mort, avoient rendu plus d'une injustice irréparable.

En se consolidant, le pouvoir devenoit moins ombrageux, & tendoit à se montrer d'autant plus moral. Des Français naufragés à Calais, et traînés de cachots en cachots, par les ordres du directoire, comme émigrés rentrés malgré les lois, reçurent le 29 brumaire, une injonction de se rendre au château de Ham. Plusieurs d'entr'eux, accablés sous le poids de l'âge, ou épuisés par quatre années d'une dure détention, périrent avant d'arriver. Un arrêté des consuls élargit le reste de ces in-

fortunés, le 18 frimaire, & ils furent conduits hors des frontières de France.

Mais si tout prenoit une sorte de nouvelle vie, on n'ébranloit aucun des principes reconnus jusqu'alors, dont la secousse prématurée eut pu causer des inquiétudes & produire une dangereuse réaction.

Une lettre du ministre de la police aux administrations municipales, rassura les acquéreurs de biens nationaux, que des bruits propagés à dessein, cherchoient à allarmer; « que ceux, disoit le ministre, qui croient encore au rétablissement de la royauté, apprennent que la république est aujourd'hui affermie: que les émigrés, trouvent, s'ils le peuvent, le bonheur hors de la patrie qu'ils vouloient asservir et détruire; *cette patrie les rejette éternellement de son sein* ». Rien ne fera mieux juger l'alliance volontaire des divers esprits dont se formoit alors le conseil du gouvernement, que ces résolutions considérées dans leurs rapports avec les divers partis. Ce que dit Cabanis, membre de la commission lé-

giſlative des cinq-cents, dans une adreſſe à ſes collègues, nous en offre le tableau le plus fidèle que nous puiſſions retracer :

« Non, les propriétés des acquéreurs de domaines nationaux ne ceſſeront pas un ſeul inſtant d'être auſſi ſacrées aux yeux de la loi, que celle des autres citoyens. Eh quoi! *les hommes du* 18 *& du* 19 *brumaire* ne ſont-ils pas les hommes qui préparèrent *le* 18 *fructidor, pour arrêter les aſſaſſinats des brigands royaux*, & pour réprimer l'audace avec laquelle les émigrés *parloient* alors de rentrer dans leurs anciennes poſſeſſions ? Vous avez fait voir, à ces fanatiques révolutionnaires qui ne connoiſſent d'autre courage que celui du délire & de la fureur, un autre courage, celui de la raiſon & de la conſcience. Vous leur avez prouvé que les modérés ſavent oſer quand il le faut, & que s'ils ſe refuſent à de prétendues meſures fortes, que les extra-révolutionnaires voudroient employer ſans ceſſe, ce n'eſt pas qu'ils les craignent, mais ils les regardent comme fauſſes & inefficaces. Vous leur montrerez qu'il eſt une énergie dans la modération après la victoire ; vous apprendrez à ces hommes vindicatifs ou ſanguinaires, parce qu'ils ſont abſurdes & lâches, quel eſt le caractère des amis ſincères de la li-

berté, des véritables républicains. On ne reviendra point sur le passé; on n'ira pas rechercher des erreurs qui peuvent n'être que le produit de l'irréflexion ou de mauvaises circonstances. Des législateurs, des *gouvernans* éclairés ne connoissent ni ne punissent d'autres crimes que ceux qui sont caractérisés comme tels par la morale de tous les pays & de tous les temps; ceux-là seront seuls poursuivis & châtiés. C'est encore en gémissant que des républicains généreux trouveront parmi leurs ennemis des hommes atroces auxquels il ne leur est pas permis de tendre la main. Quant aux royalistes, qu'ils s'énivrent à loisir de leur superstition insensée; qu'ils cherchent même, en ce moment, dans leur bassesse, quelques images du régime qui fait l'objet de leurs regrets; ils ne feront point partager cette ivresse à ceux qu'ils en fatiguent. Des ames fières sont plus difficiles en louanges; elles n'acceptent que celles des hommes libres; & pour celui qui servit dignement sa patrie, ce ne sont pas les adorations des valets, c'est l'approbation reconnoissante des citoyens qui flatte, éléve & touche le cœur. Telle est la gloire des grands hommes, dont eux seuls sentent le prix ».

Des améliorations avoient lieu dans les

choix des principaux fonctionnaires publics. Le ministère des finances étoit passé des mains de Robert-Lindet, l'un des membres survivans du fameux comité de salut-public, dans celles du citoyen Gaudin, employé en chef dans les bureaux des impositions sous le règne de Louis XVI. Dubois-Crancé étoit remplacé par le général Alexandre Berthier, au ministère de la guerre. Celui de la justice avoit passé de Cambacérès, devenu consul, au citoyen Abrial, et le célèbre géomètre De la Place, successeur du révolutionnaire Quinette au ministère de l'intérieur, venoit de quitter ce poste si peu analogue à ses études, à son genre de vie, & avoit pour successeur Lucien Bonaparte. Le porte-feuille des affaires étrangères étoit confié à Charles-Maurice Taleyrand-Perigord; le commissaire-constructeur Forfait, avoit le département de la marine, & Fouché de Nantes, conserva le ministère de la police.

Sièyes & Roger-Ducos, sortis du consulat provisoire, s'étoient occupés de la for-

mation du Sénat-Conservateur, et ce corps avoit mis tant d'activité dans la nomination des principaux magistrats de la république, conformément à la constitution de l'an VIII, que les nouveaux législateurs avoient ouvert leur session le premier janvier 1800.

Avant de voir terminer leurs fonctions & leur existence, la commission législative des Cinq-Cents & celle des anciens, convertirent en loi la proposition des consuls, de décerner un domaine au citoyen Sièyes, à titre de récompense nationale. Arnaud, de la Seine, rapporteur, établit que Sièyes avoit honoré la révolution par ses vertus désintéressées, et reconstruit l'édifice social. On voulut d'abord lui donner la terre de Crosne, estimée 480,00 fr. On se décida pour un autre domaine de même valeur.

Lorsqu'il fut question d'établir un premier consul, Bonaparte avoit dit, que ce ce grand fonctionnaire devoit être au-dedans & au-dehors, un négociateur perpé-

tuel. En définiſſant ainſi le conſulat, il ſe l'aſſuroit, et commençoit même à l'exercer; car tel qui ſe croyoit éminemment doué du génie des négociations, en concourut plus volontiers à l'exiſtence d'une place à laquelle tout appeloit un général qui ne ſe prévaloit pas de ſon rang militaire, de ſes ſervices, de ſes victoires, des traités qu'il avoit ſignés, et de l'enthouſiaſme des armées.

Déjà Bonaparte a ſaiſi le timon de l'Etat. Ses premiers regards ſe tournèrent vers la paix appelée par tous les vœux. Il crut devoir en conſéquence faire une démarche ſolemnelle auprès de l'Angleterre dont l'influence et les tréſors étoient les principales cauſes de la guerre opiniâtre qui, depuis ſi long-temps tourmentoit la France & l'Europe. Le citoyen Talleyrand, miniſtre des relations extérieures, expédia par ſes ordres, le 5 nivôſe, an VIII, un courier à Londres, portant la pièce ſuivante, & quelques lignes de ce miniſtre, adreſſées à lord Gren-

ville, principal ſecrétaire d'Etat de S. M. B. au département des affaires étrangères, avec prière de donner les ordres néceſſaires pour que le courier put remettre ſa dépêche *sans intermédiaire.*

BONAPARTE *premier Conſul de la République, à sa majeſté le roi de la Grande-Brétagne & de l'Irlande.*

Paris, 5 nivôse an 8.

« Appelé par le vœu de la nation françaiſe à occuper la première magiſtrature de la République, je crois convenable, en entrant en charge, d'en faire directement part à votre majeſté. La guerre depuis huit ans, ravage les quatre parties du monde; doit-elle être éternelle? N'eſt-il donc aucun moyen de s'entendre?

» Comment les deux nations les plus éclairées de l'Europe, puiſſantes & fortes plus que ne l'exigent leur ſûreté & leur indépendance, peuvent-elles ſacrifier à des idées de vaine grandeur le bien du commerce, la proſpérité intérieure, le bonheur des familles? Comment ne ſentent-elles pas que la paix eſt le premier des beſoins comme la première des gloires?

» Ces sentimens ne peuvent être étrangers au cœur de votre majesté qui gouverne une nation libre, & dont le seul but est de la rendre heureuse.

« Votre majesté ne verra dans cette ouverture, que mon desir sincère de contribuer efficacement, pour la seconde fois, à la pacification générale, par une démarche prompte, toute de confiance, & dégagée de ces formes qui, nécessaires peut-être pour déguiser la dépendance des Etats foibles, ne décèlent, dans les Etats forts, que le desir mutuel de se tromper.

« La France et l'Angleterre, par l'abus de leurs forces, peuvent long-temps encore, pour le malheur de tous les peuples, en retarder l'épuisement; mais j'ose le dire, le sort de toutes les nations civilisées est attaché à la fin d'une guerre qui embrâse le monde entier ».

Signé BONAPARTE.

Cette lettre, sans modèle pour le fond comme pour le style, depuis qu'il existe des correspondances politiques, n'eut de réponse que la note officielle suivante, transmise au ministre des relations extérieures,

rieures, à Paris, avec quelques lignes où le lord Grenville annonçoit que ſa Majeſté n'avoit vu aucune raiſon de ſe départir des formalités depuis ſi long-temps uſitées dans la tranſaction des affaires étrangères :

« Le roi a donné des preuves réitérées de ſon deſir ſincère de voir rétablir en Europe une tranquillité ſolide & durable. Il ne combat ni n'a combattu pour une vaine gloire. Son unique but, dans cette conteſtation, a été de défendre, contre toute agreſſion, les droits & le bonheur de ſes ſujets.

» C'eſt par ce motif qu'il a réſiſté à une attaque gratuite; tel eſt encore ſ[illegible] objet dans la prolongation de la guerre. Il n[illegible]ère pas faire diſparoître la néceſſité de la pourſ[illegible]te, en entrant en négociation, au moment actuel, avec les perſonnes entre les mains deſquelles une nouvelle révolution vient, tout récemment, de placer l'exercice de l'autorité en France. Aucun avantage réel ne peut réſulter d'une telle négociation, pour le but deſirable & important d'une paix générale, juſqu'à ce qu'il paroiſſe clairement que les cauſes qui ont produit, prolongé & plus d'une

fois renouvellé la guerre, ont cessé d'avoir leur effet.

» C'est par le système à l'influence duquel la France attribue justement ses malheurs actuels, que le reste de l'Europe a été précipité dans un état de guerre destructif & d'une nature inconnue aux nations civilisées.

» Les ressources de la France ont été prodiguées & sacrifiées d'année en année, malgré une détresse sans exemple, à la propagation de ce système, & à l'extermination de tout gouvernement légitime. Les Pays-Bas, les Provinces-Unies, les Cantons Suisses, anciens amis & alliés de S. M., ont été successivement immolés à cet aveugle esprit de destruction. L'Allemagne a été ravagée; l'Italie, délivrée aujourd'hui de ses nouveaux maîtres, a offert un spectacle d'anarchie & de rapines sans bornes. S. M. elle-même a été forcée de soutenir une lutte aussi pénible qu'onéreuse, pour maintenir l'indépendance & l'existence de ses royaumes... Tant qu'un pareil système prévaudra; tant que le sang & les trésors d'une nation nombreuse & puissante seront prodigués pour le soutenir, l'expérience a démontré qu'une guerre ouverte & vigoureuse est le seul moyen de défense efficace. Les traités les plus solemnels

n'ont servi qu'à préparer les voies à de nouvelles hostilités, & ce n'est qu'à une résistance énergique que l'Europe doit la stabilité que conservent encore la propriété, la liberté personnelle, l'ordre social, & l'exercice libre de la religion. Pour la sûreté d'objets aussi essentiels, S. M. ne peut donc placer sa confiance dans le renouvellement seul de vagues assurances de dispositions pacifiques. De semblables professions furent de même répétées par ceux qui ont successivement dirigé les ressources de la France vers la destruction de l'Europe, par ceux que les chefs actuels de l'Etat ont déclaré avoir été dès l'origine & uniformément incapables de maintenir des relations de paix & d'amitié.

» Ce sera le sujet d'une grande joie pour S. M., d'appercevoir que ce danger dans lequel ses états & ceux de ses alliés ont été si long-temps enveloppés, est réellement évanoui; d'être convaincue que la nécessité de la résistance n'existe plus; qu'après l'expérience de tant de crimes & de malheurs, de meilleurs principes ont définitivement repris leur empire en France, & qu'on a renoncé, pour jamais, à tous ces projets d'ambition gigantesque, à ces entreprises turbulentes & de destruction, qui ont mis en danger, même l'existence de la société civile; mais la conviction d'un changement

aussi conforme au vœu de S. M., ne peut résulter que de l'expérience & de l'évidence des faits.

» La meilleure garantie & la plus naturelle, seroit le rétablissement de cette dynastie de princes qui, depuis plusieurs siècles, conservèrent à la nation française sa prospérité dans l'intérieur, la considération & le respect des étrangers. Un évènement semblable eut entièrement levé & levera toujours tout obstacle aux négociations & à la paix. Il assureroit à la France la jouissance de son ancien territoire, & les autres nations de l'Europe trouveroient dans la paix & le repos, cette sécurité qu'elles sont forcées aujourd'hui de chercher par d'autres moyens. Cependant, quelque désirable que puisse être cet évènement pour la France & le monde entier, S. M. ne limite pas à son accomplissement la possibilité d'une paix sûre & durable; S. M. ne prétend point prescrire à la France la forme de son gouvernement, ni le choix des mains auxquelles elle voudra confier l'autorité nécessaire pour diriger les intérêts d'une grande et puissante nation.

S. M. ne considére que la sécurité de ses propres Etats, celle de ses alliés & la sureté générale de l'Europe. Lorsqu'elle jugera que ces avantages peuvent être atteints d'une manière quelconque,

soit qu'ils résultent de la situation intérieure de la France, source des dangers présens, soit de toute autre circonstance, qui produira le même effet, S. M. saisira, avec ardeur, l'occasion de concerter avec ses alliés les moyens d'une pacification immédiate & générale.

« Jusqu'à présent, il n'existe malheureusement aucune sécurité de ce genre, aucune certitude suffisante des principes qui dirigeront le nouveau gouvernement, aucune base raisonnable d'après laquelle on puisse juger de sa stabilité. Dans cet état de choses, il ne reste, pour le moment, à S. M. que de poursuivre, de concert avec d'autres puissances, les efforts qu'exige une guerre juste & défensive; guerre que la sollicitude pour le bonheur de ses sujets ne lui permettra jamais ni de continuer au-delà de la nécessité qui l'a fait naître, ni de la terminer, sans aucun autre fondement que ceux qui peuvent lui assurer efficacement la jouissance de leur tranquillité, de leur constitution, de leur indépendance ».

Signé GRENVILLE.

Le ministre des relations extérieures, chargé par les consuls de répondre à la note officielle de lord Grenville, soutint,

dans une contre-note, qu'on se trompoit en imputant la guerre à la France qui, dès le principe de la révolution, avoit solemnellement proclamé son amour pour la paix & son respect pour l'indépendance de tous les gouvernemens.

» Il n'est pas douteux, ajoutoit-il, qu'occupée sans partage de ses affaires intérieures, elle n'eut évité de prendre part à celle de l'Europe ; mais, par une disposition opposée, aussitôt que la révolution française eut éclaté, l'Europe presque entière se ligua pour en arrêter les suites. L'agression fut réelle avant d'être publique. On excita des résistances intérieures, on accueillit les opposans, on toléra leurs réunions armées, on appuya leurs déclarations extravagantes, on outragea la nation française dans la personne de ses agens. L'Angleterre donna cet exemple par le renvoi du ministre accrédité auprès d'elle ».... « Assaillie de toutes parts, poursuivoit-il, la République a dû porter de tous côtés les efforts de sa défensive, & ce n'est que pour le maintien de sa propre indépendance, qu'elle a fait usage des moyens qui étoient en son pouvoir ; aussitôt que ses ennemis ont renoncé à l'envahir, elle a mani-

festé des intentions de paix. Si elles n'ont pas été efficaces, si les dépositaires de l'autorité publique n'ont pas toujours montré autant de modération que la nation elle-même, ne faut-il pas en accuser l'acharnement funeste avec lequel les ressources de l'Angleterre ont été prodiguées pour la ruine de la France »?

Aux récriminations joignant un argument tiré du droit révolutionnaire, mis en pratique, érigé en maxime de droit des gens chez les Anglais eux-mêmes, le ministre français, après avoir demandé pourquoi, si l'on veut la paix, on fait l'apologie de la guerre, au lieu de travailler à la terminer, insiste sur la liberté naturelle qu'ont tous les peuples de choisir la forme de leur administration, & observe que c'est à l'exercice de cette liberté que le roi George doit sa couronne. Le ministre finit par dire :

« Comment à côté de ce principe fondamental S. M. place-t-elle des insinuations qui ne sont pas moins injurieuses pour la nation française, que le seroit pour l'Angleterre et pour son monarque,

une ſorte de provocation au régime républicain ; dont l'Angleterre adopta les formes au milieu du ſiècle dernier, ou une exhortation à rappeler au trône, cette famille que la naiſſance y avoit placée, & qu'une révolution en a fait deſcendre » ?

Il propoſe d'ailleurs, au nom du premier Conſul, une ſuſpenſion d'armes, & la nomination immédiate de plénipotentiaires qui ſe rendront à Dunkerque ou dans toute autre ville avantageuſement ſituée pour la rapidité des communications.

Serré de la ſorte entre l'héritage de ſon maître & la logique qu'il lui prête, le miniſtère anglais fit une réplique évaſive, le 20 janvier. Il y ſoutint que les Français avoient été les agreſſeurs ; que « l'on juſtifioit aujourd'hui la guerre en recourant ſyſtématiquement aux mêmes prétextes injurieux ſur leſquels on avoit tenté d'en déguiſer les vrais motifs dès l'origine ». Quant à l'objet de la réponſe, Sa Majeſté s'en référoit à la première, à l'évidence des faits, à l'épreuve attendue ; rappeloit

qu'elle avoit indiqué le moyen le plus sur de pacification; protestoit de son respect pour l'indépendance des peuples; persistoit dans ses déclarations antérieures.

Les discussions des deux chambres du parlement britannique sur cette correspondance, n'eurent que le résultat prévu, celui de faire voter des subsides devenus urgens puisqu'on ne vouloit pas la paix.

On mit en question, si le nouveau gouvernement français présentoit plus de sûreté que les gouvernemens révolutionnaires qui l'avoient précédé. Pour appuyer la négative, le lord Grenville récapitula toutes les déclarations de guerre faites au nom de la république aux puissances de l'Europe, tous les traités faits & violés depuis le détrônement du roi de Sardaigne jusqu'à l'extinction de l'autorité du pape; et chercha dans la conduite de Bonaparte en Italie, à Malte & jusqu'en Egypte, tout ce qui lui parut propre à détruire la confiance que pouvoient inspirer les avances actuelles du premier consul; et l'ora-

teur ne douta nullement qu'il atteindroit ſon but, en rappelant à ſes auditeurs que le même général avoit chargé Monge de déclarer au directoire, que déſormais l'exiſtence du gouvernement anglais et celle de la république françaiſe étoient incompatibles. Envain reprochoit-on au miniſtre de vouloir retarder la paix jusqu'au moment où, de criſe en criſe, la France ſeroit revenue au gouvernement monarchique; il ne répondit rien au duc de Bedford qui traita cet eſpoir de chimère; rien au contraſte qu'établit lord Holland entre les premières démarches du nouveau gouvernement français, & la conduite des alliés envers quelques Etats neutres.

Un champ plus vaſte fut ouvert aux déclamations dans les communes; mais la moiſſon d'idées utiles & vraies ne devoit pas y être plus abondante.

Sir Dundas y peignit la Convention, promettant des ſecours à tous les révolutionnaires du monde, et s'efforça de démontrer l'identité du conſulat et de la con-

vention. Il n'y vit de différence que l'unité du chef dont toute la carrière politique ne lui offrit qu'un long enchaînement de motifs de défiance; sans réfuter ces allégations, sir Witbhread en attaqua les conséquences en rejettant tout sur le gouvernement détruit, en objectant qu'on avoit bien envoyé le lord Malmesbury à Paris, à Lille, du temps du directoire, que Bonaparte n'avoit porté aucune atteinte aux préliminaires de Léoben, à l'armistice convenu avec l'archiduc Charles, au traité de Campo-Formio; que si l'invasion de l'Egypte rendoit toute négociation impossible, le cabinet de Saint-James avoit eu les mêmes raisons de ne vouloir se lier ni à l'Empereur, ni au Czar, ni au roi de Prusse depuis le partage de la Pologne, ni à Louis XV, ni à Louis XVI, à qui l'orateur imputa diverses injustices politiques.

Tout ce que croyoient avoir prouvé les partisans des propositions conciliatoires, M. Pitt le reproduisit comme ne portant

ſur aucune preuve. Son éloquence expoſa à grands traits, des maux horribles, mais connus, des violences mille fois décrites, des dangers imminens. Il s'éleva contre les moyens, qui, ſucceſſivement, ont réuni à la France, Avignon & le Comtat, la Savoie & Genève, l'évêché de Bâle, la Lorraine allemande, une partie du Palatinat, la Belgique, l'Electorat de Trêves, le pays de Juliers; enfin contre ce vœu que la convention emprunta du cardinal de Richelieu, qu'elle crut décréter avec la nature, & qui donna pour limites à l'Etat, les Alpes & le Rhin.

L'Italie, la Suiſſe, Malthe, l'Egypte, preſque toute la carte fournit à M. Pitt autant de faits qu'il voulut pour établir, à ſa manière, que le double eſprit de dévaſtation & de conquête étoit le caractère dominant de la révolution françaiſe. A l'égard de Bonaparte, ce fut le thême du lord Grenville, fait d'une autre façon; l'eſpoir d'un prochain retour vers la monarchie, du ſoulèvement des royaliſtes,

souvent immolés à ses demi-mesures, & ses continuelles illusions sur l'épuisement final d'une république où l'excès même de sa misère devint, au contraire, cent fois une ressource, telles furent les raisons qui lui parurent meilleures que la paix.

Un homme doué des plus grands talens, des plus rares lumières, mais dont la manie est de rendre moins à l'estime du sage, qu'à une bruyante popularité; dont la profession publique est de chercher moins à faire triompher la vérité, qu'à flatter le parti qu'il adopta; qui, pour défendre ou combattre des opinions, ne se demande point: sont-elles justes & utiles, erronées & nuisibles, mais de quel côté viennent-elles? Un athlète qu'avoit, depuis quelque temps exclu de l'arène oratoire, le dépit de voir ses éloges décrier ce qu'il louoit, ses invectives accréditer ce qu'il s'efforçoit de diffamer, M. Fox enfin, reprit des armes usées, le sarcasme & l'hyperbole, & s'escrima pour une cause qu'il

auroit bien mieux plaidée s'il eût eu plus de modération.

Il couvrit de ridicule la fiction périodique de la ruine des finances françaises; soutint que le roi d'Angleterre, l'Empereur & le roi de Prusse avoient été les agresseurs; trouva l'apologie des excès reprochés à la révolution, dans le démembrement de la Pologne, & dans le carnage de Prague, près Varsovie, par le général russe Suwarow; admit, un instant, que le nouveau gouvernement français seroit militaire, pour en fonder la durée sur l'étrange observation que l'Empire Romain fut ainsi gouverné pendant les siècles de sa décadence, & que tant d'empereurs périrent égorgés, sans que ces nombreux assassinats anéantissent le despotisme militaire. Il conclut qu'on traiteroit aussi sûrement avec un général français qu'avec *Louis XVI*, *Louis XVII*, *Louis XVIII*; que le consul offroit assez de gages de sincérité; que la crainte des défaites qui terniroit une gloire acquise, rendroit pa-

cifique un chef ſuprême, obligé d'employer d'autres généraux; que cette crainte fut celle de tous les empereurs romains; que la France, en un mot, avoit beſoin de réparer ſes pertes.

La paix que tant de ſouhaits invoquoient, que tant d'excellentes raiſons auroient amenée dans un autre ſyſtême politique, ne pouvoit pas naître de déclamations où la raiſon ne gardoit aucune de ſes meſures, où l'on déshonoroit, ſans pudeur pour ceux qu'on vantoit, & pour ſoi-même, les idées de gouvernement, de république, de négociation, de puiſſance, en les aſſimilant aux plus criminelles monſtruoſités dont le manque abſolu de droit public ait jamais ſouillé les pages ſanglantes de l'hiſtoire.

En attendant que la politique du dehors s'éclairât, l'intérieur ſe rapprochoit de la confiance. La liſte des émigrés, cette mine ſi féconde pour le directoire ou pour ſes agens ſubalternes, eſt fermée : la Vendée ſe pacifie. Un arrêté des Conſuls rappelle

quarante déportés. Carnot, Barthelemy, Boiſſy-d'Anglas, Noailles, Doumerc, Dumolard, Barbé-Marbois, Vaublanc, Quatremère-de-Quincy, Lafond-Ladebat, Paſtoret, Villaret-Joyeuſe, Dumas ſont de ce nombre. Barrère & Vadier, ſi fameux ſous le régime révolutionnaire, ſont rendus à l'obſcurité par cet acte d'indulgence qui les condamne à vivre oubliés & tranquilles. Pichegru, Willot & quelques autres moins connus, ne ſont point compris dans ce rappel. Willot s'étoit en quelque ſorte jugé lui-même, en acceptant du ſervice dans les troupes du roi d'Angleterre. Quant à Pichegru, si l'on n'a pas le même reproche à lui faire, il faut ſans doute que de violens ſoupçons pèſent ſur ſa tête, pour avoir été excepté de cette amniſtie générale. Barrère avoit écrit à Bonaparte une lettre pleine de louanges, en proteſtant qu'il étoit né ſans ambition; cet infatigable rapporteur du comité de Salut public, ſe réſignoit mo-

deſtement

destement à la médiocrité, à moins que la patrie n'eût besoin de lui.

Tous les ecclésiastiques qui avoient prêté le serment de simple soumission aux lois, étoient remis en liberté. Les tables de proscription brisées, venoient de rendre à la société beaucoup de citoyens exilés, reclus ou cachés, & l'abbé Sicard à son école de sourds-muets. Une compagnie de banquiers & de négocians ouvroit une loterie autorisée, de douze millions, composée de quarante-mille billets de trois cents francs, sur lesquels vingt-mille devoient participer à des lots dont le plus fort seroit de quarante-mille écus; & un rapport du ministre des finances, évaluoit la recette de l'an VIII à 536,172,000 fr., & la dépense à six-cents millions, ce qui bornoit le déficit à six millions, 383,800 francs.

Fatigués de troubles, les cœurs commençoient à respirer; les factions s'endormoient de lassitude. Il ne manquoit à ce début de félicité, que le seul objet qui put

y mettre le ſceau, la fin de la guerre extérieure; mais les princes coaliſés ſe refuſoient aux offres du premier Conſul. Il n'y eut que l'empereur de Ruſſie qui parut ouvrir les yeux ſur les ſuites funeſtes de l'engagement qui l'avoit uni, ſans profit, aux Etats belligérans dont chacun auroit continué de ſacrifier à ſes intérêts particuliers l'or & le ſang des Ruſſes, ſi la méſintelligence ſurvenue entre les généraux autrichiens et ceux de Paul, n'eut rompu les liens d'une alliance où lui ſeul montroit de la bonne foi & du déſintéreſſement. Paul rappela bruſquement ſes troupes réduites à moitié, par les défaites qu'elles avoient eſſuyées, & montra des diſpoſitions contraires aux projets qu'il avoit d'abord embraſſés avec une ardeur chevalereſque. Il reſtoit pour ennemis à la France conſulaire, l'Angleterre, la maiſon d'Autriche, l'empire d'Allemagne et le contingent de la Suède.

Les premières opérations militaires furent marquées par des ſuccès éclatans à

l'armée du Rhin, commandée par le général Moreau; la conquête d'une partie de la Suabe & de la Bavière en fut l'heureux & rapide résultat. Il n'en étoit pas ainsi à l'armée d'Italie, sous les ordres du général Massena; ayant à lutter contre des forces supérieures, elle se vit contrainte à s'enfermer dans Gênes; une aîle de cette armée, conduite par le général Suchet, se détacha du corps principal et défendit le terrein jusqu'aux frontières de France, avec une opiniâtreté qui tient de l'héroïsme. C'est dans cet état de choses que Bonaparte conçut avec le ministre de la guerre Berthier, & avec Carnot, un plan qui, pour être bien compris, demande qu'on ait une notion préalable de la situation & des projets des ennemis.

Quoique les troupes russes qui avoient fait partie de l'expédition si mal combinée du Helder, fussent en garnison dans les îles de Jersey & Guernesey, d'où elles menaçoient les côtes de Normandie & de Bretagne, on n'ignoroit pas à Londres,

dans les premiers mois de 1800, que Paul s'étoit retiré de la coalition, & le cabinet de Saint-James comptoit s'en dédommager en Allemagne avec les subsides anglais. François II, avoit levé pendant l'hyver des armées formidables. Maîtres de la mer, les grands entrepreneurs & pourvoyeurs de cette guerre, déterminèrent leurs soudoyés à un plan de campagne qui rapprochât des contrées maritimes le principal théâtre des opérations militaires, pour que les efforts fussent mieux concertés, pour que les munitions arrivassent plutôt.

On résolut donc que l'empereur se tiendroit sur la défensive en Allemagne, & qu'il enverroit en Italie des forces considérables, qu'elles envahiroient le territoire gênois, acculeroient les Français dans les Alpes; & que des détachemens embarqués à Livourne viendroient attaquer la Provence, dès que le maréchal de Mélas, établi dans Coni, pourroit forcer le col de Tende & pénétrer jusqu'au Var.

L'archiduc Charles donna sa démission du commandement d'une armée qui ne devoit plus agir offensivement. Il eut pour successeur le général Kray. Cette retraite diminua de beaucoup l'énergie des Allemands.

De son côté, l'Angleterre augmentoit le nombre des vaisseaux de ses flottes de la Manche & de la Méditerranée, aux ordres des lords Saint-Vincent & Nelson, & rassembloit des troupes prêtes à mettre à la voile pour insulter les côtes de France & de Hollande, surtout pour secourir les insurgés de la Vendée qu'avoient de nouveau soulevés les lois relatives aux ôtages, & l'emprunt forcé. Le général Hédouville y avoit commencé des négociations pacifiques; mais son rappel alloit livrer ces malheureuses contrées à la puissance invisible qui vouloit en opérer le bouleversement, lorsque le 18 brumaire changea les terreurs en espérances.

Soixante-mille hommes marchent sur les départemens où le feu commençoit à

ſe rallumer. Une proclamation déclare qu'il ne peut plus reſter armé contre la France, que des hommes ſans foi comme ſans patrie; qu'ils doivent périr par le fer & tomber ſous le glaive de la force nationale; que les complices des brigands ſeront exterminés avec eux. Un arrêté des conſuls ordonne aux gardes nationales de former des colonnes mobiles; met à la diſpoſition du général Brune toutes les troupes, toutes les compagnies franches, toutes ces colonnes; condamne à être paſſés au fil de l'épée les habitans armés des communes qui donneront aſyle aux brigands. Par un ſecond arrêté, l'empire de la conſtitution eſt ſuſpendu dans les départemens des côtes du nord, d'Ile & Vilaine, du Morbihan & de la Loire Inférieure, & le commandant en chef de l'armée de l'Oueſt eſt autoriſé à faire des réglemens, même portant peine de mort, pour les lieux où la conſtitution eſt ſuſpendue, & à prendre les meſures uſitées en pays ennemi pour aſſurer le paiement des

contributions qu'il aura imposées & le maintien de la tranquillité publique.

En arrivant dans ces malheureuses contrées, Brune est informé que toute la gauche de la Loire est soumise, que la paix a été signée à Montfaucon, le 28 nivôse, (18 janvier 1800.) On ajoute que les insurgés sont concentrés entre la Loire et la côte de Port-Malo, dernier nom donné à la ville de Saint-Malo, que les révolutionnaires avoit d'abord nommée *Commune-la-Victoire*.

Retranchés dans les montagnes & les forêts, ne possédant aucune place importante, obéissant assez mal à des chefs peu d'accord entr'eux, les vendéens ou chouans, dont le bruit public portoit le nombre à quarante mille, attendoient de puissans secours de M. Pitt, qui ne leur en donnoit jamais que ce qu'il leur en falloit pour se faire prendre ou tuer. On leur persuadoit que le comte d'Artois, les émigrés réfugiés en Angleterre, trente mille insulaires & des bataillons russes alloient débarquer,

& chaque jour démentoit ces illusions de la veille. Aussi quand tout présageoit une bataille générale, la désertion de presque tous les agriculteurs que les chouans avoient enrôlés, força les chefs à traiter de leur paix particulière, à déposer leurs armes, & cette campagne fut si promptement terminée, qu'on prétendit à Londres et même dans quelques sociétés de Paris, qu'en se soumettant pour la troisième fois, les officiers chouans étoient bien loin d'être sincères. La nécessité de laisser la police des pays pacifiés dans les mains des troupes de ligne, persuada long-temps aux étrangers qu'elles n'apporteroient aucun obstacle à l'exécution du projet de campagne convenu. Mais la France & Bonaparte avoient bien d'autres ressources à leur opposer. Un arrêté des consuls, ordonne, en effet, la formation d'un camp dans les environs de Dijon, sous le nom d'armée de réserve. Elle sera commandée par le premier consul, l'artillerie par le général Saint Remy; le parc par le chef de brigade Gassendi, le

génie par le premier inſpecteur Mareſcot, l'un des meilleurs officiers de France, dans ce corps ſi ſupérieur en ſcience effective aux corps d'ingénieurs les plus juſtement eſtimés en Europe. Tous les anciens ſoldats, qui même ont obtenu leur congé, tous les vétérans en état de faire la campagne, tous les jeunes gens de la réquiſition et de la conſcription, ſont sommés, au nom de l'honneur, de rejoindre leurs drapeaux avant le 15 germinal, (5 avril 1800).

« Vous deſirez la paix, dit une proclamation de Bonaparte adreſſée aux Français; votre gouvernement la deſire avec plus d'ardeur encore; ſes premiers vœux, ſes démarches conſtantes ont été pour elle. Le miniſtre anglais la repouſſe; le miniſtre anglais a trahi le ſecret de ſon horrible politique. Déchirer la France, détruire ſa marine & ſes ports, l'effacer du tableau de l'Europe, ou l'abaiſſer au rang des puiſſances ſecondaires; tenir toutes les nations du continent diviſées pour s'emparer du commerce de tous & s'enrichir de leurs dépouilles: c'eſt pour obtenir ces affreux ſuccès, que l'Angleterre répand l'or, prodigue les pro-

meſſes, multiplie les intrigues... Le gouvernement qui n'a pas craint d'offrir & de ſolliciter la paix, ſe ſouviendra que c'eſt à vous à la commander; pour la commander, il faut de l'argent, du fer, des ſoldats ».

„ Que tous s'empreſſent de payer le tribut qu'ils doivent à la défenſe commune; que les jeunes citoyens marchent; ce n'eſt plus pour des factions, ce n'eſt plus pour le choix des tyrans, qu'ils vont s'armer, c'eſt pour la garantie de ce qu'ils ont de plus cher, c'eſt pour les intérêts ſacrés de l'humanité & de la liberté, c'eſt pour l'honneur de la France.... Que ſi quelque puiſſance encore veut tenter le ſort des combats, le premier Conſul a promis la paix, il ira la conquérir à la tête de ces guerriers qu'il a plus d'une fois conduits à la victoire; avec eux il ſaura retrouver ces champs encore pleins du ſouvenir de leurs exploits... Il jure de ne combattre que pour le repos de la France & le bonheur du monde „.

Si toutes les parties de la puiſſance nationale ne ſe ravivoient pas également, aucune, du moins, n'étoit négligée. Peu après le 18 brumaire, pluſieurs officiers

de la marine & des chefs de ce département, ayant été présentés aux consuls, Bonaparte dit à ces officiers : « Les marins français sont braves & même expérimentés : les revers qu'ils ont éprouvés ne doivent être attribués qu'à la mauvaise organisation de la marine; les capitaines n'ont pas les moyens suffisans pour faire respecter leur autorité; le pouvoir qu'on a élevé auprès d'eux, encourage à l'insubordination de l'équipage, je veux parler du jury. Sur terre, une bravoure indisciplinée a pu vaincre quelquefois, sur mer jamais ».

Attentifs à exciter l'émulation & l'esprit militaire dans les soldats comme dans les généraux, dès le 4 nivôse, (25 décembre 1799,) les consuls avoient décerné des fusils d'honneur, des mousquetons, des baguettes, des carabines, des trompettes garnis en argent & des grenades en or, pour récompenser le mérite militaire. Le lendemain, Bonaparte fit don d'un beau sabre au général Saint Cyr, vainqueur des Autri-

chiens dans un combat livré le 23 frimaire, combat où il leur avoit fait dix-huit cents prisonniers. « Je vous nomme premier lieutenant de l'armée, écrivit Bonaparte à Saint-Cyr; portez ce sabre les jours de combat, & comptez sur mon estime & mon amitié ». Sourd à tout esprit de parti, & ne songeant qu'aux services signalés que le général Augereau avoit rendus en Italie, Bonaparte le nomma commandant en chef de l'armée française chez les Bataves & lui écrivit: « Montrez dans les actes que vous ferez dans l'étendue de votre commandement, que vous êtes au-dessus de ces misérables divisions de tribunes dont le contre-coup a été malheusement, depuis dix ans, le déchirement de la France.... Si les circonstances m'obligent à faire la guerre par moi-même, comptez que je ne vous laisserai pas en Hollande, & que je n'oublierai jamais la belle journée de Castiglione ».

Vers le même temps, & par un retour sensible aux grandes idées sociales, aux

habitudes consacrées par les siècles, les consuls ordonnèrent que les restes de Pie VI, demeurés sans sépulture, en dépôt à Valence, fussent inhumés avec les honneurs d'usage pour ceux de son rang, & qu'un monument simple attestât la dignité dont il étoit revêtu.

Ces divers traits entre lesquels un coup-d'œil irréfléchi ne découvrira peut-être d'abord aucune analogie, manifestoient un projet formé de rétablir la hiérarchie sociale, de recueillir les élémens dissous de l'obéissance volontaire, d'exciter au plus haut point l'émulation de l'héroïsme discipliné, subordonné; de fondre tous les partis, en réduisant leurs différences à des paroles méprisables, à des disputes de tribune, & d'attacher le peuple au gouvernement, en inspirant & montrant des égards pour les opinions & les dignités religieuses.

Ainsi s'évanouissoit peu-à-peu la doctrine des niveleurs qui faisoient de la multitude ivre d'envie, le juri perpétuel de

préfet, un conseil de préfecture & un conseil général de département, & que chaque commune auroit un maire & un adjoint. Il fut statué que le préfet seroit chargé des détails de l'administration; le conseil de préfecture, du contentieux; & le conseil-général, de la répartition des impôts; les six mille cantons de la France, furent réduits à trois cents quatre-vingt-dix-huit arrondissemens communaux, dans lesquels on mit un sous-préfet & un conseil d'arrondissement. On sépara la police des fonctions municipales, dans les villes dont la population s'élevoit à cent mille habitans. Des commissaires-généraux de police y furent subordonnés au préfet, & Paris eut un préfet de police qui ressortit directement du ministre. Les conseils-généraux de département, d'arrondissement & de municipalité, ne purent rester assemblés que quinze jours chaque année, & eurent le droit d'exprimer leur opinion sur l'état & les besoins des habitans. Tous ces officiers civils devoient être nommés par le

gouvernement

gouvernement : dans un rapport qu'il fit au corps législatif, le citoyen Rœderer, conseiller d'Etat, affirma que cette forme d'administration offroit une grande économie; que les traitemens des administrateurs établis par la constitution précédente, montoient à cinq millions; que ceux des préfets n'alloient pas à la moitié de cette somme, que les frais de bureaux antérieurement portés à vingt-quatre millions, n'excédoient pas dix millions dans l'administration nouvelle.

Quant à l'ordre judiciaire, la vraie source, & la seule garantie d'une liberté réelle, lorsqu'il est bon & que l'ordre politique le maintient inviolable, une loi du 14 ventôse, 6 mars 1800,) ordonna que dans chaque arrondissement communal, il y auroit un tribunal civil de première instance, composé de juges & de suppléans en nombre proportionnel à la population. Le département de Paris n'eut qu'un seul tribunal de première instance. Chaque département eut un tribunal criminel. Vingt-

neuf tribunaux d'appel furent établis dans les neuf divisions militaires qui partageoient la France; le gouvernement se réservoit la nomination de tous ces juges, que la constitution déclare inamovibles hors le cas de forfaiture.

On conserva l'institution des jurés, si terrible au fort des révolutions, puisqu'un scélérat qui fait peur à quelques lâches, peut y faire condamner à l'échafaud le plus vertueux des hommes; imitation mal raisonnée d'un usage étranger qu'on n'a pas encore su mettre en harmonie avec le caractère français, avec les mœurs du jour, avec les autres lois; établissement qu'il sera difficile de rendre toujours utile, d'empêcher de devenir souvent dangereux, chez un peuple plus sensible que réfléchi, plus enthousiaste que judicieux, dont les opinions & les affections passent en un clin-d'œil, d'une extrémité à l'autre, qui décide avant d'examiner, qui commence par être convaincu pour finir par douter : dont les résolutions soudaines & absolues

ne sont trop souvent que des préventions que sa loyauté naturelle dément, en gémissant trop tard, de maux irréparables. Cette institution devroit avoir en France pour correctifs un choix plus rigoureux, la maturité de l'âge, & des décisions unanimes. La nomination des jurés fut confiée aux préfets, en attendant qu'on ait trouvé un mode plus favorable à la liberté des citoyens.

Tandis qu'on s'occupoit à consolider le repos des parties de l'Etat qu'aucun trouble n'agite, celles où la paix ne régnoit pas encore, la recouvroient enfin. Bernier, curé de Saint Laud d'Angers, l'un des chefs des insurgés sur lesquels il avoit la plus grande influence, opère le désarmement de tous ceux qu'il dirige, & vient à Paris. Il est accueilli par Bonaparte, qui le félicite d'avoir ramené une partie des malheureux habitans de l'Ouest à des sentimens pacifiques. Il sera, deux ans après, fait évêque d'Orléans. Le général Chamberlach se rend maître de Frotté & sept

membres de l'état-major de cet officier chouan : il apporte au général Lefèvre, commandant à Paris, les papiers de ce chef. On trouve dans le carton qui les contient, beaucoup de croix de saint Louis, & dans sa correspondance une lettre où, prenant les titres de maréchal-des-camps & armées, chevalier de l'ordre royal & commandant en chef pour le roi, il déplore le sort de ses compagnons d'armes, les exhorte à patienter, à mépriser ceux qui ont, dit-il, la lâcheté de m'abandonner. « Jamais, ajoute Frotté, jamais mon cœur n'éprouva autant d'amertume. Que ne puis-je réunir sur ma tête toute la haine de nos ennemis pour nous tous! j'en serois satisfait. Du moins, je prendrai sur moi le plus que je pourrai, pour alléger les autres...... Souscrivons à tout, mais jamais au désarmement ». Il répondoit aux hommes de son parti qui l'abandonnoient. « Laissez-moi, je ne veux faire ni la guerre avec vous, ni la paix avec Bonaparte ». On le fusilla dans la ville de Verneuil au com-

mencement de ventôſe, vers la fin de février 1800.

A meſure que l'intérieur ſe calmoit, des vœux d'union ſe manifeſtoient au dehors. M. Murrai, miniſtre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique ſe joint à Paris, à MM. Elſwort & Patrick Henry, miniſtres, à l'effet de renouer les anciennes liaiſons entre la France & les Etats-Unis. Ces conférences furent couronnées du plus heureux ſuccès. Joſeph Bonaparte, frère du premier Conſul, & les conſeillers d'Etat, de Fleurieu & Rœderer, chargés de cette négociation, ſignèrent le 9 vendémiaire an IX, (premier octobre 1800,) le traité entre les deux puiſſances. Bonaparte reçut le 2 ventôſe, (21 février 1800,) les envoyés, miniſtres & ambaſſadeurs des Etats neutres & alliés; pluſieurs lui remirent leurs lettres de créance, & ce premier hommage de princes & républiques de l'Europe à la conſtitution françaiſe de l'an VIII & au conſulat, confondit les eſpérances d'une oppoſition ſans moyens.

Le même jour, le président du tribunal de cassation, Target, ancien avocat au par-parlement de Paris, membre de l'assemblée constituante, rédacteur de la constitution solemnellement jurée par la France entière dans la fédération générale de 1792, harangua le premier Consul au nom du tribunal & lui dit : « La justice est l'alliée naturelle de la puissance; par elle sa puissance est sacrée; par la puissance elle est invincible; par leur réunion, la prospérité publique est garantie ».

Déjà le nouvel acte constitutionnel avoit été présenté à l'acceptation individuelle des Français, libres d'aller signer *oui* ou *non* chez tous les notaires; & les consuls avoient notifié au Corps-Législatif & au Tribunat, préalablement en fonctions, que sur 3,012,569 votans, 3,011,007 s'étoient déclarés pour l'affirmative.

Quelques faits offrirent, vers cette époque, des traces d'anciennes idées sans causer néanmoins le moindre ébranlement dans le régime actuel. Le 2 pluviôse, (21

janvier 1800), un drap mortuaire de velours noir croisé de satin blanc, flottant au portail de l'église de la *Madelaine*, avoit rappelé l'anniversaire de la mort de Louis XVI, & son testament fut affiché à la porte de l'église *Saint Jacques-de-la-Boucherie*, édifice dont il ne reste aujourd'hui que la tour, qu'on dit être la plus haute de Paris. La police fit enlever & le drap mortuaire & le testament, & les curieux se dispersèrent. A-peu-près dans le même temps, on arrêta, sans bruit, à Turin, un Français servant dans un régiment allemand; ce jeune homme se faisoit passer pour le fils de Louis XVI. Des personnes crédules persuadées que le dauphin n'étoit pas mort au Temple, le 20 prairial an 3, (9 juin 1795), mais bien un enfant de son âge, donnèrent un moment dans cette imposture. Le jeune homme arrêté, déclara dans son interrogatoire, qu'il étoit le fils d'un horloger de Paris, & en fut quitte pour la prison.

Le carnaval de cette année vit les mas-

carades publiques reprendre leur place parmi les antiques usages vraiment nationaux, incontestablement populaires, que la révolution avoit suspendus, & prouva que le consulat n'appréhendoit rien des métamorphoses de la folie, qui n'avoient cessé d'alarmer la convention, ses redoutables comités & la police ombrageuse du directoire.

Plus le gouvernement acquiéroit de force, plus il tendoit à une conciliation générale des amis de la révolution, ramenée à ses principes & dégagée de ses excès. Sur un rapport fait par le ministre Fouché, en faveur des fondateurs de la liberté, inscrits sur des listes d'émigrés pour s'être soustraits à la tyrannie révolutionnaire, les consuls arrêtent la radiation des mem- de l'assemblée constituante qui prouveront qu'ils ont voté l'établissement de l'égalité & l'abolition de la noblesse, et qu'ils n'ont fait aucune protestation contre ces principes; à condition, cependant qu'ils ne pourront rentrer dans leurs biens ven-

dus, ni prétendre à nulle indemnité à cet égard; ils rentreront seulement dans ceux de leurs biens qui ne sont pas séquestrés. Un second rapport du même ministre, servit depuis de base à un nouvel arrêté des consuls, qui rappela des milliers de Français prévenus d'émigration. Des recueils d'anecdotes placent ici un trait qu'ils attribuent au premier Consul, & que nous n'avons garde d'omettre dans une Histoire où nous ne négligeons d'insérer aucune des particularités connues qui peuvent caractériser Bonaparte, son consulat, les Français du dedans & du dehors, & la révolution prenant tout-à-coup un cours inattendu, spectacle digne de fixer l'attention de l'Europe & des siècles.

Pendant la frénésie qui faisoit crier à tant d'énergumènes la *liberté ou la mort!* on avoit vu des parens, qui, n'écoutant que la nature, envoyoient des secours à des infortunés expatriés, étoient dénoncés comme des monstres, & révolutionnairement égorgés, pour avoir été généreux

& compatiſſans. Bonaparte ſe rappelle un émigré qui réſide à Hambourg, qui fut ſon camarade & ſon ami dans le corps d'artillerie. Cet émigré demande une permiſſion limitée pour venir à Paris embraſſer ſes père & mère, avant que la mort l'en ſépare. Le Conſul lui fait parvenir un paſſeport & de l'argent; action d'autant plus remarquable, que l'émigré déclaroit poſitivement qu'il ne changeroit pas d'opinion; il promettoit, ſur ſon honneur, de ne dire ni ne faire, durant ſon ſéjour à Paris, rien qui pût troubler la tranquillité publique.

Mais la campagne va s'ouvrir, & Bonaparte s'occupe des moyens de ſe procurer les fonds néceſſaires pour la ſoutenir honorablement. Il écrit en conſéquence aux notables de la ville d'Amſterdam, qu'il eſt obligé de conquérir la liberté, qu'on a refuſé la paix à ſes procédés, mais qu'il a pris des meſures pour rendre la guerre déciſive, & il leur demande un emprunt de douze millions. Le général Marmont

eſt chargé de cette opération, mais ne peut vaincre le flegme hollandois. Une autre meſure eut plus de ſuccès. Frochot, préfet du département de la Seine, fait un appel aux bourſes des riches qui comptent ſur le courage des volontaires, & qui voudront verſer chacun 1200 francs pour aider à l'équipement des huſſards, nés ſans fortune, prêts à ſe joindre de plein gré à l'armée de réſerve. Ses invitations & ſon exemple ont le réſultat qu'il s'en promettoit. Béthune-Charoſt, Doumerc, la compagnie Vanrobais, Regnault-de-Saint-Jean-d'Angely, Lecouteux-Canteleu, Chaptal, le banquier Fulchiron & pluſieurs autres donnent différentes ſommes, & le général Dumas, proſcrit au 18 fructidor, choiſi par le premier Conſul pour organiſer cette armée de réſerve, dirige l'emploi de 28,435 fr. provenus de leurs ſouſcriptions.

Plus la criſe approche, plus ſe multiplient les pamphlets à Paris, les paragraphes inſultans & les caricatures à Londres,

« Soldats ! en promettant la paix au peuple français, j'ai été votre organe ; je connois votre valeur. — Vous êtes les mêmes hommes qui conquirent la Hollande, le Rhin, l'Italie, & donnèrent la paix sous les murs de Vienne.

« Soldats ! ce ne sont plus vos frontières qu'il faut défendre, ce sont les États ennemis qu'il faut envahir. Il n'est aucun de vous qui n'ait fait plusieurs campagnes, qui ne sache que la qualité la plus essentielle du soldat, c'est de savoir supporter les privations avec constance. Plusieurs années d'une mauvaise administration ne peuvent être réparées dans un jour.

« Premier magistrat de la République, il me sera doux de faire connoître à la nation entière les corps qui mériteront, par leur discipline & leur valeur, d'être les soutiens de la patrie. — Soldats ! lorsqu'il en sera temps, je serai au milieu de vous, & l'Europe étonnée, se souviendra que vous êtes de la race des braves ».

Signé BONAPARTE.

Alexandre Berthier quitta, le 14 germinal, (2 avril 1800), le ministère de la

A l'égard des papiers anglais, asyles de la licence, ils représentoient à l'envi la France comme une vaste solitude où l'on voyoit errer quelques femmes, des enfans, des vieillards, des soldats mutilés, réduits aux derniers excès de la misère; des estampes remplies *d'humor*, tournoient en ridicule l'armée de réserve; la cavalerie y paroissoit montée sur des ânes, les généraux sur des rossinantes; l'infanterie se composoit de bossus, de boiteux, de borgnes, de manchots, d'invalides à jambes de bois, d'enfans armés de bâtons; l'artillerie consistoit en deux espingoles, & les figures & l'habillement achevoient de rendre ce tableau plus absurde que le dessinateur ne l'avoit cru grotesque; tout en berçant ainsi les badauds des bords de la Tamise, le ministère de Saint-James s'endormoit lui-même. Bonaparte alloit à son but.

Il annonce, par une proclamation, à l'armée d'Italie, l'ouverture de la campagne en ces termes :

sérieusement à ses amis des réflexions que personne n'auroit exprimées : « Je me suis échauffé, leur dit-il, & j'ai fini par une mauvaise phrase. Les Français ont le tact des convenances. A peine eussé-je prononcé ces paroles, qu'un murmure me le fit sentir ; mais que voulez-vous, ils m'ont gâté le long de la route; ils m'ont tant répété ces mots de Marseille à Paris, qu'ils me sont restés ». Girardin n'ignoroit pas que le plus habile général pouvoit être battu; Bonaparte le savoit mieux que lui. Sans la possibilité des revers, que seroient le bonheur & la gloire !

On n'avoit donné rendez-vous à Dijon qu'à trente mille conscrits, il s'y trouve plus de cinquante mille hommes. Mais avant d'observer la marche de ce formidable corps, voyons qu'elle étoit la dernière position des ennemis qu'il alloit attaquer & de l'armée française qu'il alloit dégager.

Le général en chef des Autrichiens, M. de Mélas, maître de toutes les forteresses

resses bâties à l'entrée des Alpes, depuis le fort de Bard, dans la vallée d'Aost, jusqu'à Coni, n'avoit à combattre, sur le territoire de Gênes, que quarante-mille français, commandés par le général en chef Masséna & les généraux de division Soult & Souchet, reste d'une armée de soixante-trois mille hommes, dont deux mille de cavalerie, qui, le 9 décembre 1799, occupoit encore une ligne de plus de cent-quarante lieues, du poste de la Bochetta jusqu'aux Alpes du Dauphiné; ligne où vingt-cinq débouchés auroient exigé chacun trois mille hommes, & que défendirent long-temps des soldats qui manquoient d'habits, de capottes, de souliers, dans la plus rude saison de l'année; qui comptoient plus de douze mille malades, & à qui l'Etat devoit plus de dix millions en solde arriérée, en fourrages, en subsistances. Ils n'avoient pas assez de chevaux pour atteler vingt pièces de canon; tous les officiers étoient démontés; les malheureux isolés dans ces montagnes

couvertes de neige, ſans toît, ſans vêtemens, ſans feu, ſans nourriture, mouroient de faim & n'auroient pas été ſecourus même dans les hôpitaux. Telle étoit l'armée dont Maſſéna prit le commandement, avec laquelle il lutta huit mois, contre une armée victorieuſe, ſupérieure, pourvue de tout, d'une artillerie immenſe, & d'une cavalerie conſidérable.

Forcé par le nombre, d'abandonner la Bochetta, pourſuivi dans les murs de Gênes par la diſette, par les proclamations du baron de Mélas, par la flotte anglaiſe qui bloque le port, Maſſéna réduit le gouvernement de la ville à une députation revêtue de tous les pouvoirs civils & militaires. Gênes cernée, éprouve les horreurs de la famine; les habitans & la garniſon ſont réduits à quatre onces de pain par jour, bientôt cette quantité diminue encore; on mange les chevaux, on ſe nourrit des alimens les plus vils. Les Autrichiens ont pris Savone, & Suchet s'eſt replié ſur Nice. Enfin le ſiège ſe convertit

en blocus, & tout ce qui n'y eſt pas néceſſaire tombe ſur les vingt-mille Français, qui, ſous les ordres de Suchet & de Rochambeau diſputent le col de Tende & la route de la Corniche où ſe croiſent les feux des Autrichiens & de la flotte anglaiſe; le 21 floréal, (1.er mai 1800,) toutes les demi-brigades avoient paſſé le Var.

L'armée *impoſſible*, ſelon les politiques de Vienne, de Londres, de Paris même, ſe met en marche ſur pluſieurs colonnes & ſe porte de Dijon à Genève; Bonaparte en avoit paſſé l'avant-garde en revue près de Lauſanne; animée du plus brûlant enthouſiaſme, elle traverſe le pays de Vaud, en ſuivant le bord du lac, entre dans le bas Valais par Saint-Maurice. Après avoir paſſé le Trient ſur un pont de pierre qu'on avoit fait réparer quelques jours auparavant, toute l'armée paſſa par Mortigny pour aller au Mont Saint-Bernard. L'avant-garde fit une halte à Martigny.

Saint-Broncher, le pont de Lyddes

(si des poutres jettées d'une roche à l'autre sur un précipice de cinquante toises de profondeur, font un pont), & d'autres voies plus commodes pour la cavalerie, pratiquées par les soins du général Marescot, conduisirent l'armée au dernier village avant le grand Saint-Bernard, au bourg Saint-Pierre ou Pétesburg, au-delà duquel on ne peut plus se servir de voitures, n'y ayant plus de chemin tracé. L'hospice est à trois lieues du bourg; le tiers de cet intervalle offre des sapins, des pins; le second tiers ne présente que des buissons; on ne voit plus ensuite que de la neige, que sa solidité feroit croire éternelle. Une partie de l'artillerie de campagne avoit précédé l'armée à l'hospice, fondé, comme on sait, au dixième siècle, par un savoyard nommé Bernard de Menthon.

Entretenus des produits incessamment diminués de petits bénéfices ecclésiastiques, les Cénobites qui vivent dans cet asyle, se vouent à secourir les voyageurs gelés,

égarés ou tombés au fond des abymes, entraînés par des avalanches. Héros de l'humanité, intrépides, infatigables conquérans pour la charité chrétienne, ils n'attendent point, au sein d'une vie oisive, qu'on vienne les prier d'être utiles; armés de longues perches, précédés de chiens dressés à découvrir les corps humains enfouis dans la neige, ces bons solitaires vont sondant nuit & jour tous les endroits où il est possible que quelqu'un souffre ou même ne souffre plus; ils remettent les gens sains sur la voie, raniment les mourans, guérissent les membres gelés, rétablissent les os fracturés, offrent une généreuse hospitalité à tous ceux qui en ont besoin, sans acception de rang, de pays, de croyance religieuse. Bonaparte leur avoit envoyé de Lausanne une somme d'argent pour qu'ils puissent procurer de leur mieux, des alimens à l'armée. Jamais fournisseurs plus industrieux & plus désintéressés ne tirèrent un meilleur parti des modiques ressources de cantons aussi déserts.

D'après les ordres du premier Conſul & du général en chef Alexandre Berthier, le général Marmont avoit fait publier à ſon de trompe, dans le bourg de Saint-Pierre & dans tous les villages environnans, que le tranſport de chaque pièce de canon, avec ſes affûts & caiſſons, ſeroit payé de Saint-Pierre ſur la montagne, & de la montagne à Etroubles, à raiſon de ſix cents francs, de huit cents ou de mille francs ſelon le calibre. Une foule de payſans étoient accourus avec leurs chevaux & mulets, des milliers de ſoldats les avoient aidés, & en moins de deux jours, vingt pièces de canon furent tranſportés de Saint-Pierre à l'hoſpice, & de l'hoſpice à Etroubles. Mais comme les chevaux manquoient, le général Marmont recourut à deux expédiens fort ingénieux pour accélérer le paſſage; ce fut de creuſer un arbre en forme d'auge, d'y coucher des pièces de huit & de douze & des obuſiers; & d'employer une ſorte de traîneaux ſur roulettes, que le chef de brigade Gaſ-

fendi avoit fait conftruire à Auxonne. Cent hommes, payfans, officiers, foldats, tiroient un cable & traînoient l'arbre creux ainfi chargé; les affûts démontés étoient portés par des mulets, & ceux des pièces de quatre par des hommes, fur des brancards; les caiffons paffoient à vide, & les munitions encaiffées n'offroient pas plus de difficultés que les affûts.

Le chef-d'œuvre d'induftrie & de conftance étoit de faire paffer l'artillerie fur le fommet de ces monts. La vingt quatrième demi-brigade d'infanterie légère & la quatre-vingt-feizième de ligne, préférèrent bivouaquer dans les neiges, plutôt que d'abandonner leurs canons. Un chemin de plufieurs lieues de long, de dix-huit pouces de large, pratiqué fur des rochers à pic, fous des maffes de neiges fufpendues au bord des précipices où l'œil fe perd, où l'on s'engloutiroit au moindre faux pas; ce fentier gliffant où le cavalier eft obligé de précéder ou de fuivre fon cheval; un éboulement fubit couvrant, emportant un

canon de huit & trois canonniers de l'avant-garde, rien n'effraye les soldats qui se pressent pour avoir l'honneur de traîner les pièces, & qui refusent tous la gratification promise. L'histoire nous parle d'Annibal & de ses éléphans; de son temps, les plus lourdes machines de guerre se démontoient, & ces animaux vigoureux aidoient bien autant l'homme qu'ils l'occupoient.

On se repose, on se reconforte, on s'égaye même à l'hospice; on y boit à la santé de charitables religieux qui se sont dévoués à des vertus dont les objets & Dieu sont les uniques témoins, de solitaires qui consument leur vie à chercher des êtres souffrans pour les soulager ou les inhumer; & qui s'étonnent de voir qu'aucun obstacle n'arrête l'audacieux génie des combats.

Mais à peine est-on monté, qu'il faut descendre. La pente de la montagne qui conduit à la vallée d'Aost est plus rapide que celle du côté du Valais, & couverte

de plus de terre végétale. Presque tous les soldats se laissèrent glisser sur le dos jusqu'au bas; les autres furent trois heures à s'y rendre; on ne perdit que quatre à cinq chevaux dans la descente. Bonaparte parcourut, en glissant sur son derrière, une hauteur de deux cents pieds. On ne tarda pas à revoir des champs couverts de verdure; & des prairies émaillées de fleurs annoncèrent qu'on rentroit dans une région plus analogue à la vie. Enfin après des travaux inexprimables, l'artillerie parvient au bord de la Dora-Baltea.

L'avant-garde commandée par le général Lasnes étoit déjà dans Aost le 28 floréal. Elle avoit culbuté l'ennemi posté sur les hauteurs, & maîtresse de la vallée, elle marchoit sur Chatillon, tandis que la division de Watrin enfonçoit les portes de Bard & se disposoit à prendre le château que les Autrichiens regardoient comme une barrière insurmontable.

Ce château de Bard fut construit pour fermer l'entrée du Piémont, à l'endroit

où les deux montagnes qui forment la vallée d'Aoſt, ſe rapprochent au point de n'être plus ſéparées que d'un eſpace de vingt-cinq toiſes. Quinze-cents hommes s'ouvrent un chemin ſur la montagne d'Albarade, font des eſcaliers partout où la pente eſt trop rapide; élèvent des murs aux deux côtés du ſentier, devenu trop étroit entre deux précipices; jettent des ponts ſur les excavations qu'il ſeroit impoſſible de franchir; la cavalerie monte ainſi ſur des crêtes de roc qu'on ſuppoſoit inacceſſibles à l'infanterie. L'artillerie paſſe de nuit à travers la ville ſous le feu du château, & déjà deux ſoldats ont porté ſur leur dos deux pièces de quatre, ont gravi, pendant trente heures, des rochers affreux, & ſont parvenus à établir une batterie ſur les hauteurs qui dominent le château.

Yvrée eſt priſe de vive force, Bard ſe rend. Des forces arrivées à l'ennemi retardent ſa retraite & lui permettent de diſputer les hauteurs de Romano derrière la

Chiusella; cinq mille fantassins, quatre mille hommes de cavalerie & plusieurs canons s'y postent avantageusement. Ils sont attaqués sur trois points; les Français s'élancent au pas de charge sur le pont, deux bataillons passent la rivière au milieu d'une grêle de balles & de mitraille. Une première ligne est rompue, la seconde ne peut résister; la vingt-deuxième légion marchant en colonne serrée, trois charges successives de la cavalerie autrichienne sont vigoureusement repoussées; son commandant & six officiers tombent morts; la déroute la plus complette termine cette lutte opiniâtre, & les Français poursuivent l'ennemi vaincu jusques sous les murs de Turin, où il se retire en coupant tous ses ponts.

Il y avoit deux routes à prendre pour aller délivrer Gênes; celle de Chivasso, Turin, Asti, Alexandrie, & celle de Verceil, Novare, Milan, Lodi, Plaisance. Quoique plus longue, la seconde réunissoit à l'avantage de dispenser l'armée de

où les deux montagnes qui forment la vallée d'Aost, se rapprochent au point de n'être plus séparées que d'un espace de vingt-cinq toises. Quinze-cents hommes s'ouvrent un chemin sur la montagne d'Albarade, font des escaliers partout où la pente est trop rapide ; élèvent des murs aux deux côtés du sentier, devenu trop étroit entre deux précipices; jettent des ponts sur les excavations qu'il seroit impossible de franchir; la cavalerie monte ainsi sur des crêtes de roc qu'on supposoit inaccessibles à l'infanterie. L'artillerie passe de nuit à travers la ville sous le feu du château, & déjà deux soldats ont porté sur leur dos deux pièces de quatre, ont gravi, pendant trente heures, des rochers affreux, & sont parvenus à établir une batterie sur les hauteurs qui dominent le château.

Yvrée est prise de vive force, Bard se rend. Des forces arrivées à l'ennemi retardent sa retraite & lui permettent de disputer les hauteurs de Romano derrière la

Chiusella; cinq mille fantassins, quatre mille hommes de cavalerie & plusieurs canons s'y postent avantageusement. Ils sont attaqués sur trois points; les Français s'élancent au pas de charge sur le pont, deux bataillons passent la rivière au milieu d'une grèle de balles & de mitraille. Une première ligne est rompue, la seconde ne peut résister; la vingt-deuxième légion marchant en colonne serrée, trois charges successives de la cavalerie autrichienne sont vigoureusement repoussées; son commandant & six officiers tombent morts; la déroute la plus complette termine cette lutte opiniâtre, & les Français poursuivent l'ennemi vaincu jusques sous les murs de Turin, où il se retire en coupant tous ses ponts.

Il y avoit deux routes à prendre pour aller délivrer Gênes; celle de Chivasso, Turin, Asti, Alexandrie, & celle de Verceil, Novare, Milan, Lodi, Plaisance. Quoique plus longue, la seconde réunissoit à l'avantage de dispenser l'armée de

où les deux montagnes qui forment la vallée d'Aoſt, ſe rapprochent au point de n'être plus ſéparées que d'un eſpace de vingt-cinq toiſes. Quinze-cents hommes s'ouvrent un chemin ſur la montagne d'Albarade, font des eſcaliers partout où la pente eſt trop rapide ; élèvent des murs aux deux côtés du ſentier, devenu trop étroit entre deux précipices; jettent des ponts ſur les excavations qu'il ſeroit impoſſible de franchir; la cavalerie monte ainſi ſur des crêtes de roc qu'on ſuppoſoit inacceſſibles à l'infanterie. L'artillerie paſſe de nuit à travers la ville ſous le feu du château, & déjà deux ſoldats ont potté ſur leur dos deux pièces de quatre, ont gravi, pendant trente heures, des rochers affreux, & ſont parvenus à établir une batterie ſur les hauteurs qui dominent le château.

Yvrée eſt priſe de vive force, Bard ſe rend. Des forces arrivées à l'ennemi retardent ſa retraite & lui permettent de diſputer les hauteurs de Romano derrière la

Chiusella; cinq mille fantassins, quatre mille hommes de cavalerie & plusieurs canons s'y postent avantageusement. Ils sont attaqués sur trois points; les Français s'élancent au pas de charge sur le pont, deux bataillons passent la rivière au milieu d'une grêle de balles & de mitraille. Une première ligne est rompue, la seconde ne peut résister; la vingt-deuxième légion marchant en colonne serrée, trois charges successives de la cavalerie autrichienne sont vigoureusement repoussées; son commandant & six officiers tombent morts; la déroute la plus complette termine cette lutte opiniâtre, & les Français poursuivent l'ennemi vaincu jusques sous les murs de Turin, où il se retire en coupant tous ses ponts.

Il y avoit deux routes à prendre pour aller délivrer Gênes; celle de Chivasso, Turin, Asti, Alexandrie, & celle de Verceil, Novare, Milan, Lodi, Plaisance. Quoique plus longue, la seconde réunissoit à l'avantage de dispenser l'armée de

où les deux montagnes qui forment la vallée d'Aost, se rapprochent au point de n'être plus séparées que d'un espace de vingt-cinq toises. Quinze-cents hommes s'ouvrent un chemin sur la montagne d'Albarade, font des escaliers partout où la pente est trop rapide; élèvent des murs aux deux côtés du sentier, devenu trop étroit entre deux précipices; jettent des ponts sur les excavations qu'il seroit impossible de franchir; la cavalerie monte ainsi sur des crêtes de roc qu'on supposoit inaccessibles à l'infanterie. L'artillerie passe de nuit à travers la ville sous le feu du château, & déjà deux soldats ont porté sur leur dos deux pièces de quatre, ont gravi, pendant trente heures, des rochers affreux, & sont parvenus à établir une batterie sur les hauteurs qui dominent le château.

Yvrée est prise de vive force, Bard se rend. Des forces arrivées à l'ennemi retardent sa retraite & lui permettent de disputer les hauteurs de Romano derrière la

Chiusella; cinq mille fantassins, quatre mille hommes de cavalerie & plusieurs canons s'y postent avantageusement. Ils sont attaqués sur trois points; les Français s'élancent au pas de charge sur le pont, deux bataillons passent la rivière au milieu d'une grêle de balles & de mitraille. Une première ligne est rompue, la seconde ne peut résister; la vingt-deuxième légion marchant en colonne serrée, trois charges successives de la cavalerie autrichienne sont vigoureusement repoussées; son commandant & six officiers tombent morts; la déroute la plus complette termine cette lutte opiniâtre, & les Français poursuivent l'ennemi vaincu jusques sous les murs de Turin, où il se retire en coupant tous ses ponts.

Il y avoit deux routes à prendre pour aller délivrer Gênes; celle de Chivasso, Turin, Asti, Alexandrie, & celle de Verceil, Novare, Milan, Lodi, Plaisance. Quoique plus longue, la seconde réunissoit à l'avantage de dispenser l'armée de

siéges qui l'auroient rallentie, la certitude d'enlever les principaux magasins de munitions & de subsistances que les Autrichiens avoient établis sur les bords du Tésin, de l'Adda, de l'Oglio.

Tandis que l'avant-garde marchoit sur Chivasso & le gros de l'armée sur Verceil, où Bonaparte trouva des magasins très-précieux, la division du Mont-Cénis, aux ordres du général Thureau, après avoir attaqué l'ennemi à Suse, s'être emparé de cette ville & de la Brunette, avoit fait quinze-cents prisonniers, tué ou blessé plus de trois cents hommes, pris huit cens fusils & beaucoup de munitions de guerre & de bouche, s'avançoit pour seconder les opérations de l'armée de réserve; & vingt-cinq mille hommes détachés de celle de Moreau, vainqueur en Allemagne, commandés par le général Moncey, entroient dans la Cisalpine par le Simplon & le Saint-Gothard. Maître de Chivasso, de Masserano, de Biella-di-Trino, de Varallo, de Borgo-di-Sezia, de tout le haut Pié-

mont, depuis Feneſtrelle juſques au confluent de la Sezia dans le Pô, Bonaparte n'accordoit dans ſa correſpondance à l'avide curioſité des pariſiens que ces mots : « Tout va bien ». Le général Laſnes avoit arrêté ſur ce dernier fleuve un grand nombre de barques chargées de riz & de blé.

Dans un inſtant de repos que goûtoit l'avant-garde à Chivaſſo, le premier Conſul témoigna ſa ſatisfaction à cette brave diviſion, pour le courage qu'elle avoit montré la veille au combat de la Chiuſella. Il s'approcha du douzième régiment des chaſſeurs, & il ordonna au chef de brigade, de dire au régiment, qu'il étoit très-content de la bravoure de ce corps, que c'étoit à l'impétuoſité de la charge faite à Châtillon que l'on avoit dû le ſuccès du combat; que la cavalerie alloit être réunie, & qu'à la première bataille, il vouloit qu'elle chargeât la cavalerie ennemie, pour lui ôter ſa morgue & la prétention qu'elle avoit d'être ſupérieure à la nôtre, en manœuvre & en bravoure. Il

dit à la vingt-huitième de ligne : « Voilà deux ans que vous paſſez ſur les montagnes, ſouvent privés de tout, & vous êtes toujours à votre devoir ſans murmurer ; c'eſt la première qualité du bon ſoldat. Je ſais qu'il vous étoit dû, il y a huit jours, huit mois de prêt, & que cependant, il n'y a pas eu une ſeule plainte. Pour preuve de ma ſatisfaction de la bonne conduite de la vingt-deuxième demi-brigade, à la première affaire, elle marchera à la tête de l'avant-garde ».

Cependant, le général Murat entra de vive force, le 7 prairial, (27 mai 1800,) à Verceil, & culbuta ſur la Sezia mille hommes de cavalerie ennemie. Lecchi, général ciſalpin, ſe portoit, avec la légion ciſalpine de deux mille hommes, par le Mont-Roſa, ſur Varello ; il en débuſqua la diviſion du prince de Rohan & s'y poſta le 8 ; le général Béthancourt traverſoit le Simplon avec une colonne, & tournoit les forces de l'ennemi qui étoit encore ſur Sezia, & le général Moncey ſe diri-

geoit vers la Belinzona, Lugano, & le lac majeur. Ainſi s'exécutoient avec autant de préciſion, que d'enſemble, toutes les parties d'un vaſte plan que l'ennemi n'avoit ni prévenu ni prévu, ce qui n'eſt pas le trait le moins étonnant de cette hiſtoire; car dès que les Autrichiens furent attaqués dans les Alpes, M. de Mélas put en être informé, dut avoir quelques notions non ſeulement de l'exiſtence, mais encore de la force de l'armée de réſerve, & des corps deſtinés à la ſeconder. En outre les intelligences de ce général Autrichien dans Gênes bloquée, auroient dû le réveiller de l'inconcevable ſécurité où le retenoient ſon excurſion ſur Nice & ce blocus. Les principales maiſons de Gênes qui, tour-à-tour ont gouverné cette république, avoient conſervé des relations étendues, multipliées & ſecrètes qui les mettoient à même de ne rien ignorer de tous les mouvemens de quelque importance, qui ſe faiſoient ou qui ſe préparoient au dehors; & certainement M. de Mélas

conservoit d'intimes rapports avec la plupart de ces maisons. Il fut donc instruit à temps de la proclamation que fit publier dans Gênes le général Masséna, le 5 floréal, plus d'un mois avant la réunion de l'armée de Bonaparte, & des divisions dont elle se grossit au bord du Rhin. « L'armée du Rhin, disoit Masséna, est forte de cent cinquante mille hommes. L'armée de réserve entre en Italie par la vallée d'Aost. Le Mont-Cénis est repris par nos troupes; l'ennemi a voulu la guerre, les armées françaises ouvrent la campagne avec un développement de forces imposantes, & tel qu'il doit, par la victoire, le forcer d'accepter la paix. Habitans de Gênes, l'armée d'Italie, ferme dans la résolution de vous défendre, voit approcher l'époque de votre délivrance ».

Peut-être le général Masséna en disoit-il plus qu'il n'en savoit, & qu'il n'en croyoit, pour soutenir la persévérance de ses troupes & des Gênois; peut-être ceux-ci desiroient-ils autant la défaite des Autrichiens

trichiens que la libre évacuation de la ville par les Français. Il n'en est pas moins singulier, qu'engagé comme il l'étoit, M. de Mélas ait pris des mesures si tardives & si peu proportionnées au danger. Il crut, longtemps, que l'armée de réserve n'étoit que de sept à huit mille hommes, & il écrivoit le 8 prairial à une dame de Pavie : « Je sais que l'on dit en Lombardie qu'une armée française arrive, ne craignez rien, je vous défends de partir ». Les Français y arrivèrent presque aussitôt que sa lettre.

Murat occupoit Novare le 10 prairial, & marcha vers le Tésin, où toute l'armée étoit rassemblée, le 11, sous les ordres du premier Consul. Les Autrichiens conduits par le général Laudon, campoient retranchés au bord de cette rivière, enflée par la fonte des neiges; ils retenoient de leur côté tous les bateaux qu'ils avoient pu se procurer. Tandis que la cavalerie du général Murat les inquiétoit sur cette rivière, depuis le lac de Como jusqu'au-

deſſous de Vigévano, une diviſion française ſe préſenta devant Buffalora, dont Laudon fit replier le pont de bateaux, & le général en chef manœuvroit, comme ſi ſon intention eut été de paſſer la rivière auprés de Voltegio.

Bientôt la ſoixante-dixième demi-brigade, ſoutenue par un corps de cavalerie & quelques pièces de campagne, eut ordre d'enlever les bateaux du port de Galiata. Les ſoldats les chargent ſur les épaules, parviennent, ſous des volées de mitrailles, à former plus loin des ponts volans ſur le Téſin; quelques compagnies de grenadiers vont ſe poſter dans une île, d'où elles peuvent faire un feu avantageux. L'artillerie françaiſe prend en flanc celle de l'ennemi. Déjà quinze cents hommes & deux pièces de canon ſont ſur l'autre rive; les Autrichiens ſe concentrent dans le village de Turbio; ce poſte eſt emporté malgré la plus vive réſiſtance, & toute l'armée paſſe le Téſin.

Elle entre, le même jour, dans Milan,

la garniſon s'étoit retirée dans le château; il eſt inveſti. Le général Laſnes occupe Pavie où l'ennemi vient d'abandonner cent cinquante pièces de canon de ſiège & de campagne, huit mille fuſils, deux mille barils de poudre, cinq mille paires de draps & un million de cartouches. Tout ſe ſoumet, magaſins, munitions, garniſons laiſſées par M. de Mélas dans le haut Piémont, dans le Milanez, dans le Crémaſque & le Bergamaſque, les villes qui ont appartenu à la république Ciſalpine juſqu'à Garza, tout eſt à la diſpoſition des Français qui ſemblent être revenus chez eux.

A peine y a-t-il trois ſemaines qu'ils étoient encore en de-çà des Alpes, & les voilà rétablis au milieu de leurs conquêtes, auſſi ſolidement que s'ils ne les avoient ni quittées ni perdues. Un reſſort violemment comprimé durant leur abſence, réagit avec force pour eux dès qu'ils y touchent; l'Italie révolutionnaire ſort des cachots où les Autrichiens l'avoient miſe,

& revoit les magiſtrats qu'elle reçut de l'incurſion précédente des Français, ces chefs, ces adminiſtrateurs, ces juges qui, réfugiés en France à l'approche de Suwarow, reviennent à la ſuite de l'armée de réſerve, offrir à leur parti tous les mérites d'une longue perſécutiou. Colonie volontaire du vainqueur, la Ciſalpine renaît, & ſes nombreux enfans épris d'un enthouſiaſme augmenté par la gratitude, s'arment aux dépens des arſenaux de l'Autriche. Ainſi diſpenſé de la garde des places, Bonaparte ayant le libre uſage de la totalité de ſes troupes, intercepte les communications de M. de Mélas avec le Tyrol, & marche à la rencontre des Autrichiens pour les combattre.

Trois arrêtés du premier Conſul oppoſent au retour de l'ennemi, la plus vigoureuſe défenſive, politique & civile. Chaque inſtitution devient une ligne, une citadelle. Un de ſes arrêtés établit un miniſtre extraordinaire de la république françaiſe à Milan, & un tréſorier français au-

près de ce ministre; l'autre ordonne la réunion d'une consulte qui sera présidée par ce ministre vraiment extraordinaire; le troisième crée un gouvernement provisoire. Il multiplie le plus possible le nombre des hommes qui trouveroient une perte inévitable dans le retour de l'ancien régime. Il confie les frontières acquises, ses boulevards momentanés, à toutes les sortes d'intérêts, de passions, d'ambitions, de prévoyance, de crainte, de ressentimens, d'opinions & d'actes extérieurs, qui font & nourrissent le courage populaire. Ce fut, dit-on, en informant les deux consuls de son entrée à Milan, que Bonaparte écrivit : « Malgré ce qu'en pourront dire les athées de Paris, j'assisterai demain à un *Te Deum* qui sera chanté dans la métropole de cette ville ».

Nous avons vu le général Lasnes conduisant l'avant-garde depuis le Mont Saint-Bernard jusqu'à Yvrée, s'avancer jusqu'à Chivasso pour faire croire aux ennemis que le dessein de l'armée étoit d'opérer

ſa jonction avec le général Tureau & ſa diviſion poſtés entre Suze & Rivoli, & ce mouvement prolonger les illuſions de M. de Mélas & de ſes généraux. Pendant ce temps, l'armée filant par un côté oppoſé, paſſoit la Sezia & le Téſin, & l'avant-garde emportoit Pavie; Duheſme prenoit Lodi & tous ſes magaſins; le général ciſalpin Lecchi, enlevoit Caſſano, ſur le chemin de Breſcia & d'Arena, & le fort de Bard capituloit. Enfin M. de Mélas commence à ſoupçonner qu'il s'eſt trompé dans ſes conjectures. Il concentre ſes troupes entre les places du Piémont, pour faire face à l'ennemi & ſe joindre au corps de M. Elnitz, qui revenoit de Nice, & dont les pas rétrogrades aggravoient, malgré lui, la faute qu'on avoit commiſe en l'y envoyant. Ce fut en cet état de choſes que l'armée françaiſe marchant ſur Plaiſance, s'empara de la fameuſe poſition de la Stradella qui coupoit aux Autrichiens toute communication avec leurs magaſins.

Les généraux Murat & Laſnes, ayant

parcouru rapidement la rive gauche du Pô, se portèrent, le premier vers la tête du pont de bateaux que les ennemis avoient construit devant Plaisance, & le second vis-à-vis de la Stradella; mais le pont de Plaisance étoit fortifié & défendu par six cents hommes, & vingt piéces de canon; il fut pris d'assaut, à la bayonnette. En se retirant, les Impériaux avoient coupé les derniers bateaux du côté de la ville; de nouvelles batteries n'empêchèrent pas les Français d'achever le pont, d'effectuer un autre passage à Noceto, de se rendre maîtres de Plaisance & du fort; & ils se préparèrent à marcher au secours de Gênes en remontant la rive gauche de la Trébie. Le général cisalpin Lecchi entre dans Brescia, d'où M. Laudon ne se sauva que par l'intrépidité de son escorte; la division Loison prenoit Crême, Orcinovi, & cernoit Pizzighitonne. Une partie de la division Moncey avoit joint l'armée.

Au moment de quitter Milan, Bonaparte fit la proclamation suivante :

« Soldats, un de nos départemens étoit au pouvoir de l'ennemi (1); la consternation étoit dans le Midi de la France. La plus grande partie du territoire ligurien, le plus fidèle ami de la République étoit envahie. La République cisalpine, anéantie dès la campagne passée, étoit devenue le jouet du grotesque régime féodal. — Soldats! vous marchez... Et déjà le territoire français est délivré. La joie & l'espérance succèdent, dans notre patrie, à la consternation & à la crainte. Vous rendez la liberté et l'indépendance au peuple de Gênes; il sera pour toujours délivré de ses éternels ennemis. Vous êtes dans la capitale de la Cisalpine. L'ennemi épouvanté n'aspire plus qu'à regagner ses frontières; vous lui avez enlevé ses hôpitaux, ses magasins, ses parcs de réserve.

« Le premier acte de la campagne est terminé. Des millions d'hommes, vous l'entendez tous les jours, vous adressent des actes de reconnoissance: mais aura-t-on donc impunément violé le territoire Français? Laisserez-vous retourner dans ses foyers, l'armée qui a porté l'alarme dans vos fa-

(1). Le comté de Nice ou le département des Alpes maritimes.

milles? Vous courez aux armes... Eh bien? marchez à sa rencontre; opposez-vous à sa retraite; arrachez les lauriers dont elle s'est emparée, & par là, apprenez au monde que la malédiction du destin est sur les insensés qui osent insulter le territoire du grand peuple. Le résultat de tous vos efforts sera: gloire sans nuage, paix solide ».

Le Premier Consul, Signé BONAPARTE.

N'omettons pas un fait qui mérite d'être noté. Le général Lecchi avoit ordre de s'emparer de Lecco sur l'Adda, il trouve le passage défendu par l'artillerie de chaloupes canonnières, & se détermine à transporter des barques sur des chariots. Une colonne de trois cents hommes s'en sert pour passer le fleuve, tourne l'ennemi, pendant que d'autres corps canonnent les barques qui défendent le passage, & les Impériaux pris en flanc, & chargés en tête, se hâtent de prendre la fuite.

Près de quarante-mille Autrichiens, sous MM. de Mélas, Elnitz & Lattermann, avoient perdu leur temps à vouloir

forcer la barrière du Var, pour pénétrer en Provence, où le lord Keith, devoit conduire ses vaisseaux qui s'étoient chargés à Livourne d'une armée de débarquement, d'une grande quantité de munitions de guerre & de bouche, & de l'artillerie nécessaire, pour former, par terre & par mer, le siége de Toulon & de Marseille. Le foible corps du général Suchet avoit approvisionné les forts de Vintimille, de Montalban, de Ville-Franche, avoit mis en sûreté dans Antibes, les effets militaires, & défendoit le passage du Var avec une intelligence qui faisoit avorter tous les projets des Autrichiens. Un télégraphe placé dans le fort de Montalban, qu'on sait être bâti sur la cîme d'un rocher, se trouvoit au milieu de l'armée ennemie, & correspondoit à un autre télégraphe, élevé sur les hauteurs de la droite du Var; Suchet apprenoit ainsi tout ce que faisoit l'armée impériale, & informoit les généraux français des moindres opérations des impériaux près de Nice.

M. de Mélas, si mal instruit des forces & des manœuvres de l'armée de réserve, s'obstinoit à vouloir pénétrer dans les environs de Vence, quand un courier, porteur de vérités incomplètes & tardives, l'obligea de passer précipitamment le col de Tende, & de se rendre à Turin; l'alarme étoit si peu motivée, qu'il laissa devant le pont du Var, vingt-cinq mille hommes qui lui parurent assez protégés par deux frégates anglaises et une nombreuse artillerie; mais à peine fut-il parti, que ces vingt-cinq mille hommes furent repoussés avec beaucoup de perte le 2 prairial, (21 mai 1800,) jour où Thureau prenoit Suse, tandis que le général Lasnes entroit à Chivasso, & le général Murat à Verceil. Le baron d'Elnitz est obligé d'évacuer Nice; & poursuivis jusqu'au 14, les Autrichiens ont abandonné les monts Liguriens pour se concentrer entre le Tanaro & la Bormida.

Ce fut alors que l'armée de réserve toute entière parvenue au-delà du Pô, s'avançoit

à grand pas pour faire lever le blocus de Gênes, qu'un manque absolu de vivres & une combinaison de causes dont nous allons offrir un apperçu sommaire, avoit forcée de se rendre le 16 prairial (4 juin), au moment où le général autrichien M. Otto, recevoit l'ordre de se retirer. La nouvelle qu'en reçut Bonaparte ne dérangea pas son plan, & fut un aiguillon de plus pour ses troupes.

Nous avons laissé Masséna & ses compagnons d'armes réduits à la ration de quatre onces de mauvais pain. Entrons maintenant dans le détail de la longue & honorable défense qu'il soutint avec tant de courage & de persévérance. Jamais aucune partie de la guerre révolutionnaire n'avoit manifesté plus évidemment, combien la manière moderne de combattre, l'emporte, sous les rapports de l'acharnement, dans l'action de sa durée, de son intensité, de sa complication & de sa vîtesse, sur la manière de combattre usitée aux époques antérieures les plus glorieu-

ſes. Eſt-ce un progrés dont l'art doive s'honorer? Eſt-ce un ſurcroît de malheur, un perfectionnement de deſtruction dont l'homme ſenſible doive gémir? Que les maîtres, & le temps qui ſera leur maître & le nôtre, prononcent. Il n'en eſt pas moins vrai, comme l'a judicieuſement obſervé le général de brigade, Paul Thiébault, qu'en 1800, les Autrichiens commandés par le général Otto, firent dans une matinée (du 10 floréal) à la meurtrière attaque de la ligne françaiſe du Ponent, ce que ſous les ordres de M. de Schulembourg, en 1746, ils devoient exécuter en deux journées; en 1800, le général Maſſéna n'employa que trois heures pour faire ce qui devoit en coûter quarante-huit à M. de Boufflers. Une pareille accélération de force à-la-fois répulſive, étonne l'eſprit, ſerre le cœur; & ſes diverſes proportions de part & d'autre, expliquent les prodigieux ſuccès des armées françaiſes embrâſées d'un nouveau fanatiſme politique.

L'ennemi ayant préparé une attaque

générale ſur Gênes, dirigea vingt-cinq mille hommes d'élite ſur le fort du Diamant, les Deux frères, Albaro, les forts Quezzi, Richelieu & Sainte-Técle. Il s'empara du Quezzi, du Monte-Rati, coupa toute communication aux Français avec le Richelieu, occupa le poſte des Deux-Frères, bloqua le Diamant, y livra pluſieurs aſſauts. Ce fut alors que Maſſéna l'attaqua ſur toute la ligne. A quatre heures, après midi, le Quezzi eſt repris à la bayonnette; à cinq heures, les Deux-Frères ſont balayés; le ſoir toutes les poſitions, tous les forts étoient libres; & par-tout culbutés, les Autrichiens fuyoient en déroute, laiſſant quinze-cents morts & un grand nombre de bleſſés, montant à quatre mille hommes, dont ſeize-cents furent faits priſonniers.

Deux fois depuis le blocus, le Levant avoit été un théâtre de victoires, achetées bien cher par les Français; tour-à-tour attaquans & attaqués, ils avoient vu des legions menaçantes & même triomphan-

tes, se changer devant eux en colonnes de prisonniers, descendre humblement des cîmes qu'elles couvroient avec orgueil. Deux fois l'armée y avoit moissonné des palmes sanglantes. Cette terre n'en étoit pas encore épuisée; & les victoires des 17 germinal & 10 floréal, devoient être en quelque sorte éclipsées par une action de plus d'éclat encore.

Résolu de profiter du départ de M. de Mélas, dont on connoissoit aussi bien les mouvemens, qu'il devinoit peu lui-même ceux des Français; Massena cherchoit une occasion d'affoiblir le corps qui étoit chargé du blocus, ou de le forcer à s'éloigner, quand le 20 floréal, (9 mai), une lettre de M. Otto le prévint que le canon autrichien alloit tirer en réjouissance d'un avantage remporté sur le général Suchet. L'indignation ne permit à Massena de renvoyer la vengeance de son lieutenant qu'au lendemain.

Quatre corps furent commandés; l'un dut se porter en avant du Diamant pour

occuper l'ennemi dans cette partie; le général Miolis eut ordre d'attaquer le Monte-Faccio, & le général Soult de le tourner & d'envelopper ainsi les troupes qui défendoient ce poste. L'adjudant-général Gautier enleva le camp retranché de Bavari; Monte-Facio presqu'également enlevé, fut vigoureusement ressaisi par l'ennemi, qui, chargeant avec impétuosité, jetta la division Miolis sur la Stura, dans un tel désordre qu'on ne put la rallier; mais, pendant que les Autrichiens la poursuivoient, Soult disposoit tout pour un succès décisif.

Parti à cinq heures du matin, il avoit suivi la gauche du Bisagno, culbuté les postes de Bisantino, Almo, Prato Olivetto, Cassalo, forcé les camps de Monte-Creto, & battu une colonne ennemie à Mont-Salviagga, tandis que le général Darnaud se dirigeant sur les hauteurs dites Il-Becco, parvenoit à la crête des montagnes, & coupoit le chemin de Sorri, après avoir battu les détachemens qu'il avoit

avoit rencontrés, fait passer un ravin très-profond à sa troupe sur une échelle, pris six cents Autrichiens, & cent avec les cinquante premiers Français, arrivés à l'autre bout de l'échelle. Mais il se trouvoit fort éloigné du corps de bataille, ses soldats étoient affamés, harrassés; il se vit assailli par une force supérieure, & se défendit avec le plus grand courage, jusqu'à ce que le général Soult étant survenu, les Autrichiens forcés de droite & de gauche furent précipités du haut des rochers. Plus de huit cents d'entr'eux roulèrent dans les abîmes, un plus grand nombre fut pris dans les retranchemens. Darnaud alla s'emparer de Nervi; la division de Miolis rétablit, vers le soir, les communications, & les Français se maintinrent à Monte-Faccio.

Lors de la défection d'une partie des corps de l'armée d'Italie, la vingt-cinquième légère avoit été chargée de désarmer la vingt-quatrième de ligne. Cette circonstance faisoit craindre de les rap-

procher; mais dans la journée dont il s'agit ici, la conduite de ces deux corps leur donna tant d'eſtime l'un pour l'autre, que les ſoldats qui les compoſoient s'embraſſèrent au milieu du feu, & firent abjuration de toute inimitié ſur le champ de bataille. L'enthouſiaſme fut même ſi grand des deux côtés, que, par un échange ſoudain, la moitié de la vingt-cinquième paſſa dans la vingt-quatrième, & réciproquement, & que les deux corps ainſi mêlés continuèrent à battre l'ennemi avec une ardeur nouvelle. Quelle foule de réflexions fait naître une pareille anecdote, ſur l'empire des affections qui caractériſent ſpécialement les armées françaiſes!

Les ſuccès momentanés des Autrichiens près de Gênes avoient enhardi les partiſans de la coalition. *Viva Maria* étoit le cri de mort contre les patriotes révolutionnaires du pays & contre les Français ; déjà des groupes de femmes ſe permettent de crier d'un son ſiniſtre, *Viva*: elles n'oſent achever une exclamation que chacun comprend. Savone a capitulé. La fermenta-

tion qui règne parmi les habitans de Gênes, l'abattement des troupes, le mécontentement universel, tout fait redouter que cette nouvelle ne produise un effet fâcheux. On redouble de précautions, on renforce les postes, les patrouilles, on met de l'artillerie dans les places. Le Monte-Faccio est évacué, la ligne est resserrée. A sept heures du matin, le 30 floréal (19 mai 1800), arrive, sur une esperonade, maltaise, l'adjudant-général Ortigoni, échappé à tous les dangers de la mer, par la rapidité de sa course. Il annonce, d'après une dépêche de Bonaparte, que du premier au dix, Gênes sera débloquée. Avec lui, arrivent d'Antibes, neuf cents mille francs envoyés par le payeur-général Scétivaux. Cette somme calma bien plus les imaginations que les besoins réels.

Aucune expression ne peut rendre la situation de Gênes les jours suivans. Des malheureux répandus dans les rues, les remplissant de leurs gémissemens & tombant à chaque pas, de pure défail-

lance; des enfans délaiſſés & courant dans la ville en jetant des cris aigus; des phyſionomies pâles & défigurées où ſe peignoient à-la-fois le déſeſpoir du préſent & les angoiſſes de l'avenir; des morts & des mourans que la police faiſoit bientôt enlever ſans les formalités accoutumées; voilà une foible eſquiſſe du tableau déchirant qu'offroit aux yeux de l'homme ſenſible une ville jadis ſi riche & ſi floriſſante. Mais, un fait que l'Hiſtoire recueillera avec étonnement, c'eſt qu'au milieu d'un état ſi violent, il n'y eut preſque point d'inſubordination dans l'armée, ni de mouvemens dans le peuple, point de vols, point de déſordres même dans les rues, lors du bombardement, & qu'à dix heures du ſoir tous les citoyens étoient habituellement retirés chez eux.

Sans énumérer en détail les horreurs de l'exceſſive miſère d'une multitude, réduite à ſe diſputer les chevaux morts de maladie & jetés à la voirie, les chiens, les chats, juſqu'aux ſouris, aux rats, à l'herbe, aux

fourages, on peut concevoir les effets d'une famine prolongée au sein d'une population de cent-soixante-mille ames, qui, dès le commencement du blocus, ne recevoit qu'une once de pain, chaque jour, par personne, pour que le soldat en eut un peu davantage & pendant le plus de temps possible. La disette fut si grande, que le besoin fit manger aux gens aisés des dragées, qu'on ne voyoit plus que marchands d'oignons & de bonbons; que sous la forme de soupes de légumes, on fit dévorer au peuple toutes les herbes médicinales qui se trouvoient dans les pharmacies; mais au premier prairial, 20 mai, l'embarras fut à son comble, des mélanges dégoûtans produisirent une épidémie; & l'excès de maux amena de sourdes inquiétudes qu'envenimoient ou tempéroient les nouvelles du jour, de l'heure, du moment.

Il se fait des enrôlemens secrets, des conciliabules se multiplient, on parle dans Bisagno d'assassiner le général en chef,

dans Gênes de l'empoiſonner. Des écrits incendiaires circulent ſi myſtérieuſement que le miniſtre de la police en paye un exemplaire cinq louis; on ſolde des femmes, des hommes, des enfans pour courir les rues preſque nuds, en pouſſant des cris lamentables; mais l'attente de Bonaparte ſuſpend tout projet de trouble, & ſemble preſque appaiſer la faim. Le 3, on donna comme certain que Bonaparte, avec une partie de ſon armée, avoit paſſé le Pô qu'elle ne paſſa que le 17, & que le premier Conſul manœuvroit de manière à couper toute retraite à M. de Mélas. Le 6, le chef d'eſcadron Franceschi, aide-de-camp du général Soult, envoyé par le général Maſſena au premier Conſul, apporta des dépêches de Bonaparte, qui donnèrent lieu à la note ſuivante, tranſmiſe officiellement à l'armée & au gouvernement:

« Un des officiers que j'ai envoyés près du Premier Conſul à Paris, eſt revenu cette nuit. Il a laiſſé le général BONAPARTE deſcendant le grand

Saint-Bernard, & ayant avec lui le général Carnot, ministre de la guerre. Le général BONAPARTE me mande, que du 18 au 30 floréal, il sera arrivé avec toute son armée, à Yvrée, & que de-là il marchera à grandes journées sur Gênes. Le général Lecourbe fait, en même temps, son mouvement sur Milan par la Valteline. L'armée du Rhin a obtenu de nouveaux avantages sur l'ennemi; elle a remporté une victoire décisive à Biberach, a fait beaucoup de prisonniers & a dirigé sa marche sur Ulm. Le général BONAPARTE, à qui j'ai fait connoître la conduite des habitans de Gênes, me témoigne toute la confiance qu'il à en eux & m'écrit : *Vous êtes dans une position difficile; mais ce qui me rassure, c'est que vous êtes dans Gênes. Cette ville dirigée par un excellent esprit, & éclairée sur ses veritables intérêts, trouvera bientôt dans sa délivrance le prix des sacrifices qu'elle a faits.* „

Signé MASSENA.

Ici, quel spectacle & quel contraste se présentent à l'observateur capable de grands rapprochemens & de réflexion! On ne bloque pas M. de Mélas, il ne pressent rien de ce qui le menace; son armée, les Napolitains, les Anglais & les Monta-

gnards de la Ligurie bloquent hermétiquement la ville de Gênes, qui gémit de la néceſſité de partager le ſort des Français que les Autrichiens y tiennent renfermés, & la penſée de Bonaparte deſcendant du haut du Saint-Bernard ramène la confiance, & appelle pour quelque temps le repos dans les murs de cette ville affamée.

Mais l'état de détreſſe où ſe trouvoit Gênes étoit tellement violent, que le 9, la fermentation devient très-alarmante. Des coups de fuſils ſont tirés dans la ville; mais c'eſt de Ligurien à Ligurien, de Gênois à Gênois; l'oppoſition entre les deux partis ſauve l'armée. Une grande victoire remportée par Bonaparte dans le Piémont, fait reparoître quelques denrées, mais à un prix ſi exceſſif, que pluſieurs perſonnes n'en meurent pas moins de faim dans les rues. Le mécontentement éclate, quelques ſoldats briſent leurs armes. Bientôt les Français & les patriotes de Gênes commencent à croire que cette place défendue avec tant de perſévérance, eſt dé-

ſormais inutile aux projets du premier Conſul, puiſqu'il ne la débloque pas au jour indiqué. Les uns ſuppoſent qu'après avoir ſurpris Mantoue, il va ſe jeter dans le Tyrol, ſe réunir au général Moreau, & qu'à la tête des deux armées, il eſt à la veille de dicter la paix à Vienne. Tous ſe perſuadent que Gênes a pleinement accompli tout ce qu'on pouvoit exiger de l'armée & de la ville, en prolongeant cette diverſion juſqu'à l'époque où les plus mauvais alimens étoient ſur le point de manquer au militaire, à ſix mille malades ou bleſſés, à une immenſe population qu'on ne pouvoit ſe flatter de contenir davantage.

Le profond ſilence des camps ennemis, les murmures, de fréquentes déſertions; l'impoſſibilité de tenter une trouée, de livrer un combat, de ſoutenir une ſimple marche, & l'aſſaſſinat de deux prêtres bons patriotes, tués chez eux, à dix heures du matin, tout à côté de la demeure du général en chef; déterminent celui-ci à

prêter l'oreille a
Mélas & du lc

Enfin, comn
diftribution à f.
le général Ma{
pondre aux pl(
de la coalition :
nes, avec arm
fe fera jour de
nètes ». Elle \
rendre, difoit
rade, le géné
manger jufqu

Il arriva c
pufcule éclair
un plus grand
dens, de cada
de mères mor
fans expirés de
où foldats & cit
tout doit finir a
voir les chances
pareille pofition l
volutionnaires, il eft

procher ce qui ſe fit, des conſeils que reçut le général Maſſena, & du plan qu'il avoit d'abord voulu ſuivre.

On lui avoit conſeillé de partir ſur l'eſperonade maltaiſe, qui avoit conduit au port l'adjudant-général Ortigoni. Son plan avoit été de laiſſer à Gênes le général Miolis avec les bleſſés & les malades, ſeulement pour capituler, & de ſe rendre en Toſcane avec toutes les troupes & tous les Italiens en état de marcher, perſuadé qu'il trouveroit des vivres ſur la rivière du Levant; de ſéjourner dans les environs de Livourne, le temps néceſſaire pour y former un corps d'artillerie & un corps de cavalerie; d'y ſolder & refaire ſes troupes, & de ſe porter enſuite à Naples en recrutant ſur la route tous les patriotes de l'Italie, & complettant ainſi ſes cadres nombreux, mais dégarnis; arrivé là, de s'y établir & d'y conſtituer un gouvernement républicain ſur les ruines du gouvernement monarchique. Tous les ordres pour ce mouvement étoient écrits & cachetés; tous les choix pour remplir les

principales places du nouvel Etat, étoient faits, lorſqu'il abandonna cette idée gigantefque & hardie.

D'après une conférence terminée à trois heures du matin, entre le comte de Saint-Julien, pour l'empereur, & le colonel Beſt, chef de l'Etat-major de l'armée du blocus; le capitaine de vaiſſeau Bivern, pour le roi d'Angleterre ; l'adjudant-général Andrieux, & le citoyen Martin pour le général Maſſena, l'entrevue définitive eut lieu à 9 heures, dans la petite chapelle ſituée au milieu du pont de Cornegliano, entre les poſtes français & autrichiens, le 4 mai 1800. Le mylord Keith, le comte de Saint-Julien, M. Otto & le général Maſſena débattirent les articles d'un traité dans lequel le général français ne voulut pas ſouffrir qu'on inſérât le mot de capitulation, & obtint les conditions les plus honorables. Il ne les ſigna que le plus tard qu'il pût dans la ſoirée, ſe flattant encore de l'eſpoir d'un libérateur. Tel fut le ſort de cette armée, après ſoixante jours de

blocus, quarante-cinq jours de siége, quinze jours de marches continuelles sur des monts escarpés, un bombardement presque chaque nuit, soixante-dix combats, sans pain, sans argent, sans habits, sans chaussure, souvent sans munitions, ce qui ne l'avoit pas empêché de détruire à l'ennemi près de deux fois plus d'hommes qu'elle ne lui en opposoit, de lui faire plus de prisonniers qu'elle ne contenoit de soldats en état de combattre. Voici les articles du traité :

« L'aile droite de l'armée française chargée de la défense de Gênes, sortira au nombre de huit-mille-cent-dix hommes, & prendra la route de terre, pour aller par Nice en France. Le reste sera transporté par mer à Antibes. L'amiral Keith s'engage à fournir à cette troupe, la subsistance en biscuits, sur le pied de la troupe anglaise. Tous les prisonniers autrichiens faits dans la rivière de Gênes, seront rendus en masse; l'artillerie & les munitions de ladite aîle droite seront transportées

par la flotte anglaiſe à Antibes ou au golfe de Jouan. Les convaleſcens ſeront tranſportés par mer, & nourris juſqu'à Antibes; les malades recevront, dans les hôpitaux de Gênes le même traitement que les Autrichiens, & on les tranſportera comme les autres, dès qu'ils pourront ſortir. Maſſena ſtipula que Gênes & ſon port ſeroient déclarés neutres; les généraux autrichiens promirent ſeulement que l'auguſte protection de l'empereur n'auroit pour but que la félicité & la tranquillité publique. L'indépendance du peuple ligurien fut l'objet d'une pareille reſtriction, & la ſécurité des patriotes n'eut pour garant qu'une promeſſe vague de ne moleſter perſonne pour ſes opinions, & de punir les perturbateurs conformément aux lois. Les Français & les Italiens réfugiés à Gênes eurent le droit de ſe retirer avec leur argent, leurs marchandiſes, leurs meubles; on promit d'approviſionner Gênes; le général Maſſena dépêcha un officier au premier Conſul, pour l'informer de l'évacuation, &

les officiers priſonniers eurent le droit de rentrer en France ſur leur parole.

Tandis que les Français ſortoient de Gênes, les Impériaux évacuoient toute la rivière du Ponent ; & c'eſt ainſi qu'un même corps étant à-la-fois vainqueur & vaincu, la diviſion Gazan dut paſſer au travers des bataillons d'un ennemi en déroute. Cependant, la reddition de Gênes au moment où M. Otto venoit de recevoir l'ordre d'en lever le blocus, eut pour principal effet, d'empêcher cette ville épuiſée d'être priſe par les Anglais. Quant à M. de Mélas, il auroit peut-être eſſayé de s'y mettre à couvert contre l'orage qui venoit fondre ſur lui, ſi le général Berthier lui avoit laiſſé le temps de joindre le général Otto; mais le commandant en chef de l'armée autrichienne avoit une ſingulière prédilection pour les faux rapports, mépriſoit ſouverainement les conſcrits & ſembloit avoir toujours aſſez de temps de reſte.

Quelques-uns de ſes couriers furent in-

terceptés à Plaisance par le général Murat. Dans une dépêche, il se plaignoit amèrement au général Mosel de la négligence avec laquelle on avoit approvisionné les places fortes du Piémont & de la Lombardie, & surtout Alexandrie. Dans d'autres lettres, il prétendoit que les généraux qui commandoient à Turin, & dans la vallée d'Aost, l'avoient trompé sur la véritable force de l'armée de réserve, & il observoit que si les Français passoient subitement le Pô, & s'ils coupoient, ne fut-ce que momentanément, sa communication entre Plaisance & Alexandrie, cette dernière place seroit sans ressources, & l'armée manqueroit de tout. Ces découvertes intéressantes décidèrent le premier Consul à forcer le baron de Mélas à une bataille qui fixât le sort de l'Italie. . . .

Malgré le grand nombre de prisonniers que Bonaparte avoit faits sur la rive gauche du Pô, l'armée autrichienne étoit encore de quatre-vingt-mille hommes. Quarante-mille occupoient les environs de Gênes;

Gênes; le reste se trouvoit morcelé vers les sources du Tanaro. Les monts de la Ligurie, leurs vallées étroites & leurs torrens grossis de neiges que fondoit le soleil de mai, forçoient le baron de Mélas à de longs détours pour opérer sa jonction avec la division de M. Otto. Passer le Pô entre Valence & Verue, & porter ainsi le théâtre de la guerre dans le Milanez, c'eût été renoncer à la Ligurie, à la Toscane, à la flotte anglaise qui payoit l'armée; c'étoit abandonner à leurs garnisons Coni, Céva, Tortone, Alexandrie, Turin. M. de Mélas devoit donc réunir ses forces pour combattre les Français dans les plaines qui s'étendent d'Alexandrie à Tortone, où la supériorité de sa cavalerie lui promettoit l'avantage. Mais on le trompoit encore sur le nombre & les mouvemens des ennemis.

Bonaparte va traverser le Tidone, la Versa, la Vera, la Scrivia, la Bormida, & prenant une position centrale entre les montagnes & le Tanaro, il pourra détruire

l'une après l'autre, la division qui vient de Gênes par Novi, & celle qui vient de Nice par Asti. Le général Otto, mieux informé que M. de Mélas, vole au-devant de ce malheur pour le détourner, se porte en toute hâte entre la Bormida & la Scrivia, retarde la marche des Français en leur livrant chaque jour de nouveaux combats, engage une action plus sérieuse avec eux le 20 prairial, entre Broni & Montebello.

Berthier ordonne au général Lasnes de quitter la position de Broni pour attaquer les Autrichiens partout où il les rencontrera. Les avant-gardes se touchent à San-Diletto; le corps d'armée de M. Otto s'étendoit de Casteggio sur les hauteurs situées à sa droite, & formoit là une masse de quinze-mille hommes protégée d'une nombreuse artillerie. Watrin, général de division qui commandoit les premières colonnes françaises, enlève l'avant-garde ennemie, attaque la ligne de front; on se charge réciproquement à plusieurs reprises;

pas; on lui ſuppoſa le projet de paſſer le Pô & le Téſin, ou de ſe porter ſur Gènes & Bobbio; en conſéquence on prit des meſures pour lui couper le chemin d'Alexandrie à Gênes, & pour lui oppoſer des forces ſur la rive gauche du Pô dans le cas où il voudroit en tenter le paſſage à Valence ou à Caſal. Une diviſion du corps que commandoit le général Deſaix ſe porte ſur Rivalta en tournant Tortone, & des ponts volans furent établis à la hauteur de Caſtel-Nuovo pour paſſer rapidement le Pô, &, par un mouvement de flanc, ſe réunir aux diviſions d'obſervation Chabran & Lapoype, poſtées ſur la rive gauche de ce fleuve. Mais au lever du ſoleil, les Autrichiens franchiſſent la Bormida ſur deux ponts; & la diviſion Gardanne qui faiſoit l'avant-garde de l'armée françaiſe eſt attaquée à ſept heures du matin. Le développement des forces ennemies ne laiſſant aucun doute ſur les projets de M. de Mélas, les troupes aux ordres du général Victor ſont auſſitôt ran-

gées en bataille & forment le centre qui occupe le village de Marengo & la gauche qui s'appuie à la Bormida : le corps du général Lasnes est à l'aîle droite ; les deux lignes ont leurs aîles droites soutenues d'un gros corps de cavalerie.

Les Impériaux débouchent par trois colonnes. Celle de leur droite se prolonge sur Figorallo en remontant la Bormida, celle du centre se porte, par la grande route, sur le village de Marengo que Bonaparte avoit reconnu lui-même, la veille, accompagné de sa garde à cheval & d'une pièce d'artillerie légère, & la colonne de la gauche se porte sur Castel-Cériolo. Berthier fit avancer le centre & l'avant-garde de l'armée française. A onze heures le premier Consul monte à cheval, & volant au champ de bataille, y trouve l'action engagée sur tous les points ; on se bat de part & d'autre avec un égal acharnement ; Gardanne soutenoit depuis deux heures l'attaque de la droite & du centre de l'ennemi sans perdre un pouce de terrein,

malgré l'infériorité de son artillerie. Obligé de quitter sa position d'avant-garde, & se retirant par échelons, il en prend une oblique. Sa droite est au village de Marengo, sa gauche atteint à la Bormida; son feu de mousqueterie donnant sur le flanc de la colonne autrichienne qui marche sur Marengo, en éclaircit les rangs, la fait hésiter, mais elle reçoit de nouveaux renforts, & le village est pris à une heure. Quelques Français manquent de cartouches & se retirent en désordre; l'ennemi charge avec plus d'impétuosité.

Le général Victor croit devoir ordonner un mouvement rétrograde vers la réserve; mais cette évolution expose à une défaite inévitable le corps que commande le général Lasnes & le force à suivre le même mouvement. Une cavalerie nombreuse, soutenue de plusieurs escadrons d'artillerie légère, déborde la droite. Les grenadiers de la garde des consuls s'avancent, appuyent vigoureusement cette droite, repoussent trois attaques successives. Un

rang qui tombe est remplacé par un autre. Deux demi-brigades ont enlevé Castel-Cériolo; mais le centre & la gauche continuent de reculer en ligne, & la droite est obligée de céder. Le front de l'armée ennemie prit alors une si grande étendue, qu'elle tenoit plus de deux lieues. Quoique rapide & profonde, la Bormida étoit guéable en divers endroits: il s'y faisoit un carnage horrible vers le pont; mais le point où se prolongeoient les plus violens efforts, étoit San-Stephano: de-là les Impériaux pouvoient gagner Vogherra, y précéder les Français & leur couper toute retraite.

Tous les corps postés sur les derrières ont ordre d'arriver promptement; mais la réserve que commandoit Desaix étoit encore éloignée; l'aîle gauche plie, l'infanterie se retire, la cavalerie est repoussée, le feu se rapproche, un roulement épouvantable se fait entendre au centre & cesse tout-à-coup sur la Bormida. Bonaparte s'élance à la tête de la division de Lasnes

pour ralentir ce commencement de déroute dont la confusion alloit occasionner une défaite complète. Il fait exécuter différentes manœuvres à la soixante-douzième demi-brigade, veut prendre l'ennemi en flanc & charger avec cette demi-brigade, mais un cri sort de tous les rangs : « Nous ne voulons pas que le premier Consul s'expose ». Une valeureuse émulation brave tous les dangers, double la force de résistance, & la retraite s'effectue par échiquier sous le feu de quatre-vingt pièces d'artillerie qui précèdent la marche des bataillons Impériaux; ceux-ci se croient sûrs de la victoire.

Entouré des braves que la mort vient frapper, Bonaparte reçoit deux balles dans son chapeau & donne ses ordres avec sang-froid au milieu des boulets qui soulèvent la terre sous les jambes de son cheval. L'ennemi ne pouvant devancer les Français & forcer le défilé sur lequel se reployoient leurs troupes marchant en bon ordre, établit une ligne formidable, sous

la protection de laquelle il jette son infanterie dans les vignes & dans les bois. Sa cavalerie rangée en bataille n'attendoit que le moment de voir les Français chassés de ces bois & de ces vignes, pour se précipiter sur leurs lignes nécessairement rompues. S'il avoit rempli cet objet, tout auroit été perdu sans ressource, & les Français & Bonaparte se fussent vus tous exterminés ou enveloppés. Mais les divisions Monnier & Desaix, & l'obstination de M. de Mélas, changèrent subitement le sort d'une si mémorable journée.

Ces divisions avoient fait dix lieues au pas de course, & n'éprouvoient de besoin que celui de combattre. Du plus loin qu'on les apperçut, l'espérance & la joie rentrèrent dans tous les cœurs Français. Quant au baron de Mélas, selon son usage, il ignoroit ce qui se passoit chez l'ennemi, il ne se doutoit pas que d'aussi importans renforts fussent possibles, & présumant toujours beaucoup trop de ses moyens, trouvant trop d'obstacles au centre où ses soldats

fatigués ſuccomboient à des ſuccès payés bien chers, il conçoit le deſſein de cerner entièrement l'armée françaiſe engagée dans ces thermopyles; & pour cet effet, laiſſant ſon artillerie devant le débouché, croyant par-là maſquer ſon mouvement, il affoiblit ſon centre, étend ſes aîles, y porte ſes forces, ſe conduit en général ennuyé de vaincre. Bonaparte & Deſaix profitent de cette faute capitale.

L'armée parvient, en rétrogradant, à la plaine de San-Giuliano, où la réſerve eſt formée ſur deux lignes, flanquées de douze piéces d'artillerie & de la cavalerie. Bonaparte, Deſaix & les officiers de l'état-major, portent dans les rangs la confiance & la prêchent d'exemple en demeurant ainſi, pendant une heure du plus terrible repos, expoſés aux coups de l'artillerie autrichienne qui ne ceſſoit de tirer. Alors Deſaix, à la tête de la neuvième légère, fond ſur les bataillons ennemis, charge à la bayonnète; tout s'ébranle à-la-fois, les canons impériaux ſe taiſent, reculent; les

Autrichiens étonnés, culbutés, voient les Français s'ouvrir un passage sur des tas de mourans qu'ils foulent aux pieds.

Arrivés sur le revers du défilé, prêts à rentrer dans la plaine, tous les chefs font ranger leur divisions en bataille, la ligne se forme, s'étend; on met les canons en batteries à mesure qu'ils se présentent; ils vomissent la mort sur les ennemis effrayés. Bientôt une immense cavalerie autrichienne charge en masse avec fureur; le feu continuel de la mousqueterie, la mitraille & la bayonnète l'arrêtent court; l'explosion d'un caisson met le désordre dans les rangs, tout ploie; la cavalerie française profite de ce commencement de déroute, se précipite dans la plaine, son audace cache son petit nombre.

Chaque division française avoit reçu des ordres particuliers. L'une emporte Marengo & vole à la Bormida; Murat tient en échec une masse énorme de cavaliers qui ne peuvent manœuvrer que sous le feu de trois pièces & d'un obusier; un déta-

chement d'infanterie se hâte d'occuper le pont; Desaix coupe à San-Stéphano, l'aîle gauche autrichienne; Kellermann fils, avec huit cents chevaux, fait mettre bas les armes à six mille grenadiers Hongrois, & parmi les prisonniers se trouvent les généraux Zag, de Saint-Julien, presque tous les officiers de l'état-major, dont une partie se sauva pendant que les Français se jettoient sur les pièces. Mais au moment de son triomphe, après avoir concouru si puissamment à sauver l'armée, à décider la victoire, Desaix est atteint d'une balle, & meurt en disant au jeune Lebrun, fils du Consul: « allez dire au premier Consul que je finis ma carrière avec le seul regret de n'avoir pas assez fait pour vivre dans la postérité ». Lorsqu'on vint annoncer à Bonaparte la mort de Desaix, il ne lui échappa que ces mots: « Pourquoi ne m'est-il pas permis de pleurer »?

Sur la fin de l'action, M. de Mélas qui avoit eu deux chevaux tués sous lui, & qui venoit de recevoir une contusion au

bras; voyant qu'on se battoit avec un nouvel acharnement, depuis une heure, dans les ténèbres, & que sa troisième ligne d'infanterie étoit hachée en pièces, fit dire au premier Consul : « Pour Dieu, monsieur, faites cesser le carnage, je consens à tout.

Cette journée coûta, selon les rapports Français, quinze drapeaux, quarante pièces de canon & treize mille hommes aux Autrichiens, dont trois mille morts, trois mille blessés, & sept mille prisonniers. Le compte rendu par le chef de l'état-major de l'armée française, porta la perte de cette armée à cinq mille hommes tués ou blessés.

Le général Alexandre Berthier & le baron de Mélas signèrent, le surlendemain, 27 prairial an VIII, (15 juin 1800,) une convention dont voici la substance. Il y aura suspension d'hostilités entre l'armée de sa majesté impériale & celle de la république Française en Italie, jusqu'à la réponse de la cour de Vienne. L'armée de

Sa Majesté occupera tous les pays compris entre le Mincio, la Fossa Maëstra & le Pô, & la seule forteresse de Ferrare sur la rive droite de ce fleuve; elle occupera également la Toscane & Ancône. L'armée française occupera le pays compris entre la Chiusa, l'Oglio & le Pô. Les châteaux de Tortone, Alexandrie, Milan, Turin, Pizzighitonne, Arona, Plaisance, Coni, Céva, Savone, la ville de Gênes, & le fort d'Urbin seront remis à l'armée française aux jours convenus. Toute l'artillerie des fonderies autrichiennes appartiendra aux Autrichiens; celle de calibres & fonderies d'Italie, de Piémont ou de France, aux Français. Les provisions de bouche seront partagées par moitié; les garnisons sortiront avec les honneurs militaires, armes & bagages, & se rendront, par le plus court chemin, à Mantoue, en trois colonnes, à des époques déterminées. On ne maltraitera personne pour services rendus à l'armée impériale, & son général fera relâcher tous ceux qui auroient

été arrêtés dans la république Cisalpine pour opinions politiques. Quelle que soit la réponse de la cour de Vienne, aucune des deux armées n'attaquera l'autre qu'après l'en avoir prévenue dix jours d'avance.

Ce traité fondé sur une connoissance réfléchie du plus ou du moins d'utilité des positions préférées & prescrites, nuisoit plus à M. de Mélas & à l'Empereur, que la bataille de Marengo, dont l'issue désastreuse leur laissoit cependant encore une armée supérieure à celle de Bonaparte qui mit ainsi la victoire dans le traité.

Il chargea son aide-de-camp Lacuée, jeune homme aussi distingué par ses qualités morales & la noble franchise de son caractère, que par des connoissances solides & variées, de présenter au baron de Mélas, un sabre turc, apporté d'Egypte. M. de Mélas dit au citoyen Lacuée : « Il me tarde que nous ayons la paix, à laquelle je vais contribuer de tous mes efforts, pour aller voir le général Bonaparte à Paris. J'irai

rai le voir, fût-il même en Egypte. C'est la première fois que j'ai été battu en plaine ».

Le sort de la guerre avoit rompu les forces ennemies; c'étoit aux institutions, aux lois à cimenter la conquête, à réaliser & conserver les fruits de la victoire. De retour à Milan, le premier Consul s'occupa de ressusciter la république Cisalpine. Il créa une consulte chargée de préparer ce travail, & confia le gouvernement provisoire à une commission de neuf membres. Son premier soin fut de faire rendre les derniers devoirs au général Desaix. Il ordonna que le corps de cet illustre guerrier fut transporté à l'hospice du mont Saint-Bernard, où il lui seroit élevé un monument, un mausolée, & qu'on graveroit les noms des demi-brigades, des régimens de cavalerie & d'artillerie, & les noms des généraux & des chefs de brigade de l'armée de réserve, sur une table de marbre placée en face du monument. Il réunit l'armée de réserve & celle d'Italie sous le

nom d'armée d'Italie, dont il donna le commandement en chef au général Masséna. L'expérience démontroit au vainqueur que la subordination, le pouvoir & la paix se composoient aussi des sentimens religieux, au nombre desquels furent toujours ce respect affectueux pour les dépouilles mortelles des hommes devenus célèbres, & une sage déférence pour les usages & les habitudes populaires relatives au culte public. On a retenu ces mots du premier Consul aux patriotes Milanais : « Laissez dire la messe; le peuple est souverain; s'il veut sa religion, respectez sa volonté ».

En quittant Milan, Bonaparte prit la route de Turin, traversa le Mont-Cénis, & ne put se dérober aux témoignages empressés de l'enthousiasme des Lyonnais. Il accorda quelques heures à leurs vives instances. Comme on observa qu'il méditoit profondément en contemplant les suites du bombardement de cette ville, autrefois l'orgueil de la France industrieuse & com-

merçante, le citoyen Verninac, préfet, lui dit : « ces ruines vous fatiguent ; j'en effacerai le souvenir amer ».

Des vœux unanimes obtinrent du vainqueur de Marengo, qu'il séjourneroit à Lyon jusqu'au lendemain de son arrivée. Trente-mille personnes l'accompagnèrent à la place de Belcourt, ingénuement nommée le champ de la Destruction, par ceux qui ne vouloient que détruire. Il posa une première pierre ; & commença ainsi la réédification des belles façades démolies après le siége ; il mit sous ces fondemens une médaille composée & frappée depuis qu'il étoit arrivé, promit que les fabriques de Lyon, réduites à quatre mille métiers, seroient portées à vingt mille avant deux ans, & se rendit chez le préfet où l'attendoit un déjeûner dans un sallon qui lui offrit, au milieu des attributs de la guerre, le tableau de Revoil, représentant le lion d'Androclès léchant la main de son bienfaiteur. La médaille portoit d'un côté l'effigie de Bonaparte, & pour légende : *à*

Bonaparte réédificateur de Lyon, Verninac, préfet, au nom des Lyonnais reconnoissans; de l'autre côté, une guirlande de chêne au milieu de laquelle étoit écrit: *Vainqueur à Marengo, deux fois conquérant de l'Italie, il posa cette pierre, le 10 messidor an 8 de la République, premier de son Consulat.*

A midi précis, Bonaparte sortit de Lyon précédé & entouré d'une foule immense de la jeunesse lyonnaise à cheval, des bénédictions de cent mille citoyens & d'une brillante fanfare. Enfin, le 13 messidor, à deux heures & demie du matin, le premier Consul fit son entrée dans Paris, par la barrière ci-devant des Gobelins, à laquelle on venoit de donner le nom de *barrière de Marengo*. Toutes les autorités se proposoient d'aller au-devant de lui, mais ne l'attendoient pas sitôt. Au moment où sa voiture entroit aux Tuileries, les deux consuls dormoient paisiblement. Cependant, ayant été instruits, une heure après de son arrivée, ils se rendirent chez lui.

Ses premiers mots furent : *Citoyens, nous revoilà donc! Eh bien! avez-vous fait bien de l'ouvrage, depuis que je vous ai quittés?* La même réponse sortit de vingt bouches à-la-fois : « pas autant que vous, général ». Bonaparte termina son rapport de la bataille de Marengo par ces paroles : « J'espère que le peuple français sera content de son armée ». On célébra son retour par des illuminations. Un transparent ingénieux & flatteur, placé, le soir, à la porte du Tribunat, offrit aux passans la devise : il n'y a plus d'Alpes.

En exécution des accords signés, le général Suchet entra dans Gênes, qui lui fut remise par le prince d'Hohenzollern, le dix-neuvième jour après que les Autrichiens s'en étoient rendu maîtres. Mylord Keith, prétendant que les traités que faisoient les alliés de l'Angleterre, n'étoient pas obligatoires pour elle, enleva tous les objets propres à la marine, qui se trouvoient dans le port, & se seroit peut-être emparé de la ville même, malgré la

capitulation, en employant une armée de débarquement destinée pour les côtes de la Provence, & qui étoit dans le port de Livourne, si la troisième division de l'armée impériale & la plus grande partie des effets militaires n'eussent encore été sur les bords de la Bormida, sous la main de l'armée d'Italie.

Avant de remonter à ce que les Français avoient fait en Allemagne & en Egypte depuis le 18 brumaire, nous croyons devoir donner ici quelque détails sur le général Desaix. Il naquit, en 1768, près de Riom, dans la classe des nobles, que ceux même d'entre les révolutionnaires qui se sont bornés à la théorie du droit naturel, ont déprimées incomparablement plus que quelque anoblis préveaus ne déprimoient la roture avant la révolution. Elève de l'Ecole militaire, sous-lieutenant au régiment de Bretagne infanterie, il résista sans efforts, aux instances de ses camarades qui vouloient l'engager à émigrer à l'époque où l'émigration devint une sorte

d'épidémie. Il eſt vrai que ſes principes, quoique modérés, pouvoient le préſerver des dangers attachés alors à la nobleſſe royaliſte. Son caractère lui fit ignorer depuis, non ſeulement la plupart des excès, mais juſqu'aux dénominations des divers partis qui déchirèrent la France & qui menacèrent d'embrâſer l'Europe, & ne lui permit de ne s'occuper que de ſon état, de belles manœuvres, de traits héroïques, de champs de batailles, de défaites & de victoires.

Le régiment & lui, entrèrent en campagne en 1792. Agé de vingt-quatre ans, il montra tant d'intelligence & d'activité, que les généraux Victor de Broglie & Cuſtine l'employèrent comme aide-de-camp, comme capitaine-adjoint à l'Etat-major; ſa préſence d'eſprit & ſes conſeils ayant arrêté les ſuites du revers que l'armée avoit éprouvé aux lignes de Weiſſembourg, les commiſſaires du corps-légiſlatif auprès de l'armée, l'élevèrent au rang de général de brigade.

Sa bonne conduite & ses succès ranimèrent la discipline & le courage. Blessé à l'affaire de Lauterbourg, d'une balle qui lui perça les deux joues, il ne voulut se faire panser qu'après avoir rallié les bataillons qui étoient en désordre; aussi les soldats le surnommoient-ils *guerrier sans peur & sans reproche*. Le mot *chevalier*, qui rappeloit un éloge imité de celui de Bayard, eût été un crime contre-révolutionnaire alors plus vigoureusement puni qu'un parricide.

Malgré tout le mérite de Desaix, le comité de salut public, ordonna deux fois la destitution de ce jeune homme. Le général en chef de l'armée du Rhin s'y refusa constamment, & Desaix ne l'apprit qu'au moment où, investi de l'admiration de ses camarades au blocus de Landau, il vit l'armée entière s'opposer à un troisième ordre de destitution apporté par un commissaire législateur qui jugea plus digne de lui, de céder aux représentations des soldats, que d'exécuter la volonté du comité.

dominateur de la convention nationale. Tendre fils, Desaix imploroit avec ardeur la liberté de sa mère, & bon citoyen, il aimoit & respectoit sa patrie jusques dans la personne de ceux qui l'accabloient de leur injustice.

Quand le général Moreau prit le commandement en chef de l'armée du Rhin & Moselle, il chargea Desaix d'en commander l'aîle gauche. On a rendu compte dans les volumes précédens de la glorieuse retraite du général Moreau, retraite infiniment plus honorable que ses plus brillantes victoires. Desaix eut sa bonne part des dangers & des lauriers d'une campagne, si glorieusement perdue, & revint défendre pendant quatre mois, contre la nombreuse armée de l'Archiduc Charles, le fort de Kell, qui fut repris en six semaines par les Français; autre exemple des proportions apperçues ailleurs entre l'ancien & le nouvel art de la guerre. Bientôt l'armée de Rhin & Moselle, effectua, sous la conduite du général Desaix, le premier

floréal an 5, l'un des plus hardis passages du Rhin, qui jamais aient été exécutés.

Après l'armistice de Léoben, Desaix obtint un congé du général en chef de l'armée d'Allemagne, & se rendit à Milan pour voir Bonaparte, vainqueur des plus grands généraux de l'Europe, & visiter les champs où trois armées autrichiennes avoient été défaites, où tant d'Allemands, d'Italiens & de Français venoient d'être ensevelis. Bonaparte fit mettre ces lignes à l'ordre : « Le général en chef avertit l'armée d'Italie que le général Desaix est arrivé de l'armée du Rhin, & qu'il vient reconnoître les positions où les Français se sont immortalisés ».

Le traité de Campo-Formio rendit les guerriers à leurs foyers, & Bonaparte entreprit son expédition d'Égypte. Desaix l'y suivit, & en reçut un poignard du plus beau travail, sur lequel étoient ces mots dictés par l'estime : « Prise de *Malte*, *bataille de Chébrkheis*, *bataille des Pyramides* » : simples indications des événemens

dans lesquels Desaix avoit déployé son courage. Chargé de conquérir la Haute-Egypte où *Mourad-Bey* & les mameloucks s'étoient réfugiés, il remporta plusieurs victoires qu'il seroit difficile d'apprécier; mais un éloge moins sujet aux déductions de la fortune, c'est celui que fait de son cœur le titre qui lui fut donné de Sultan-juste. Nous laisserons à la scrupuleuse reconnoissance des savans à juger des services qu'il leur rendit, & de quelle utilité leur furent ses recherches dans ces contrées.

Kléber avoit signé une capitulation avec la Porte-Ottomane, & Desaix revenoit en France; enlevé par les croiseurs anglais, & conduit dans la rade de Livourne, il est tenu pour prisonnier de guerre par le lord amiral Keith qui l'envoie au lazareth & lui fait, dit-on, proposer vingt sols par jour comme à chacun des soldats Français prisonniers, l'égalité proclamée en France, ne permettant pas, ajoute-t-on,

qu'un général soit mieux traité que les soldats.

Sans doute que tout mauvais procédé fait la honte de quiconque ne rougit pas de se le permettre, & l'homme bien né respecte la foi publique & le malheur; mais les révolutions & les guerres se nourrissent de rapports inexacts, d'ordres rigoureux, dénaturés par le défaut d'éducation des subalternes, & souvent envenimés par les préventions de celui qui en est l'objet. La réponse qu'on attribue à Desaix est trop verbeuse & trop pleine de jactance, d'humeur & d'insulte, pour qu'elle ait le degré de dignité que ses admirateurs y supposent. On n'y retrouveroit point avec eux les Bayard, & les Duguesclin; elle seroit peu digne de Desaix s'il est vrai qu'il eût dit: « Je ne vous demande rien que de me délivrer de votre présence. Faites, si vous le voulez, donner de la paille aux blessés qui sont avec moi. J'ai traité avec les Mameloucks, les Turcs, les Andaliens, les Arabes du grand désert, les Etiopiens, les

Tartares, les noirs du Darfour; *tous* respectoient la parole qu'ils avoient donnée & n'insultoient pas aux hommes dans le malheur ». On ne se rappellera ici que deux faits bien connus de Desaix; dans une sortie de Saint-Jean-d'Acre, Djezzar-Pacha fit égorger, massacrer des blessés & des prisonniers. Les Arabes, liés aux Français, se déclarèrent bientôt pour Mourad & pour le grand visir. Il n'eut donc pas été exactement vrai de dire que tous les Turcs & les Arabes tenoient parole & respectoient le malheur.

Enfin, la légalité reconnue des passe-ports que présentoit le général français, obligea le lord Keit à rendre la liberté à un ennemi vaincu deux fois, envers lequel l'amiral anglais n'étoit personnellement lié d'aucune parole, & quoique son gouvernement tint la capitulation pour nulle.

En arrivant dans sa patrie, Desaix vole au-delà des monts, auprès de Bonaparte; ils se revoient le surlendemain de la bataille de Montebello. Les deux armées vont

frapper de plus grands coups; on donne à Desaix le commandement d'une division; son dévoûment à Marengo, change la déroute en victoire; il y meurt en officier estimé des soldats Français, honoré des Autrichiens, aimé de tous ceux qui le connurent.

Jettons maintenant un regard sur ce qui s'étoit passé, à cette époque, en Allemagne. Considérablement affoiblie par les divers corps envoyés en Italie, l'armée impériale aux ordres du général en chef, baron de Kray, avoit à peine quatre-vingt mille combattans & s'étendoit du Meyn à l'Adda. Sa droite étoit cantonnée de Francfort à Baden sur la Murg; son centre alloit de la Murg au lac de Constance, par Offembourg, le Brisgaw, Fribourg, les bords du Rhin, & de Schaffouse à Lindaw; sa gauche, du lac de Constance aux bailliages italiens, de la Suisse, par les Grisons, le Voralberg, le mont Saint-Gothard; & le corps de réserve à Willingen. L'armée française, forte de cent-dix mille combattans,

avoit sa gauche de l'embouchure de la Moselle à Strasbourg; son centre, de Strasbourg à la rive gauche de la Saar; & sa droite occupoit les montagnes de l'Helvétie où le général Lecourbe succédoit au général Masséna; le tout étoit commandé en chef par le modeste Moreau.

Il ne faut pas perdre de vue qu'à cette époque, la cour de Vienne mettoit son plus grand espoir dans ses projets contre les côtes maritimes de la France, dans les succès de M. de Mélas sur le Var, & l'attaque alors prochaine de Marseille & de Toulon par les Anglais. On auroit volontiers vu les Français s'enfoncer dans le Brisgaw, la Suabe, & s'interdire ainsi le moyen de porter des secours aux endroits menacés. Quant à l'armée de Dijon, toutes les puissances coalisées la traitoient de chimère.

En attendant l'époque où elle devoit si bien prouver son existence, un mouvement insensible réunissoit beaucoup de troupes françaises au bord du Rhin. Le 5

floréal, (24 avril 1800,) Sainte-Suzanne traversa ce fleuve à Kehl; Saint-Cyr, à Neuf-Brisach; Richepanse, Delmas, & Leclerc sur le pont de Bâle; tandis qu'ils se rendoient maîtres de Fribourg, des défilés de Kander, de Seckingen, de l'abbaye de Saint Blaise, & se concentroient entre le Danube & le Rhin, Lecourbe passoit le Rhin entre Stein & Schaffouse, & toute l'armée se trouva le 12 sur la Wutach.

Soixante-mille Autrichiens refoulés, adossent leur droite au Danube près de Sigmarengen, portent leur centre à Mœskirck, appuyent leur gauche à Stockach. Le 13 vit commencer une bataille qui dura trois jours, & dont le résultat fut la prise des riches magasins de Stockach; la retraite des Autrichiens sous le canon d'Ulm, l'invasion de tout le cercle de Suabe, l'entrée des Français dans Ausbourg, Rempten, Memmingen, leurs courses au-delà du Lech, et jusques au cœur de la Bavière. Moreau passe le Da-
nube

nube entre Ulm & Donawert, attaque la division de Starray, le 18 juin, la met en déroute après lui avoir tué ou blessé mille hommes, & pris vingt pièces de canon dans la plaine de Hochstet ou de Blenheim, où le maréchal de Tallard avoit été défait par le prince Eugêne & le duc de Malborough, le 13 août 1704, & où l'électeur de Bavière & le maréchal de Villars avoit battu le comte de Stirum, le 20 septembre 1703. On ne pressentoit pas alors qu'un jour viendroit, où des noms de simples bourgeois rivaliseroient en renommée avec les noms des Tallard, des Villars, des Marlborough, des Eugêne.

Cette victoire livroit aux Français une partie des cercles de Franconie & du Bas-Rhin, depuis la Suabe jusqu'à la ligne de neutralité du nord de l'Empire, protégée par le roi de Prusse. Défaits de nouveau sur les hauteurs de Neubourg, le 9 messidor, (27 juin,) les Impériaux se retirèrent derrière l'Iser, bientôt derrière l'Inn, &

le 16, le quartier-général des Français étoit parvenu à Munich.

Dans ce dernier combat périt, d'un coup de lance, la Tour-d'Auvergne-Corret, arrière-petit-fils du maréchal de Turenne, né à Pontivy, auteur de plusieurs ouvrages, entre autres des *Origines Gauloises*. Pauvre, mais fier, il avoit refusé le don d'une terre que lui offroit le chef de sa famille, ne jouissoit que du traitement de capitaine à la suite, marchoit constamment à pied, le sac sur le dos, remplaçoit un conscrit, fils unique, qu'il fit renvoyer de l'armée du Rhin, comme indispensable à l'existence d'un pauvre père, & servoit de modèle aux soldats pour l'obéissance & la bravoure. Ce fut à lui que Bonaparte décerna le brevet de premier grenadier de l'armée.

« Vous me connoissez bien peu, si vous pensez que mon cœur ait pu s'ouvrir à la joie sur l'évènement qui m'arrive, écrivit Corret-la-Tour-d'Auvergne à un de ses amis. Quelqu'un qui ne sut compter avec

ſa patrie que pour briguer l'honneur de la ſervir, & qui rangea toujours, parmi les choſes les plus indifférentes, les éloges & les diſtinctions, pourroit-il n'être pas vivement affecté de voir attacher à ſes foibles ſervices un prix auſſi énorme? Supérieur aux craintes comme aux eſpérances, tout me fait un devoir de refuſer un titre qui, à mes yeux, ne paroit applicable à aucun ſoldat français, & ſur-tout à un ſoldat attaché à un corps où l'on ne connut jamais ni premier ni dernier. Je ſuis trop jaloux de conſerver l'eſtime & l'amitié des valeureux grenadiers, pour conſentir à bleſſer leur délicateſſe. Les voies où j'ai marché ont toujours été droites & faciles. J'attendois de mes ſervices un ſalaire plus conforme à mes goûts, & plus digne d'un homme de guerre, qu'on ne ſe les rappelât qu'à ma mort ».

Moreau fit mettre ces mots à l'ordre de l'armée : « Mes camarades, le brave la-Tour-d'Auvergne a trouvé une mort glorieuſe dans le combat livré le 9 meſſidor

ſur les hauteurs de Neubourg. Les tambours des compagnies des grenadiers de toute l'armée feront, pendant trois jours, couverts d'un crêpe noir. Le nom de la Tour-d'Auvergne ſera conſervé à la tête du contrôle de la compagnie de la quarante-ſeptième demi-brigade, où il avoit choiſi ſon rang. Sa place ne ſera pas remplie. Il ſera élevé un monument ſur la hauteur en arrière de Dauberhauſen, au lieu même où la Tour-d'Auvergne a été tué. Ce monument conſacré aux vertus & au courage, eſt mis ſous la ſauve-garde des braves de tous les pays ». — La filiation de Corret ne nous eſt encore atteſtée que par la voix publique, mais qu'il deſcende ou non de Turenne, ſes vertus ſociales & guerrières n'en méritent pas moins nos hommages.

Ce Turenne qui ne concevoit pas qu'on put faire manœuvrer utilement & ſans embarras une armée de plus de quarante à cinquante-mille hommes, auroit été bien ſurpris de voir la ligne de l'armée fran-

çaiſe s'étendre de Francfort à Munich & de Munich à Lucques. Il l'eut été bien davantage de voir un général commander en chef le mouvement ſimultané de cette même ligne, ſi la continuation de la campagne avoit rendu ce mouvement néceſſaire. Mais l'armiſtice d'Italie devint commun aux troupes d'Allemagne, & les pays ſitués entre l'Inn, l'Iſer & le Danube, furent déclarés neutres tant que dureroit la ſuſpenſion d'armes ſignée à Munich, le 25 meſſidor, 14 juillet 1800. Ainſi le général Moreau va nourrir & ſolder ſes troupes aux dépens des quatres plus belles provinces de l'empire germanique, & forcer les Autrichiens à ne vivre qu'aux dépens de l'Autriche. Le général Lecourbe, exemple de la plus heureuſe témérité, occupe les poſtes importans de Lucien Steig, Feldkirck, le Voralberg, le pays des Griſons & la Valteline, où la diviſion de Moncey donne la main à l'armée d'Italie. Mais avant de reprendre le cours des opérations militaires des Français en

Europe, jettons un coup-d'œil ſur ce qui s'étoit paſſé en Egypte depuis le départ de Bonaparte pour la France.

Kléber ignorant la révolution du 18 brumaire, continuoit les négociations commencées par le général Bonaparte; mais la nouvelle de la rentrée des flottes de France & d'Eſpagne dont l'armée attendoit des ſecours, le bruit des revers éprouvés en Italie, en Allemagne, en Hollande, dans la Vendée, affligeoient profondément le militaire; & la marche du Grand-Viſir rendoit les négociations plus difficiles. Quatre mille Janniſſaires débarqués, avoient été complettement battus en moins d'une demi-heure, mais les ſoixante-mille hommes du Grand-Viſir n'en avançoient pas moins, & leur avant-garde alloit arriver à Jaffa. Sir Sydney Smith agrée la propoſition de choiſir le vaiſſeau qu'il monte, pour lieu de conférence. Le Grand-Viſir eſt à Gaza, la guerre continue dans la Haute-Egypte; les Beys diſperſés, ſe réuniſſent à Mourad qui, toujours pour-

ſuivi, n'eſt jamais battu, entraîne dans ſon parti les Arabes & les habitans du Béniſſouef; la peſte enlève pluſieurs hommes par décade. Enfin le général Deſaix & le citoyen Pouſſielgue, plénipotentiaires de Kléber, ouvrirent à bord du Tigre, les conférences avec Sir Sydney Smith, à qui le Grand-Viſir avoit donné des pouvoirs pour traiter.

Tandis qu'ils conféroient au large, celui-ci s'emparoit du fort El-Ariſch, qui ſe rendit ſans combattre. Des rapports récens portoient l'armée turque à quatre-vingt-mille hommes, dont quarante-cinq mille étoient devant El-Ariſch, avec cinquante piéces de canon. Toutes les tribus arabes ſecondoient le Viſir, lui fourniſſoient plus de quinze-mille chameaux; on attendoit cinq à ſix mille Ruſſes, & Kléber n'avoit à leur oppoſer que huit mille-cinq-cents hommes qui devoient être diviſés ſur trois points pour maintenir ſa communication avec le Caire. Comment protéger le pays contre l'invaſion de trente-mille cavaliers,

contre les Arabes, contre les habitans, sans secours, sans places fortes, sans argent, sans vaisseaux? Il a donc ordonné à ses plénipotentiaires, de ne rompre les négociations que dans le cas où l'on proposeroit des articles qui compromettroient la gloire ou la sûreté de l'armée. Au reste, écrivoit le général Kléber au directoire, « le nom français sera long-temps respecté, non seulement dans cette province de l'Empire ottoman, mais encore dans tout l'Orient ».

Voici la substance des vingt-deux articles signés le 24 janvier 1800, au camp des conférences près d'El-Arisch :

« L'armée française d'Egypte, voulant donner une preuve de son desir d'arrêter l'effusion du sang, & de voir cesser les malheureuses querelles survenues entre la république française & la sublime Porte, consent à évacuer l'Egypte, d'après les dispositions de la présente convention, espérant que cette concession pourra être un acheminement à la pacification générale »

Elle se retirera, avec armes & bagages, sur Alexandrie, Rosette & Aboukir, pour y être embarquée & transportée en France sur ses bâtimens & ceux que fournira la Porte. Il y aura suspension de toute hostilité jusqu'à l'embarquement. Des commissaires turcs & français régleront ce qui concernera le transport, & un commissaire nommé par le commodore sir Sidney Smith, décidera les différends d'après les réglemens maritimes d'Angleterre. Les places seront successivement évacuées aux époques fixées du dixième au quarante-cinquième jour, pour le Caire, à dater de la ratification, & remises à la Porte dans l'état où elles sont. L'armée aura toute sûreté dans sa retraite. On se rendra les prisonniers avec remboursement de la valeur des propriétés saisies. Personne ne sera inquiété pour ses liaisons avec les Français pendant leur occupation de l'Egypte. La Porte, l'Angleterre & la Russie, donneront les passe-ports nécessaires. Tout vaisseau venu de France dans les trois mois

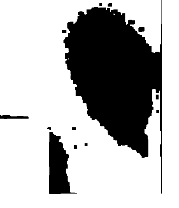
de trêve, aura son retour libre. L'armée sera nourrie aux frais de la Porte, & lui cède les contributions exigibles, chameaux, munitions & vivres au taux de l'évaluation, à la concurrence de 3,000 bourses. Les malades seront soignés par des officiers de santé français, jusqu'au départ des uns & des autres, sous la sauve garde du suprême visir.

Les Turcs avoient payé de bonne foi; les Français se disposoient de même au départ, quand les bouches du Nil se trouvèrent bloquées par un escadre anglaise. Sir Sydney-Smith écrivit à Kléber que les pouvoirs en vertus desquels lui, commodore, avoit signé le traité conclu avec les Français, venoient d'être révoqués; que l'amiral Keith exigeoit que l'armée française se rendit prisonnière de guerre en abandonnant à l'Angleterre les fusils, les canons & toutes les munitions.

Kléber, indigné, annonce au Grand-Visir, le 27 ventôse, la rupture de l'armistice, & taille en pièces le 29, l'avant-

garde Ottomane, commandée par l'Aga des Janissaires dans la plaine d'Héliopolis. Le Visir veut rassembler ses troupes, elles refusent d'obéir & se mêlent aux fuyards. Nazif-Pacha, nommé gouverneur général de l'Egypte que le Grand-Seigneur croyoit déjà tenir, marche au secours du Visir avec un corps nombreux de Turcs & de Mameloucks; ils sont défaits auprès de Belbeis le 30; tout est frappé d'une terreur panique. Le Caire se soulève, Nazif-Pacha s'y fortifie, les Français accourent, font le siège; Kléber bat à-la-fois le Caire, Boulacq, Suez, fait sa paix avec Mourad-Bey, l'établit gouverneur d'Assuan & de Girgé pour la République Française, & impose dix millions sur le Caire d'où six mille Ottomans se retirent, se dirigeant vers la Syrie. Il seroit difficile de mieux prouver l'opinion de Desaix, que lorsqu'on avoit signé la capitulation près d'El-Arisch, on pouvoit encore se défendre.

Mais Kléber meurt, percé de quatre



coups de poignard, le 25 prairial, le même jour, presqu'à la même heure où Desaix est tué à la bataille de Marengo. L'assassin & ses confidens sont arrêtés & punis de mort; le premier est empalé, & demeure ainsi exposé, jusqu'à ce qu'il soit dévoré par les oiseaux; supplice barbare, mais usité dans le pays, & nécessaire pour servir d'exemple. Le procès qui fut fait à cet assassin, établit qu'il avoit été expédié de Gaza par l'Aga des Janissaires. Un cortège bien extraordinaire, composé de l'Institut, des Agas & Cadis, des évêques, prêtres & moines grecs, & d'un détachement de l'armée, suivit le char funèbre couvert d'un tapis de velours noir, parsemé de larmes d'argent, entouré de trophées, & lentement traîné par six chevaux arabes drapés en noir & panachés en blanc, qui portoit les restes de Kléber au milieu du champ de la sépulture. Le ci-devant baron de Menou, maintenant Abdallah-Menou, succède au commandement en chef de l'armée.

Regagnons l'Europe où les principales raiſons de la paix continentale ſont dans la poſition reſpective des Impériaux & des Français, dans l'impoſſibilité où les clauſes forcées de l'armiſtice mettent les Autrichiens de rien tenter d'avantageux ſoit en Allemagne, ſoit en Italie, & dans les ſuccès auſſi prompts que déciſifs qu'aſſurent aux Français, des deux côtés, ces mêmes poſitions méditées avec toute la profondeur du génie militaire. Pour diminuer encore plus les moyens d'hoſtilités, le général Moreau exige de fortes contributions des cercles de Bavière, de Franconie, de Suabe. Enfin, le comte de Saint Julien arrive à Paris, muni des pouvoirs de l'Empereur pour traiter des préléminaires de la paix, que le premier Conſul ſigne le 9 thermidor an 8, anniverſaire du jour où fut renverſé le règne de la terreur.

Mais François II refuſe ſa ratification, diſgracie le comte de Saint Julien & le général Kray; ſe diſpoſe à venir lui-même à l'armée, & donne le commandement de

cellè du Rhin à l'Archiduc Jean. Fidèles à la convention, les généraux français annoncent aux généraux allemands la rupture de l'armiſtice; & le terme approchant, Moreau écrit à l'Archiduc Jean, qu'attendu le refus de Sa Majeſté Impériale de ratifier les préliminaires de paix arrêtés par ſon plénipotentiaire, le gouvernement français ordonne au général en chef de recommencer les hoſtilités à l'inſtant, à moins que l'empereur ne conſente à traiter avec lui d'un nouvel armiſtice de trente jours, & à livrer de ſuite aux Français les places de Philiſbourg, Ulm & Ingolſtadt pour garantie d'une ſincère réſolution de conclure une paix définitive.

On ne ſauroit douter qu'en ordonnant au général Moreau de menacer ainſi la cour de Vienne, le gouvernement français n'eut le plus grand deſir de la paix; car ſi ſa bonne tenue & l'excellente poſition de l'armée du Rhin pouvoit être un double garant de nouvelles victoires, l'armée d'Italie, au contraire, plus foible &

devenue à charge aux habitans du pays de Lucques & des environs, grévés de contributions par Maſſéna, étoit moins sûre de ne point éprouver de revers; ces circonſtances morales auroient peut-être balancé les avantages des localités. Auſſi le général Moreau n'accorda-t-il à l'Empereur que peu de momens, pour ne pas laiſſer au conſeil de Vienne le temps de la réflexion. Perſuadé de ſon infériorité, pacifique lorſqu'il ſe déterminoit par lui-même, & ſe flattant que les débats ultérieurs lui ſeroient favorables, François II remit, pour ainſi dire, les clefs de ſon palais au général Moreau. Une ſeconde convention ſignée à Hohenlinden, le 20 ſeptembre 1800, entre ce général & le comte de Lehrbach, prolongea la ſuſpenſion d'armes de quarante-cinq jours, & céda les trois places déſignées; l'armiſtice s'étendit en Italie par une convention ſignée le 7 vendémiaire an 9, (29 ſeptembre,) entre le prince d'Hohenzolern & le général Marmont.

Après l'armiſtice conclu avec l'Empereur, le général Moreau vint à Paris; il alla ſur-le-champ chez le premier Conſul, qui étoit alors au Conſeil d'Etat. Ils étoient dans le ſallon, quand le miniſtre de l'intérieur apporta une paire de piſtolets d'un très-beau travail & enrichis de diamans; le directoire les avoit fait faire pour être donnés en préſent à un prince. Ces piſtolets furent trouvés magnifiques. « Ils viennent fort à propos, dit le premier Conſul, en les offrant au général Moreau; & ſe retournant vers le miniſtre, il ajouta : « Citoyen miniſtre, faites-y graver quelques-unes des batailles qu'a gagnées le général Moreau; ne les mettez pas toutes, il faudroit trop ôter de diamans; & quoique le général Moreau n'y attache pas un grand prix, il ne faut pas trop déranger le deſſin de l'artiſte ».

Les difficultés qui retardoient la paix, venoient de Londres. Voilà pourquoi l'on montroit à Vienne tant de condeſcendance de ſon propre mouvement, & tant d'héſitation

d'hésitation, dès que le ministre anglais avoit le loisir d'exercer l'ascendant de sa politique. Rien ne déplaisoit davantage au cabinet de Saint-James que la réunion des Pays-Bas à la France. Il représentoit à l'Autriche que c'étoit le seul endroit par lequel l'Angleterre pouvoit débarquer commodément & des troupes & des canons pour servir ses alliés en attaquant la France, & qu'en admettant des plénipotentiaires anglais comme partie contractante nécessaire dans le congrès qui alloit s'ouvrir à Lunéville, l'Empereur auroit l'assurance de recouvrer ces provinces détachées de son domaine. En politique, l'art de promettre n'est pas toujours l'art d'obtenir. L'Angleterre avoit un but plus direct; elle s'occupoit beaucoup plus de nuire à la France que de servir l'Autriche, ne mettoit en avant les intérêts de celle-ci, qu'afin de l'engager à se battre encore, ne faisoit pas une ouverture qui ne fût un obstacle, ne montroit pas un avantage éloigné qui ne fût un nouveau brandon; & comme

ses intentions étoient bien jugées à Paris, il y a quelque apparence que tout ce qu'elle offroit à François II, ne fit qu'améliorer les conditions qui déterminèrent celui-ci, après de ces indécisions qui, suivant l'usage, aboutirent à l'opinion qu'on eut en tous les temps de la sagesse & du bonheur de la maison d'Autriche, à qui la paix rend plus que ne lui enleva la guerre.

Un commissaire du gouvernement français, qui résidoit à Londres pour l'échange des prisonniers, le citoyen Otto, avoit eu ordre de remettre au lord Grenville, le 4 septembre, une note officielle, contenant l'observation, qu'il étoit impossible de prolonger l'armistice d'Italie & d'Allemagne autant que l'exigeoient les retards apportés aux négociations, par l'intervention de l'Angleterre, à moins que le roi ne consentit à un armistice maritime. Cette note étoit accompagnée d'un projet de trève, qui auroit permis aux vaisseaux de guerre & de commerce Français, Espagnols & Bataves, de porter des secours aux places de Malte & d'Alexandrie. Lord

Grenville y répondit par un contre-projet qui laissoit chacun dans l'état actuel pendant la durée des armistices, clause captieuse dont l'effet eût été l'épuisement & la perte des places bloquées. La France se rabattit sur une paix séparée. On ne convint de rien, & pendant ces pour-parlers, la garnison française réduite à Malte, aux dernières extrémités, avoit capitulé; les Anglais étoient maîtres de l'île & des forts. Le ministère de Saint-James, enflé de ce succès, devenoit plus intraitable; l'Empereur convertissoit les subsides qu'il en recevoit, en soldats, en artilleries, en munitions, mais François II entouré d'Anglomanes à Vienne, alla visiter son armée campée au-bord de l'Inn, & là, cédant à d'autres influences, ou à ses intérêts mieux combinés, il fit signer la convention d'Hohenlinden, & envoya M. de Cobentzel à Lunéville, sauf à tergiverser encore s'il y trouvoit quelque utilité probable; mais on avoit trop de prises sur lui pour ne pas l'obliger à se contenter d'immenses

avantages. L'Angleterre repouſſa toute propoſition de paix ſéparée & d'armiſtice maritime & réſolut de combiner une armée anglaiſe avec les troupes napolitaines pour parvenir à rompre l'armiſtice du continent.

Le pacificateur de la Vendée, le vainqueur des Anglais & des Ruſſes dans la Nord-Hollande, le général Brune, commandoit l'armée d'Italie. « Camarades, diſoit-il, dans ſes proclamations aux ſoldats Français, vos ennemis veulent encore la guerre. Vous vous repoſiez ſous les armes en attendant la paix. Votre attente eſt fruſtrée. La prévoyance de Bonaparte a été juſte & rapide. Il a vu le but des lenteurs qu'affectoient les ennemis de la France. La paix doit être conquiſe par de nouveaux triomphes. Au ſignal de la gloire, le cri du combat ſe répète dans tous vos rangs. Braves guerriers, il eſt inutile de vous recommander les égards dûs aux peuples chez leſquels vous allez pénétrer ; vous n'oublierez pas que la liberté eſt leur eſpérance,

& que votre générosité les déterminera à *favoriser vos armes.*

On feroit un excellent ouvrage sur la puissance des proclamations, depuis que le sceptre de l'habitude a été brisé par la parole. Aucune forme oratoire ne pouvoit donner aux Impériaux le même nombre d'auxiliaires que ces derniers mots du général Brune promettoient à ses soldats; mots, dont la force se composoit de toute celle de la révolution, & qui retentissoient jusques dans les hameaux, les bourgs & les villes, que plus d'un allemand traité d'esclave étoit presque honteux de défendre contre le bonheur d'être libres, sans noblesse, sans dîmes, sans corvées, sans clergé, sans princes & souverains. « Le théâtre des batailles, disoient d'autres proclamations aux Cisalpins, aux Liguriens, aux Piémontois, va se r'ouvrir pour la liberté de l'Italie. Vos premiers bataillons marchent dans les rangs des bataillons français. Hâtez-vous d'en créer de nouveaux qui soient dignes de partager la

gloire qui couronne leurs compagnons ».
Leur marche fut suſpendue par la convention du 29 ſeptembre.

Cependant Arezzo ſe lève en maſſe, s'unit aux montagnards voiſins, & s'empare de Lucques. La nouvelle ſe répand que les Napolitains les ſecondent, qu'une flotte anglaiſe & douze mille hommes de débarquement vont prendre Livourne; que le commandant des troupes autrichiennes dans le Grand-Duché de Toſcane, le général Sommariva les ſoutient. Brune notifie à Sommariva que ſi les Arétins ne rentrent pas ſur-le-champ dans leurs foyers, les Français pénétreront en Toſcane. Le général Dupont marche ſur Florence; la diviſion ciſalpine eſt l'avant-garde; Sommariva fait évacuer la Toſcane par les Autrichiens, tout ce pays eſt occupé, les Arétins maſſacrés dans leur ville priſe d'aſſaut, & la patrie de Pétrarque n'eſt plus qu'un monceau de ruines, ſans que l'armiſtice ſoit rompu. Mais le terme en arrive avant qu'on ait ſigné la paix; les

hoſtilités recommencent en Allemagne, & de nouvelles proclamations mettent le ſoldat Français dans la confidence des myſtères diplomatiques. « On ne pouvoit guère s'attendre, leur dit le général en chef, qu'un négociateur ſe préſentât ſans être revêtu du pouvoir de négocier. Le gouvernement, auſſi ferme que doit être celui d'un peuple libre, s'eſt empreſſé de faire à l'ambaſſadeur autrichien, les ouvertures les plus avantageuſes. Le comte de Cobentzel déclare qu'il ne peut traiter de la paix qu'en préſence des plénipotentiaires Anglais. De nouveaux ſuccès feront ſeuls changer des diſpoſitions auſſi étranges ».

Le 12 frimaire an 9, (3 décembre 1800), les deux armées ſe rencontrent à ſept heures du matin, entre l'Iſer & l'Inn, près d'Hohenlinden, & ſe battent avec acharnement, au lieu même où quarante-ſix jours plutôt avoit été convenue la ſuſpenſion d'armes. L'archiduc Charles commandoit les Autrichiens; le général Moreau commandoit les Français. Un froid hu-

mide, & la neige tombant à flocons semblent redoubler l'ardeur des deux côtés. La victoire changea souvent de parti. Mais les bayonnètes des Français aussi fermement appuyées, & plus adroitement dirigées que celles de l'ennemi, l'enfoncent de toutes parts, & la nuit seule le sauve d'une destruction totale. Il perd onze mille hommes faits prisonniers, & cent piéces de canon. Bientôt les Français sont à Salzbourg, Lintz, & le 4 nivôse, an 9, (25 décembre, à dix-sept lieues de Vienne, sur les bords du Trazen.

Pendant ce temps, l'armée de Hollande, sous les ordres d'Augereau, s'étoit approchée du Danube; Magdonald, à la tête de l'armée des Grisons, avoit, à travers les glaces & les neiges, escaladé les rochers du Splugen, & pénétroit en Italie par le Haut-Adige; Brune avoit déjà forcé les retranchemens du comte de Bellegarde, qui, successeur du baron de Mélas, défendoit les bords du Mincio, de Peschièra jusqu'à Mantoue. M. de Bellegarde avoit

perdu là, douze mille hommes & vingt-quatre pièces de canon, & le général Brune occcupant Trevifo, à fept lieues de Venife, alloit entrer dans les montagnes de la Carinthie, & toucher à la droite du général Moreau dans les vallées du Muehr. Dans cette pofition critique, un nouvel armiftice fut encore figné à Steyer, le 25 décembre, pour l'Allemagne, & le 16 janvier 1801 à Trevifo pour l'Italie. De nouvelles fortereffes furent encore la garantie de cette nouvelle fufpenfion d'armes. Les Autrichiens remirent aux Français Pefchièra, Ferrare, Porto-Legnagno; Ancône & Mantoue.

Toutes les opérations militaires du gouvernement Français tendoient à pouffer la guerre avec vigueur, & à forcer tous fes ennemis à demander la paix. Une feconde armée venoit de fe former à Dijon; elle avoit franchi les Alpes au mont Saint-Bernard, au mont Cénis, au mont Genèvre, & defcendoit par torrens dans les plaines cifalpines; elle attaque les Napo-

litains que commande le vicomte de Damas, elle les repouſſe vers la terre de Labour, les expulſe du territoire Romain, arrive aux bords de la Néra, ſe diſpoſe à fondre dans l'Abbruzze, quand une armiſtice ſigné le 16 janvier 1801, ouvre tous les ports des Deux-Siciles aux Français, les ferme aux Anglais; & le roi de Naples s'engage à ne fournir déſormais ni munitions de guerre ni ſubſiſtances pour l'île de Malte. Remontons de quelques mois, dans cette époque ſi féconde en grandes capitulations nommées armiſtice ou ſuſpenſion d'armes.

Ce n'étoit plus le temps où Paul premier empereur de Ruſſie, commandoit à ſes armées d'aller tomber ſur les Français en Italie, ou flottoit indécis entre les deux volontés de rappeler les Ruſſes chez eux, ou de les employer en Allemagne. Une eſtampe avoit repréſenté Paul premier tenant dans chacune de ſes mains un papier; ſur l'un étoit écrit : *ordre*; & ſur l'autre, *contre-ordre*; & ſur le front de François

II, on lisoit le mauvais rebus *des ordres*. A la vérité, Paul rassembloit de nombreuses troupes dans la partie de la Pologne, dont son vaste empire fut arrondi; mais l'île de Malte a rompu l'équilibre; il s'en est déclaré Grand-Maître. Sectateur de la religion grecque, il donne à pleines mains des croix de chevaliers d'une institution religieuse, que des vœux font essentiellement catholique-romaine; & l'Angleterre de son côté, prétend conserver cette île à titre de conquête. C'est alors que Paul changeant ouvertement de conduite, frappe d'embargo tous les bâtimens britanniques qui sont dans ses ports, confisque toutes les propriétés appartenantes à des Anglais en Russie; & c'est ainsi que d'autres affections vont changer la balance de l'Europe.

Sept mille Russes sont prisonniers en France, ils ont été pris en combattant avec les Anglais ou pour eux dans la Nord-Hollande. Les cabinets de Saint-James & de Vienne, refusent de comprendre ces

alliés dans le cartel. Bonaparte offre à Paul, de les lui renvoyer ſans rançon. Le général Sprengporten arrive à Paris pour traiter des conditions; Bonaparte perſiſte dans ſon offre & l'effectue après avoir fait habiller de neuf les ſept mille Ruſſes, & leur avoir donné des armes des manufactures françaiſes. Bientôt le vice-chancelier M. de Kalitſchef vient avec le caractère d'ambaſſadeur, pour préparer une paix durable entre l'Empire ruſſe & la France république.

Cependant, riche de tout le commerce que la France, l'Eſpagne, le Portugal, la Hollande, l'Italie & l'Allemagne ne font plus depuis la guerre, & forte de tous les réſultats perfectionnés du fameux acte de navigation paſſé ſous Cromwel, l'Angleterre mettoit en principe que les vaiſſeaux neutres ne doivent apporter ni munitions ni vivres dans les ports bloqués; tenoit l'univerſalité des côtes de France, pour bloquées, par les eſcadres anglaiſes qui couvroient toutes les mers; enveloppoit

de cet immense blocus, jusqu'aux ports neutres voisins des terres de France; visitoit les navires marchands, sans exception; battoit les vaisseaux de guerre qui leur servoient d'escorte si l'on s'opposoit à la visite; elle n'en souffroit aucune, & se disoit appelée à sauver seule les débris de la civilisation menacée d'une ruine totale. Mais des intérêts isolés, individuels se détachent de ces principes généraux, s'arment des principes naturels, étendent les droits de l'homme & des peuples sur les flots; l'insurrection territoriale devient maritime. La révolution française eut contr'elle une coalition, la révolution des mers aura pour elle une coalition. Les 16 & 17 décembre 1800, la Russie, la Suède, le Dannemark & la Prusse font à Pétersbourg, une convention de neutralité armée, semblable à celle que Frédérick II & Catherine II avoient faite dans des circonstances bien différentes, quoique beaucoup d'entr'elles fussent à-peu-près pareilles.

Les ſtipulations relatives à la contrebande y ſont renouvellées. Deux maximes très-ſimples: *vaiſſeau neutre*, *cargaiſon neutre*, & *eſcorte militaire*, *point de viſite*, deviennent le ſommaire de ce code. Mais il faudra ſe battre & vaincre pour en obtenir l'exécution. Une flotte anglaiſe oſera braver les batteries croiſées du Sund pour aller foudroyer Copenhague dont les canons les repouſſera. La poſition des braves Danois les appelle les premiers, à de ſublimes efforts qui ſeront couronnés de gloire. Mais tout-à-coup, par un de ces crimes trop fréquens dans ces contrées, & qu'il eſt hors de notre ſujet de décrire. Paul eſt trouvé mort dans ſon lit, le 24 mars 1801, à quatre heures du matin, après quatre ans & quatre mois de règne, quarante-ſix ans de vie & deux mariages qui ont donné naiſſance à quatre fils & cinq fils.

Son fils aîné, Alexandre premier, croit devoir au commerce de ſes ſujets, la levée d'un embargo qu'avoient agravé pour eux de funeſtes repréſailles; il rend Malte

aux chevaliers de l'Ordre; & un traité consacre, jusqu'à de nouvelles violations, la très-légitime inviolabilité des vaisseaux neutres.

Avant le dénoûment de l'épisode septentrional que notre titre nous dispense de détailler, M. le comte de Cobentzel & le citoyen Joseph Bonaparte, Conseiller-d'Etat, frère du Consul, avoient signé la paix à Lunéville, le 20 pluviôse de l'an 9, (7 février 1801), au nom de S. M. l'empereur, roi de Hongrie & de Bohême, & au nom du premier Consul de la République stipulant pour le peuple français. S. M. I. y confirme la cession des provinces belgiques faite à la France par l'article III du traité de Campo-Formio, en toute souveraineté & propriété; cède aussi le comté de Falkenstein, le Fricktal & tout ce qui appartient à la maison d'Autriche sur la rive gauche du Rhin, de Zurzach à Bâle, « la République française se réservant de céder ce dernier pays à la République Helvétique ».

« En renouvellement & confirmation de l'article VI du traité de Campo-Formio, S. M. I. & R. possédera en toute souveraineté & propriété l'Istrie, la Dalmatie & les îles ci-devant Vénitiennes de l'Adriatique en dépendant, les bouches du Cattaro, la ville de Venise, les Lagunes & le pays compris entre les Etats héréditaires de S. M., la mer Adriatique & l'Adige, depuis la sortie du Tirol jusqu'à son embouchure dans ladite mer; le Thalweg de l'Adige servant de ligne de limitation; & comme, par cette ligne, les villes de Vérone & de Porto-Legnagno se trouveront partagées, il sera établi sur le milieu des ponts desdites villes, des ponts-levis qui marqueront la séparation ».

S. M. I. & R. s'oblige à céder au duc de Modène, en indemnité des pays que ce prince & ses héritiers avoient en Italie, le Brisgaw qu'ils posséderont aux mêmes conditions. Son altesse royale le Grand-duc de Toscane renonce pour elle & ses successeurs,

ſucceſſeurs, au grand-duché de Toſcane & à la partie de l'île d'Elbe qui en dépend, qui ſeront poſſédés par ſon alteſſe royale l'infant duc de Parme, Le Grand-duc obtiendra des indemnités en Allemagne.

Conformément aux démarcations conſenties par la députation de l'Empire au congrès de Raſtadt, le Thalweg du Rhin ſera la limite entre la République françaiſe & l'Empire, depuis l'endroit où le Rhin quitte le territoire Helvétique, juſqu'à celui où il entre dans le territoire batave. Ainſi la France conſent à reſtituer Duſſeldorſ, Ehrenbreiſtein, Philisbourg, le fort de Caſſel & autres fortifications vis-à-vis de Mayence; ſur la rive droite, le fort de Kelh & le Vieux Briſach, ſous la condition que ces places & forts demeureront tels qu'ils ſont, & comme « c'eſt à l'Empire germanique collectivement à ſupporter les pertes réſultantes des ſtipulations du préſent traité », il eſt convenu que l'Empire ſera tenu de donner aux princes héréditaires qui ſe trouvent dépoſſédés ſur

la rive gauche du Rhin, un dédommagement qui sera pris dans le sein dudit Empire. Tout pays cédé l'est avec les dettes hypothéquées sur le sol dudit pays. Il sera accordé main-levée du séquestre mis sur les biens ou revenus à cause de la guerre. Le présent traité est commun aux Républiques Batave, Helvétique, Cisalpine & Ligurienne.

En conséquence, « les parties contractantes se garantissent mutuellement l'indépendance desdites républiques & la facultés aux peuples qui les habitent, d'adopter telle forme du gouvernement qu'ils jugeront convenables ». Sa Majesté renonce à tous droits sur les pays qu'elle possédoit avant la guerre, & qui font partie de la république cisalpine, & aux fiefs impériaux réunis à la république ligurienne. Il ne sera établi aucun péage sur l'Adige, ni aucun bâtiment armé en guerre. Les prisonniers & ôtages seront restitués. Les biens fonciers personnels & non aliénés de leurs altesses royales les archi-ducs

Charles & Ferdinand, les archi-duchesses Christine & Beatrix, situés dans les pays cédés à la France, seront restitués, mais vendus dans trois mois.

Les articles XII, XIII, XV, XVI, XVII & XVIII du traité de Campo-Formio seront exécutés selon leur forme & teneur; & trente jours après la ratification, les armées françaises auront évacué l'Empire.

Pendant cette suite de faits dont nous n'avons pas cru devoir interrompre le récit, Bonaparte avoit conclu un traité de paix avec les Etats-Unis d'Amérique. Dans une fête brillante donnée a Morfontaine par Joseph Bonaparte, son frère, président de la commission des ministres plénipotentiaires chargés de terminer cet important travail avec les envoyés extraordinaires des Etats-Unis, on célébra la bonne intelligence rétablie entre les deux peuples. Le premier Consul s'y rendit avec sa famille, le ministre des relations extérieurieures lui remit la convention signée le 9

vendémiaire par les ministres français & par les ministres américains. A la fin du dîner on porta les différentes santés que le nouvel usage faisoit appeler, assez généralement, des *toast*; comme si l'acception de ce mot anglais emprunté des clubs, offroit quelque chose de plus relatif aux intérêts publics. Bonaparte but : « Aux mânes des Français & des Américains morts sur le champ de bataille pour l'indépendance du nouveau monde ».

Le lendemain, les ministres Américains prirent congé du premier Consul, & lui dirent qu'ils espéroient que la convention signée le 9, feroit le nœud d'une amitié durable entre la France & l'Amérique, & qu'ils n'omettroient rien pour concourir à ce but. « Les différends qui ont existé étant terminés, leur répondit Bonaparte, il n'en doit pas plus rester de traces que des démêlés de famille; les principes libéraux consacrés dans la convention du 9 vendémiaire, sur l'article de la navigation, doivent être la base du

rapprochement des deux nations, comme ils le sont de leurs intérêts. Il devient, dans les circonstances présentes, plus important que jamais pour les deux nations d'y adhérer ».

Les Etats-Unis, leur guerre pour leur indépendance politique, si bien caractérisée par le toast de Bonaparte, si souvent prise ou donnée pour leur liberté civile, par l'ignorance ou la mauvaise foi de quelques publicistes de pamphlets ou de tribune, nous rappellent ici un homme dont les destinées seront l'une des leçons qu'aura données la fin du dix-huitième siècle aux révolutionnaires de tous les pays. M. le marquis de Lafayette jouissoit, sous Louis XVI, d'un rang honorable, & d'une réputation militaire acquise en Amérique. Lorsque les Etats-généraux de France se constituèrent en assemblée nationale, il y proclama sans restriction cette maxime dangereuse dont il ne prévoyoit pas alors les terribles résultats : « L'insurrection est le plus saint des devoirs ». Mis à la tête de la

garde nationale, il fut pendant quelque temps l'idole des parisiens; mais trop impuissant modérateur des événemens des 5 & 6 octobre, à Versailles, détenteur de la famille royale ramenée prisonnière de Varennes, après avoir joint le signe des vainqueurs de la Bastille à la croix de Saint-Louis, & s'être entendu plus d'une fois proclamer le héros des deux mondes, il se vit bientôt obligé de fuir pour échapper au supplice que lui préparoient ses émules & ses maîtres en insurrection. Revenu des cachots d'Olmutz, il ne fit à Paris aucune sensation publique.

Si tout se tempéroit au dehors, si l'ordre renaissoit au dedans, quelques indices ne laissoient pas de décéler encore des relations souterraines, des mines mal éteintes qui pouvoient reculer la convalescence de l'Etat. Dans les premiers mois de l'an 9, dans le dernier trimestre de 1800, le gouvernement publia les pièces d'une correspondance volumineuse découverte, dit-il,

à Paris, entre le miniſtère anglais & les agens de ce miniſtère en France. On y trouva l'indication des chiffres dont les correſpondans ſe ſervoient, un certain nombre de paſſe-ports imprimés, & dont les originaux ſont annoncés comme étant manuſcrits, & un plan de contre-police pour inſtruire les emigrés & les chouans des meſures que le gouvernement prenoit contr'eux aux époques indiquées. Toutes les lettres étoient écrites ſous des noms ſuppoſés, & les précautions ſi bien priſes, qu'après avoir ſaiſi la correſpondance, après avoir arrêté quelques-uns des principaux agens, & multiplié les recherches en ſuivant les moindres traces, on ne parvint point à connoitre les complices, à dévoiler cette grande intrigue dont on a préſumé que les moteurs entouroient le gouvernement.

Un procès-verbal de la remiſe des pièces aux conſeillers-d'Etat Chaptal, Emmery, Brune & Champagny, nommés par arrêté du premier Conſul, commiſ-

faires pour examiner le tout, énumére les cartons, les articles trouvés chez une veuve Mercier, y comprend plusieurs numéros d'un ouvrage périodique intitulé : *Paris pendant l'an* 1799, imprimé à Londres; six exemplaires des *Adieux à Bonaparte*, & des brochures anglaises. Il fut conclu de l'examen ultérieur que le chef du comité étoit le chevalier de Coigny, caché, dit-on, dans Paris sous le nom de Dubois; que la contre-police avoit pour directeur Dupéron, chargé, sous le ministère du citoyen Le Brun, en 1793, de voyager en Allemagne pour seconder les dispositions politiques des princes de l'Empire, & qui avoit ensuite eu la direction secrète de la police de Paris dans le temps où les Vergniaux, les Guadet, ceux qu'on appeloit alors la Gironde ou les Girondins, luttoient contre les Jacobins. Or le plan de contre-police que l'identité des écritures faisoit attribuer à Dupéron, quoiqu'il fut signé *Marchand*, ne demandoit que deux-cents louis par mois; à la vérité,

il ne pouvoit, pour ce prix, tenir une védette à l'état-major, ni mettre en action une petite poste, mais il fournissoit le reste, comme rapports de bureau central, notices des dénonciations faites contre les royalistes, des individus en surveillance, des mandats d'arrêts lancés contre les gens du parti.

A ces pièces étoit jointe une liste d'espions, depuis ceux qui remplissent leurs fonctions dans les rues, jusqu'à ceux qui sont reçus dans les salons; liste qui devoit être imprimée au moment où seroient portés les grands coups, c'est-à-dire, ajoute un auteur qui rend compte de ce plan, « lorsqu'après le débarquement des princes dans la Vendée, on devoit, en même temps leur livrer Brest, assassiner Bonaparte, & dépêcher de Paris des courriers, qui, parcourant simultanément toute la France, auroient excité un soulèvement général, en publiant que Louis XVIII avoit été proclamé dans la capitale ». Une autre partie de cette correspondance an-

nonçoit qu'à l'époque prévue : « une petite armée qui existoit dans Paris sous les ordres de M. Joubert, devoit favoriser le mouvement général ». Mais au milieu de tant de projets, d'espérances ou de chimères, les fonds manquent, les frais réduits à cent louis par mois ne peuvent s'acquitter, les lettres-de-changes sont protestées; bientôt on publie que Châtillon, d'Autichamp & Suzanet ont fait leur paix ; & le comité est réduit, disent les pièces subséquentes du 29 janvier & 19 février 1801, à chercher une ressource dans le pillage des sommes que la trésorerie envoie, ou reçoit par les voitures publiques, & en attaquant les acquéreurs de biens nationaux.

Enfin le chevalier de Coigny fut arrêté & renfermé au Temple. Le citoyen Clément-de-Ris, membre du sénat-conservateur, connu pour avoir des liaisons avec le C. Syèyes, étant dans une terre qu'il possédoit à quelques lieues de Tours, des hommes masqués l'enlevèrent le premier

vendémiaire, (23 septembre 1800,) lui prirent son argent, son argenterie, & le placèrent dans une voiture, en déclarant à sa femme & à ses domestiques qu'on ne l'emmenoit que comme un ôtage, & qu'il lui seroit fait le même traitement que recevroit le chevalier de Coigny. Malgré toutes les recherches imaginables & beaucoup de dépense, le gouvernement ne put se procurer aucun indice de l'endroit où l'on avoit caché le sénateur Clément-de-Ris. On a dit, on a même imprimé que le gouvernement fit ouvrir les portes du Temple au chevalier de Coigny, que ce royaliste eut la liberté de passer en Angleterre avec sa famille, & que « le citoyen Clément-de-Ris fut ramené jusqu'à la porte de sa maison par *les mêmes hommes masqués*, qui l'en avoient arraché dix-neuf jours auparavant, & qui se dispersèrent dans les campagnes ». Mais un autre écrivain affirme ce qui suit: « Le ministre de la police montra dans cette affaire, ce que peuvent des agens adroits lorsqu'ils

ſont bien dirigés. Le citoyen Clément-de-Ris fut trouvé, les voleurs arrêtés & livrés au tribunal ſéant à Tours, où ils furent condamnés à différentes peines, malgré l'éloquence & la force des moyens préſentés par les défenſeurs les plus en réputation qu'ils avoient appelés de Paris ». Cette contradiction ſur le même fait, dans deux volumineuſes hiſtoires contemporaines, eſt encore un des traits caractériſtiques de la révolution, qui née des livres ſe peint par ſes livres. La vérité eſt, que les accuſés ont été jugés par un tribunal ſpécial & condamnés les uns à la mort & les autres à la réclusion.

Ici ſe préſentent des projets d'aſſaſſinats, des arreſtations, des actes du gouvernement contre ceux auxquels on impute ces complots; un attentat public, des procédures, des jugemens, une ſuite de faits matériels connus, néceſſairement liés à beaucoup d'autres qui ſont encore enveloppés d'épaiſſes ténèbres, & dont l'hiſtorien véridique doit laiſſer au temps à ma-

nifester les circonstances, les causes & les relations ignorées. En recueillant, à ce sujet des rapports publics & officiels, nous ne répondrons que d'une transcription littérale; & n'affirmant rien par nous-mêmes que ce que tout Paris a vu, nous ne nous permettrons aucune induction ni directe ni indirecte.

La police fut instruite qu'un particulier avoit distribué de l'argent à des hommes qui s'étoient chargés d'assassiner Bonaparte, le 18 vendémiaire, an 9, (10 octobre 1800), à l'Opéra, ou au sortir de l'Opéra. Informé de tous les détails, le ministre Fouché prit toutes les précautions que lui suggéra sa prudence, & se rendit chez le premier Consul pour lui demander ses ordres. « Ce ne sont pas mes affaires, répondit Bonaparte, ce sont les vôtres. — Irez-vous à l'Opéra? — Sans doute ». On augmente la garde; madame Bonaparte s'en apperçoit, en cherche la raison; Bonaparte lui dit, que comme il doit y avoir une grande foule, il a cru

convenable de réunir plus de monde au tour de lui. Arrivée dans ſa loge avec le Conſul, elle remarque que le miniſtre de la police, le préfet & quelques autres perſonnes entrent, ſortent, reviennent avec un air de préoccupation qui lui en fait demander la cauſe. « Ce n'eſt rien, dit-il, occupez-vous de la pièce ». Un inſtant après, le miniſtre annonça que ceux qu'on vouloit prendre étoient arrêtés, & qu'on avoit trouvé ſur eux, des poignards & des mêches phoſphoriques.

Un rapport du miniſtre rendit le compte ſuivant aux conſuls, le premier brumaire, (23 octobre 1800).

« L'œil vigilant de la police vous avertiſſoit, il y a quelques mois, qu'une poignée de miſérables, pouſſés par les ennemis de la France, tramoit les plus noirs attentats. Bientôt les papiers du comité Anglais, mis ſous vos yeux, vous donnèrent la preuve de ces trames criminelles. Les agens de ce comité ont été arrêtés ou mis en fuite. Le gouvernement n'a pas ſaiſi les tribunaux de cette affaire; ce délai fut commandé par l'intérêt de l'Etat ».

« Un nouvel attentat fut ourdi ; on a pensé qu'en frappant le Premier Consul, on frappoit à mort la République, ou du moins qu'on la replongeoit dans le chaos. Seulement ici on ne trouve plus la tête qui dirigea le bras des assassins ; elle s'est cachée dans un nuage. La police a saisi les coupables, ils avouent leurs crimes ; mais ce ne sont que des agens obscurs qui s'agitent dans la poussière. Comment croire que ce fait ne se rattache pas à une cause plus puissante, lorsqu'on réfléchit que, dans le même temps, son horrible succès a été calculé dans certaines contrées de l'Europe ? Cependant, je me garderai d'aucune accusation indéfinie & illimitée. Quand on n'aime que la vérité, quand on veut ne répandre que la lumière, on doit accuser avec précision & seulement lorsque les preuves convainquent. Je vous propose de traduire au tribunal de la Seine les accusés, & d'y renvoyer tous les interrogatoires, avec les pièces de conviction. Tout a des bornes, les affections généreuses ont les leurs aussi. Au de-là de ces sentimens des grandes ames, sont la foiblesse & l'imprévoyance, comme au-delà de la nature est le chaos ».

Quatre des prévenus furent condamnés à la peine de mort, le jury acquitta les au-

tres contre lesquels il trouva les preuves insuffisantes; mais ce procès donna lieu d'examiner la conduite que devoit tenir le gouvernement envers des hommes signalés comme des promoteurs de troubles.

« Ce ne sont pas, dit le ministre de la police aux Consuls, dans un rapport sur cette nouvelle question, ce ne sont pas des malfaiteurs qui menacent seulement quelques personnes ou quelques propriétés, & contre lesquels les formes de la justice sont instituées; mais des ennemis de la France entière, qui menacent, à chaque instant, tous les Français de les livrer aux fureurs de l'anarchie. Les attentats de ces hommes affreux sont innombrables; par eux la Convention fut attaquée jusque dans son sanctuaire; ils tentèrent cent fois de rendre les comités du gouvernement complices ou victimes de leur rage sanguinaire; ils tentèrent de soulever, contre le gouvernement, les troupes destinées à sa garde. Ces hommes sont les ennemis de toute institution politique; celle qu'eux-mêmes auroient créé, seroit bientôt renversée par leurs mains. Leur tactique a dû changer à l'aspect d'un gouvernement que l'affection publique environne. Ne pouvant soulever la multitude, dont ils réu-

nissent

nissent l'aversion & le mépris, ils n'ont tenté que des assassinats, tantôt sur le chemin de la maison de campagne de BONAPARTE (Mal-maison), tantôt à l'opéra, tantôt dans les rues, tantôt en s'introduisant dans les souterrains des Tuileries. La stupeur & le désordre qu'auroit causés la mort du Premier Consul paroissoient favorables à leurs affreux desseins. C'est une guerre atroce qui ne peut être terminée que par un acte de haute police extraordinaire. Parmi ces hommes, tous n'ont pas été pris le poignard à la main, mais tous sont connus pour capables de l'aiguiser & de le prendre lorsque l'occasion se présentera. Il ne s'agit pas de punir des coupables, mais de garantir l'ordre social ».

Le ministre proposoit la déportation de cent trente personnes, dont les noms suivent son rapport.

Cette mesure étoit-elle nécessaire au maintien de la constitution? Devoit-elle être un acte du gouvernement, ou convertie en projet de loi? Un arrêté du conseil d'Etat résolut ces deux questions dans les termes suivans :

« Le Conseil, considérant que depuis le commencement de la révolution, il existe une classe d'individus qui, profitant du silence des lois, s'est livrée à des crimes dont l'impunité fut une source de calomnies contre la nation française, & que, depuis l'organisation du gouvernement actuel, elle a tramé plusieurs fois l'assassinat du premier magistrat de la République; que cette classe ne peut être envisagée que comme une association de brigands que les lois ordinaires ne sauroient réprimer; pense que pour assurer la liberté publique, le gouvernement doit les déporter hors du territoire européen de la République; & que cette mesure n'est pas de nature à devenir l'objet d'une loi, mais que cet acte extraordinaire ayant pour objet de maintenir la constitution & la liberté publique, doit être présenté par trois conseillers d'Etat au Sénat conservateur, pour être la matière d'un sénatus-consulte, prononçant sur la question de savoir si cette mesure est conservatrice de la Constitution ».

Un sénatus-consulte ayant été rendu conformément à l'arrêté du Conseil-d'Etat, les personnes indiquées dans le rapport furent déportées; Aréna, Démer-

ville & Ceracchi, furent livrés à un tribunal. Mais on ne s'étoit pas assuré de tous les gens qui en vouloient aux jours du premier Consul. Pour se défaire de sa personne, ses ennemis cachés se résolurent à l'attentat inoui d'exterminer un quartier de Paris par les terribles effets d'une machine vraiment infernale.

Le 3 nivôse, an 9, (24 décembre 1800), comme il se rendoit, vers les huit heures du soir, à l'Opéra pour assister à l'exécution du célèbre Oratorio de Hayden, *la Création du Monde*; au moment où sa voiture passoit par la rue Saint-Nicaise, une explosion de poudre se fit dans cette rue, avec tant de violence, qu'il y eut plus de trente personnes de tuées, fracassées ou blessées, & quinze maisons endommagées. On l'entendit de tous les quartiers de Paris. C'étoit un tonneau serré avec des cercles de fer, monté sur une charrette, rempli de poudre à canon, de balles, de mitraille & d'artifice. Bonaparte dut la vie à la célérité de ses chevaux, à l'adresse qu'eut

ſon cocher de détourner un peu l'obſtacle imprévu qui lui barroit le chemin, ou peut être à l'humidité du brouillard qui ralentit le progrès du feu le long de la mèche. Tonneau, charrette, cheval, tout ſauta en l'air, & quelques ferrures allèrent tomber dans la cour de l'hôtel d'Elbœuf. Le premier conſul ne reſſentit qu'une rude commotion qui briſa les glaces de ſa voiture. Il avoit d'abord fait dire à madame Bonaparte, qui le ſuivoit, de s'en retourner aux Tuileries; mais alarmée du danger que couroit le premier Conſul, elle le joignit avec toute la célérité poſſible, & ils arrivèrent enſemble à l'Opéra.

Parmi les nombreuſes députations qui étoient venues témoigner au Conſul leur indignation des complots antérieurs, on avoit diſtingué celles du Préfet de la Seine & des maires & adjoints des douze municipalités de Paris, ſur-tout la réponſe de Bonaparte dont voici quelques phraſes : « L'attentat qui a excité la démarche que

vous faites, n'a été, & ne pouvoit être qu'un projet également absurde & infâme.

« Que pouvoient en effet dix ou douze misérables contre le premier magistrat de la République, placé au milieu de douze à quinze mille citoyens de la capitale, & entouré de la brave garde que la constitution lui donne? Au reste, cet événement sera profitable à la gloire de cette même capitale que nous pouvons considérer en quelque sorte, comme la capitale de l'Europe; il m'a entraîné à reporter une attention plus particulière sur les scènes affreuses de la révolution, & il est résulté pour moi de cet examen, que les crimes qui ont été commis dans cette ville, doivent être imputés à un très-petit nombre de scélérats, toujours les mêmes, & presque toujours étrangers. Par exemple, dans cette dernière circonstance, je retrouve des hommes qui, dans les horribles journées de septembre, massacroient les prisonniers, & qui, peu de temps après,

égorgeoient à Verſailles les malheureuſes victimes amenées d'Orléans ».

Le rapport que fit le miniſtre de la Police aux Conſuls, le 11 pluviôſe, (31 janvier 1801), dirigea l'inculpation plus récente dans le ſens contraire, & ſur un autre parti que celui qu'on avoit accuſé des projets antérieurs d'aſſaſſinats; il rendit compte des découvertes faites au ſujet du dernier, en ces termes, qu'une ſimple analyſe dénatureroit; c'eſt un monument officiel à conſerver pour la forme, comme pour le fonds.

« Deux des auteurs de l'attentat du 3 nivôſe (24 décembre 1800) ſont arrêtés, leurs aveux ont nommé les autres. Au premier inſtant du crime, un ſeul ſoupçon ſe fit entendre. Une haine publique & méritée en accuſa les mêmes hommes qui venoient de conſpirer contre le Premier Conſul. La police eut d'autres ſoupçons, parce qu'elle avoit d'autres indications. Dès le mois de brumaire, j'étois inſtruit que le chouan *Georges*, de retour d'Angleterre, apportoit de nouveaux projets d'aſſaſſinats & des guinées pour payer les aſſaſſins.

Ceux qui préparoient le crime & devoient le consommer, m'étoient signalés. La police, dont les yeux environnoient ces scélérats, entendit tous leurs discours, suivit tous leurs pas jusqu'au 15 frimaire (6 décembre 1800). Elle ne donna pas l'ordre de les arrêter, parce qu'elle vouloit les saisir avec les pièces de conviction. Autrement, on l'eut accusée d'arrêter les hommes qui lui déplaisoient, sur des soupçons vagues ou de faux rapports ».

« Les auteurs de l'attentat du 3 nivôse, tous agens du chouan *Georges*, parurent successivement à Paris. *Joyau*, dit *d'Assas*, arrive le 13 brumaire; *La Haie-Saint-Hilaire*, dit *Raoul*, le 17; *Limoélan*, dit *Beaumont*, le 21 au soir. Le caractère de ce dernier, parvenu à mériter le titre de brigand parmi les brigands, explique le choix fait de sa personne. A la tête des complots, il crût se dérober aux yeux de la police, en louant plusieurs appartemens. Des conjurés s'occupèrent d'abord de vols publics, de plans vagues contre le gouvernement, de projets pour rallumer la guerre civile dans l'Ouest. On décida, le 25 brumaire (16 novembre 1800), le pillage de la diligence de Troyes au-dessus de Charenton. François Carbon, qui devint bientôt l'instrument d'un plus

grand crime, eut la commission de faire passer des armes à la barrière; l'incarcération d'un des complices fit avorter ce projet. Limoélan reçut, le 30 brumaire, par la voie de Bologne, des lettres de Londres, annonçant l'arrivée d'un commissaire nommé Rivière. Ces lettres furent suivies de dépêches de Georges; elles portoient qu'un nommé Mercier, dit La Vendée, alloit arriver avec des instructions, & qu'il logeroit à l'hôtel Vauban. Ce jour, arriva effectivement un agent de Georges: ce n'étoit pas Mercier, mais S. Régent, chef des chouans, du département d'Ille & Vilaine, connu sous le nom de Pierrot; cet homme étoit chargé de frapper le Premier Consul. L'intervalle du 7 au 11 fut consacré à diverses démarches pour pénétrer la police ou tromper sa surveillance. Les conjurés furent longtemps incertains sur le choix des armes dont ils se serviroient. Limoélan & S. Régent achetèrent, le 8, chez Bourin, armurier, Palais-Égalité, chacun un nécessaire d'armes; ils les essayèrent au bois de Boulogne; ils achetèrent, quelques jours après, des carabines à vent, pour s'en servir à un des théâtres. L'agent qu'on attendoit de Londres, arriva le 11 frimaire (2 décembre 1800).

» Au lieu de Rivière, c'étoit Hydes, le

même qui avoit figuré dans la correſpondance angloiſe, ſous le nom de Paul Berry. Il aſſembla ſur le champ les envoyés de Georges, à l'hôtel des Deux-Ponts. On diſcuta les moyens d'aſſurer l'aſſaſſinat que le cabinet de Londres leur ordonnoit de conſommer promptement. S. Régent reçut une lettre de Georges, le 14; il l'informoit du meurtre de l'Évêque du Finiſtère (l'ex-conventionnel Audrein, fuſillé le 26 brumaire, 17 novembre, entre Quimper & Morlaix), louoit le ſang-froid des aſſaſſins, & les préſentoit comme un modèle de conduite. On ſe raſſembla le 15 frimaire, pour concerter les dernières diſpoſitions; mais des deux individus qui ſervoient d'eſpions à la police, l'un entrant indiſcrètement à midi au miniſtère de la police, ſe rendit ſuſpect à ceux dont il exploitoit les actions; l'autre fut enlevé par une circonſtance imprévue, dont le gouvernement a connoiſſance.

» Il ne reſtoit d'autre parti à prendre au miniſtre, que de faire arrêter ceux qu'il ne pouvoit plus ſuivre: l'ordre en fut donné. Une capture faite à côté d'eux, leur donna malheureuſement l'alarme; on ne les vit plus nulle part, on ne les entendit plus. Les ténèbres qui les couvroient auroient dû être diſſipées par des amniſtiés de la

Vendée, qui communiquoient tous les jours avec la police & avec les conspirateurs : ces hommes épaissirent les ténèbres.

» Tels étoient les renseignemens au moment de l'explosion. Les premières recherches de la police tendirent à découvrir quelque rapport entre les complots connus & les traces que laissoit dans la rue Nicaise l'attentat qui venoit d'être commis. Le bouleversement produit étoit si grand, que les traces du crime sembloient ensevelies dans la violence de l'explosion, tous les débris dont la rue étoit semée, furent consultés ; on en vit sortir bientôt plus de lumières qu'on n'en espéroit.

» Parmi les marchands de chevaux de Paris, appelés par le préfet de police, celui qui avoit vendu le cheval, le reconnut ; il donna le signalement de l'homme qui l'avoit acheté. On arriva bientôt au grainetier qui avoit fourni le grain dont le cheval s'étoit nourri, au tonnelier qui avoit cerclé le baril de poudre, à l'individu qui avoit livré la charrette, au portier de la maison où la charrette fut déposée, aux frippiers chez lesquels les auteurs du crime avoient pris des blouses bleues, dont ils étoient couverts en exécutant le crime. Les signalemens donnés se trouvèrent d'une similitude parfaite ; ils se rapportoient par

les traits du visage, par les proportions de la taille, par le genre du costume, & par les inflexions du langage, à ces agens de Georges sur lesquels tous les soupçons s'étoient fixés dès les premiers jours. Si ces soupçons n'avoient pas été fondés, ceux qu'ils accusoient devoient paroître; en se faisant confronter avec les donneurs de signalement, ils se justifioient; mais dans la supposition où les soupçons devenoient des certitudes, les prévenus doivent se cacher plus que jamais; n'étoit-il pas évident qu'à leur apparition ceux qui avoient donné les signalemens auroient dit: voilà les hommes que nous avons signalés.

» Jusqu'au 3 nivose, plusieurs amnistiés, venus de l'ouest, les avoient vus; depuis ce jour, on eût dit qu'ils avoient disparu de la terre. Une pareille éclipse, à la suite d'autres circonstances, étoit de nature à convaincre les esprits; mais dans la tournure qu'avoit prise cette affaire, pour offrir une preuve, il falloit arrêter un coupable. Tout se taisoit à Paris sur les domiciles que les coupables occupoient. J'ai cherché des renseignemens auprès de Georges même; ils ont conduit dans la maison qu'habitoit, le 3 nivose, le nommé François Carbon: il n'y étoit plus, mais on a trouvé un baril de poudre & des cercles qui

auroient pu servir au même crime; on a interrogé des voisins qui ont indiqué son nouvel asyle, on l'y a arrêté. Cet asyle est une circonstance remarquable dans cette affaire; c'est une maison occupée par des ci-devant religieuses, rue Notre-Dame-des-Champs; mesdames Goyon, de Cicé & quelques autres, se trouvent compromises.

» François Carbon voyant que son silence ne pouvoit sauver que ses complices, reconnu d'ailleurs par les vendeurs du cheval, de la charrette, du baril de poudre, & par le propriétaire de la remise; espérant que ses révélations le sauveroient, a fait connoître tous les auteurs du crime, tous les détails, tous les instrumens. Ces auteurs sont les mêmes agens de Georges, suivis par la police avant le 3 nivose, & vainement cherchés depuis cette époque. Si les révélations de François Carbon avoient été obtenues deux heures plutôt, S. Régent, dit Pierrot, étoit arrêté le même jour. Mais, averti que François Carbon étoit en prison, il a pensé que son complice dirigeroit la police dans son logement; il en a cherché un autre. On a trouvé dans celui qu'il venoit de quitter, une lettre écrite de sa main à Georges, dans laquelle, sans presqu'aucun déguisement, il lui rendoit le compte le plus circonstan-

cié de tout ce qui a précédé, accompagné & suivi l'explosion de la rue Nicaise.

» S. Régent, qui a mis le feu à la poudre, jeté par l'explosion sur une borne, a failli périr avec les victimes de son attentat. Le préfet de police a reçu la déclaration du médecin Collin, qui l'a soigné. La conduite de ce médecin, dans cette affaire, a forcé la police de s'assurer de lui. Dans les premiers jours, S. Régent se croyoit assez caché par l'opinion publique, qui portoit les soupçons sur une autre classe d'hommes. Un agent de Georges, que j'avois laissé libre, parce que seul il pouvoit me conduire à l'asyle de S. Régent, trahit sans s'en douter cet asyle, en y entrant le 7 pluviose; S. Régent fut arrêté. Si Hydes, Limoélan, S. Hilaire & Joyau étoient prisonniers, il ne seroit pas plus avéré, qu'ils sont, avec S. Régent & François Carbon, les auteurs de l'attentat du 3 nivôse. S'il n'y eut jamais de forfait plus horrible, jamais aussi des scélérats ne furent mieux convaincus. Toute la France, attentive à cette découverte, attend avec impatience le jugement solemnel des coupables. Je demande, citoyens Consuls, qu'ils soient traduits devant les tribunaux ».

Signé FOUCHÉ

A la suite de ce rapport, les consuls prirent l'arrêté suivant : « Renvoyé au ministre de la justice, pour faire poursuivre l'exécution des lois de la république, à l'égard des individus dénommés dans le rapport du ministre de la police générale, leurs fauteurs & complices.

Sur les déclarations des jurés, les témoins entendus, le tribunal criminel condamna Carbon & Saint-Régent à subir la peine de mort, revêtus d'une chemise rouge. Les accusés Adélaïde de Cicé, les deux filles Goyon, les deux filles Vallon, Boudet, Lavieuville & sa femme, furent déchargés de toute accusation; les accusés femme Vallon, femme Leguilloux & son mari, Goyon, Beaufort, Marie Duquesne & Basile Collin, condamnés à trois mois d'emprisonnement, pour avoir logé, sans déclaration, des étrangers à la ville de Paris, & Collin à une amende de trois cents francs. On ne remarqua pas la moindre altération sur la figure de Saint-Régent à la lecture de son jugement, au-

quel il paroiſſoit s'attendre. En ſe retirant, il demanda d'être exécuté dans les vingt-quatre heures.

La femme Vallon, ſœur de Carbon, accuſée d'avoir recelé chez elle un baril renfermant douze livres de poudre très-fine, quelques cartouches, & quatre belouſes bleues, qui ſervirent, fut-il dit, au déguiſement de Carbon, Saint-Régent & Limoélan, le jour de l'exploſion, & d'avoir reçu pluſieurs fois les conjurés, eſt convenue que les objets mentionnés trouvés dans ſon domicile, y avoient été apportés par ſon frère; mais elle a obſervé qu'elle ignoroit l'uſage auquel étoient deſtinées la poudre & les belouſes, & que Saint-Régent & Limoélan ſont venus dans ſa chambre parce qu'elle blanchiſſoit leur linge. Une lettre d'une écriture contrefaite, & trouvée chez Saint-Régent, contenoit ces mots : » L'individu, qui devoit, dit-on, exécuter le projet, privé des renſeignemens qu'on devoit lui donner, ne fut averti de l'arrivée de la voiture du pre-

mier Conſul, que quand il la vit. Elle n'étoit pas, comme on le lui avoit aſſuré, précédée d'une avant-garde; cependant il ſe diſpoſoit à accomplir ſon deſſein. A ce moment, le cheval du grenadier le pouſſa rudement contre le mur & le dérangea. Il revint à la charge & mit le feu de ſuite; mais la poudre ne ſe trouva pas auſſi bonne qu'elle l'eſt ordinairement, & ſon effet fut de deux à trois ſecondes plus lent qu'il ne devoit l'être, car ſans cela le premier Conſul périſſoit inévitablement ».

Il y avoit ſoixante-deux témoins appelés à charge, & parmi eux une trentaine d'infortunés dont les mutilations ou bleſſures réſultées du terrible effet de la machine infernale, cauſoient une profonde émotion & dépoſoient de la manière la plus forte contre les auteurs de l'attentat du 3 nivôſe. A meſure que ces témoins, ſans rien dire à la charge des accuſés qu'ils déclaroient ne pas connoître, rendoient compte de ce qui leur étoit perſonnellement

ment arrivé, le président interpelloit les accusés Carbon & Saint-Régent, en leur disant : « Voilà votre ouvrage! qu'avez-vous à répondre »? Déjà plusieurs de ces témoins avoient été entendus, lorsque le président fit à mademoiselle de Cicé la même interpellation : « Voilà votre ouvrage! qu'avez-vous à répondre »? Sœur de l'évêque d'Auxerre & de l'archevêque de Bordeaux, cette pieuse demoiselle n'avoit procuré une retraite à Carbon chez Marie Duquesne, qu'en croyant obliger quelqu'un d'irréprochable, dont les papiers seulement n'étoient pas en règle; pressée de déclarer, à la sollicitation de qui elle avoit indiqué un logement à Carbon, elle persista dans un refus absolu de donner aucun éclaircissement & se borna à cette réponse : « Je suis déjà assez malheureuse d'avoir compromis, par mon imprudence, tant de personnes respectables, sans désigner encore à la justice une autre victime aussi innocente.

Pendant qu'une partie des crimes pro-

jetés ou effectués en France, étoit imputée aux révolutionnaires enthousiastes de démocratie, & l'autre aux contre-révolutionnaires, vendéens, chouans ou royalistes; de nombreuses sociétés anglaises préparoient d'abondans matériaux au rapport que fit, en avril 1801, le comité secret de l'une des chambres du parlement britannique, sur les résultats apparens ou réels de l'influence de la révolution française en Angleterre.

Comprimés par l'acte ou le bill relatif aux assemblées séditieuses, & par la suspension de l'*habeas corpus*, ces conciliabules prirent le nom de sociétés de bienfaisance, délivrèrent à chacun de leur membres des réglemens analogues à ce titre; « non, dit le rapport du comité, pour que lesdits réglemens fussent exécutés, mais pour en imposer aux magistrats dans le cas où la société deviendroit suspecte ». On s'entre-communiquoit des plans d'opérations; & de conférences multipliées il na-

quit un système régulier de conduite dont voici les principales bases.

Les candidats n'étoient admis que sur la recommandation de personnes bien connues, & qu'après avoir prêté serment sur les livres saints. Ce dernier article fut amendé d'après l'observation, que reconnoître les saintes écritures étoit de l'*incivisme.* Chaque conducteur avoit sous sa direction dix initiés dont il répondoit; dix conducteurs étoient subordonnés à un centenier ou intendant, & chacun de ceux-ci avoit un messager, au moyen duquel il maintenoit ses relations intimes avec un directeur. On se reconnoissoit mutuellement à l'aide de signes convenus, & la société entière portoit le nom de Bretons-Unis.

Le directeur-général recommandoit soigneusement, aux adeptes, de se mêler le plus souvent qu'ils pourroient parmi les gens attachés à la religion, & de feindre d'adopter les opinions pieuses, afin de faire des prosélytes; mais dans les réu-

nions confidentielles, ils n'omettoient rien pour irriter leurs affidés contre toute eſpèce de culte, & pour arriver à la deſtruction de l'Etat par celle du clergé anglican, enſeignant que dès qu'il n'exiſteroit plus de prêtres, il n'y auroit bientôt plus de rois.

D'ailleurs, l'objet de ces raſſemblemens étoit d'ordinaire une inſurrection préméditée contre le gouvernement, ſous le prétexte de la cherté du pain, ou des autres comeſtibles, du poids des contributions, ou de la durée de la guerre. Ils s'occupoient auſſi des moyens de ſe procurer des armes, & d'en fabriquer de la forme la plus dangereuſe. Ceux des membres qui poſſédoient mieux le don de la parole, avoient la miſſion particulière de fréquenter les lieux de réunion des ſoldats & d'ouvriers, d'y élever des queſtions inſidieuſes, & d'y cacher leur deſſein en faiſant ſemblant de ſe contredire. Le comité ſecret acquit la preuve que dans une conférence de directeurs & de ſur-intendans, on avoit

proposé l'assassinat de plusieurs membres du parlement, & que cette proposition y avoit été accueillie comme une action méritoire.

Ce même comité assura, le 27 avril 1801, à la chambre des pairs, qu'il existoit des affiliations de traîtres, incessamment occupés à soulever le peuple en l'exaspérant par des déclamations contre une cherté qu'ils augmentoient eux-mêmes, & par l'épouvantail d'une invasion qu'on verroit favorisée, s'il étoit possible qu'elle s'effectuât; & que tout initié contractoit l'engagement suivant : « En présence & sous les auspices de l'Etre Suprême, je déclare librement que j'employerai toutes mes facultés pour arriver au but que se propose notre union, & sur-tout pour recouvrer les droits, que, dans sa bonté infinie, l'Etre Suprême a donnés à tous les hommes, & que jamais ni espérances, ni craintes, récompenses ou punitions ne pourront me faire révéler directement ou indirectement ce qui concerne la présente

ſociété ou toute autre ſemblable ». Or, le comité n'y voyoit qu'un ramas d'hommes profondément imbus des principes de la révolution françaiſe, excités par l'animoſité la plus ſanguinaire contre toutes les inſtitutions de l'Egliſe & de l'Etat; dont l'eſpérance étoit animée par la perſpective du pillage des riches & du partage des terres; & qui s'étoient, ajoute-t-il dans ſon rapport, dégagés de tous les freins que les lois divines & humaines impoſent aux paſſions ..., de ſéditieux, pour qui les ſuccès de l'ennemi, les revers des alliés, les entrepriſes dirigées contre la patrie, & les dangers qui menacèrent la vie & la ſanté du ſouverain furent ſucceſſivement des ſujets d'eſpoir & de joie, célébrés avec les réflexions les plus malignes dans tous leurs repas d'aſſemblées ».

« A la vérité, pourſuit le rapporteur, ils déſapprouvèrent les diſpoſitions tumultueuſes qui ſe manifeſtèrent au mois de ſeptembre dernier, relativement à la rareté des vivres; mais ce ne fut que parce

qu'il ne se formoit que des insurrections partielles, isolées, prématurées, qui n'étoient pas assez liées avec leurs grandes vues révolutionnaires. Plus tard, ils crurent l'époque plus heureuse dans leur sens, & indiquèrent un rassemblement par des avis publics à Kennington-Common, puis d'autres ailleurs, pour diviser & la surveillance des magistrats & la force armée. Il parut, le mois suivant, un bill en forme de proclamation; ils se donnèrent un comité exécutif de dix membres; ils se déguisèrent les uns sous le nom de société de *Bénefice*, où le meurtre de certaines personnes étoit recommandé, & sous le nom de la société *Spensonienne*, uniquement vouée à la discussion des affaires publiques; ses principes étoient puisés dans un livre dont la doctrine porte sur la loi agraire, la destruction de la noblesse, &c. ». Une fabrication de piques & de poignards étoit mise au nombre des conséquences de ces principes.

L'expiation de l'acte qui suspendoit

l'*habeas corpus*, ranima le courage des Bretons-Unis; mais la loi martiale publiée en Irlande, leur rendit d'abord toutes leurs frayeurs, & finit par produire un effet opposé sur les plus ardents. Se fiant davantage à la multitude exagérée de leurs suppôts, ils voulurent frapper un coup avant que des mesures pussent être prises pour les réprimer, & se flattèrent de suppléer au manque d'armes par une attaque désespérée contre les différents dépôts où ils auroient pu en trouver; expédient copié des révolutionnaires du continent, & qui auroit eu pour leurs imitateurs, le double avantage de procurer des armes offensives aux insurgés, & d'enlever aux troupes du roi tout moyen de résistance. De tout côté les subalternes impatiens, qui n'étoient pas admis aux conseils des membres exécutifs, les accusoient de lenteur; cependant l'avis de la prudence, peut-être des soupçons mutuels, & sans doute la crainte des funestes suites d'atrocités firent

avorter des crimes qui s'en tinrent à la menace.

On jugea de l'esprit qui animoit ces sociétés par les toasts portés dans un repas de la société *Spensonienne*, ainsi nommée du nom de *Spense* ou *Spence*, auteur d'un livre qui recommande expressément la loi agraire. « Puisse le dernier des rois, expirer étranglé des boyaux du dernier des prêtres, (cette ligne d'anglais est traduite mot-à-mot d'un passage des Œuvres de Diderot)! Au prompt amalgame du parti avec la masse du peuple. — A la religion sans prêtres & aux gouvernemens sans rois. — Un plat de poisson, pour les Anglais, & puissent-ils goûter un brochet irlandais, (le même mot signifie en anglais brochet & pique). A la montagne du vinaigre (*vinager-hill*), & puissent les ennemis du peuple avoir une sauce aigre! — Aux héros du Wexfort! — Aux droits du peuple, & puisse-t-il ne jamais manquer de courage pour soutenir ses droits! — Puissent les honnêtes gens être portés à

la tête des affaires, & puissent ceux qui sont à la tête des affaires demeurer sans tête! — Point de lords, ni de seigneurs de la terre, mais seulement le Seigneur notre Dieu, qui est notre unique Seigneur! — Puisse l'usurpation des grands propriétaires de terre être promptement détruite, & puisse chaque homme recouvrer sa portion originaire de terre! — Puisse l'âge de la superstition être anéanti & remplacé par celui de la raison. — A la guillotine qui guérit le mal du roi ». Citons encore quelques traits de ce rapport fait à la chambre des pairs du parlement Britannique.

« Malgré leur mépris pour la religion, les mécontens s'occupoient des moyens de gagner au parti quelques réformateurs visionnaires. Plusieurs sociétés se formèrent dans les provinces, à l'instar de celles qui existoient dans la métropole. Elles portèrent à soixante mille, & par fois au double le nombre de leurs affiliés instruits à l'usage des armes & conçurent le projet de

se saisir des armes, des associations loyales. Ils se lièrent avec une secte religieuse de la province d'Yorck, les Hiérozolimites, dont la croyance a pour base les 25, 26 & 27.e versets du 21.e chapitre d'*Ezéchiel*. Leur foule étoit considérable dans le comté de Lancastre, & une insurrection fut proposée pour le temps des semailles. Une convention secrète siégea pour six divisions du royaume, & il se tint, près de Manchester, au commencement d'avril, une assemblée générale qui fut dispersée. Les conspirateurs ne se bornoient point à provoquer l'ennemi à faire une descente, en lui promettant qu'une multitude immense se réuniroit aux drapeaux étrangers; ils ourdirent encore un complot en Irlande pour y former les mécontens en régimens, faire circuler une adresse séditieuse aux Irlandais qui servoient sur la flotte, & solliciter l'assistance de la France. L'agent chargé de cette négociation stipuloit néanmoins avec ses alliés futurs, pour la garantie des détenteurs actuels, nonobstant

toutes réclamations de la part des catholiques, qui, disoient-ils, espéroient rétablir l'autorité du pape; & il paroît, observe expressément le rapporteur, que l'ancien directoire de France avoit reconnu la justice & la convenance de cette stipulation.

« Depuis un an, toute une baronie, dans l'un des comtés de ce royaume, a été tributaire d'une troupe de cinquante brigands armés qui l'ont assujétie. Ils sont sous la conduite de deux chefs, marchent au son du cor, commettent toutes sortes de désordres, & déclarent qu'ils persisteront jusqu'à ce qu'une levée en masse leur facilite les moyens de renverser le gouvernement. On a vu dans le vol de la malle de Kildare, commis au mois d'avril dernier (1800), par dix-huit à vingt hommes, qui firent d'abord une décharge de mousqueterie, un exemple frappant de la manière dont ces brigandages sont exercés. D'ailleurs, un événement de la nature la plus atroce, récemment arrivé dans le

comté de Tipperary, prouve que le syſtême des proſcriptions ſecrètes, & de l'aſſaſſinat par commiſſion eſt dans toute ſa force, ſoutenu par la concurrence d'une confédération éminemment douée de la faculté de s'étendre dans tous les ſens, ou facilitée par une crainte généralement répandue.

« M. Price ayant affermé un bien de campagne, contre la volonté de ceux qui s'arrogeoient le droit de régler le taux des loyers & les conditions des baux, reçut une intimation conçue en ces termes :

« Salle de la liberté. — Prenez garde que vous avez été jugé & convaincu d'avoir pris la ferme de....... Vous avez été condamné à mort. Rendez la ferme, autrement l'ordre de votre exécution eſt entre les mains du bourreau. — Donné dans la chambre du Conſeil ».

« Quelques jours après, M. Price reçut une balle, en plein champ, à midi, & fut, de la ſorte, aſſaſſiné par un inconnu tout ſeul, à qui l'on permit de ſe retirer,

quoiqu'à très-peu de diſtance, il y eût beaucoup plus de travailleurs qu'il n'en auroit fallu pour arrêter le meurtrier. C'eſt par le frère du défunt que cette note a été remiſe au pair d'Angleterre de qui le comité la tient ».

Les Anglais eurent donc auſſi, dans cette criſe d'anarchie contagieuſe, leurs régénérateurs de tavernes ou de cabarets, leur déeſſe liberté morte-yvre & criant: vive la raiſon! leurs dévaliſſeurs de malles publiques, leurs raviſſeurs de citoyens paiſibles, leurs Vendées? ils eurent donc auſſi leurs devôts au droit naturel abſtrait, leurs apôtres d'une fraternité, qui buvant à la guillotine, prêchoit d'exterminer les hommes; d'une tolérance qui vouloit égorger les miniſtres du culte; leurs prolétaires & leurs philantropes exceſſifs enthouſiaſmés de partages abſolument égaux, partages impraticables & déſaſtreux s'ils pouvoient s'effectuer, impoſſibles à maintenir un mois avec le commerce, les arts, les ſciences, le luxe, ſans eſclaves, ſans

famine ou sans massacre; des niveleurs qui, parvenus une fois à la puissance, auroient déployé le plus affreux despotisme, qui gorgés de rapines, auroient consacré la propriété pour eux & les leurs?

Tandis que l'assassinat par commission se perfectionnoit dans la Grande-Bretagne, on enlevoit, comme on l'a vu, Clément-de-Ris en France, & l'argent de la trésorerie disparoissoit sur les routes; tandis qu'on portoit, dans des orgies de Cannibales, à Londres, des toasts au Breton-Uni qui tueroit Georges III, on méditoit à Paris l'extermination de tout un quartier pour se défaire de Bonaparte; tandis que le ministre français, voyoit, suivoit, dénonçoit des correspondances anglaises, un comité anglais, dénonçoit au parlement britannique des relations présumées entre des mécontens d'Angleterre & d'Irlande, & des Français indignés contre un gouvernement qui, l'or à la main, leur achetoit partout des ennemis. Si c'est là, de part & d'autre, ce qu'on nomme le génie

politique, bénissons une paix qui doit en dispenser l'humanité.

Mais le moment de la pacification générale paroissoit encore très-éloigné. En redoublant d'efforts pour l'obtenir par une contenance ferme, imposante, & même par de vastes projets d'hostilités maritimes, le consulat provoquoit, recueilloit, secondoit toutes les expressions de la joie publique au sujet du traité de Lunéville. Une fête que donna le ministre des relations extérieures, le 28 pluviôse an 9, (17 février 1801,) offrit la réunion la plus brillante qu'on eut vue depuis plusieurs années. Tous les arts y payèrent leur tribut, & le goût le plus délicat sembloit y cacher, en les employant, les ressources de la richesse.

Embrassons d'un regard les travaux de l'administration intérieure. De nouvelles lois avoient autorisé les Consuls à établir des tribunaux spéciaux dans les départemens où cette mesure seroit regardée comme nécessaire à la sûreté publique;

déterminé

déterminé le mode d'exécution des listes de notabilité oommunale, départementale & nationale, indiquées par la constitution de l'an 8, & avoient revêtu des formes légales constitutionnelles, le traité de paix conclu à Lunéville, entre la France, l'Empereur & l'Empire germanique.

Il y eut de longs débats dans le Tribunat pour & contre les tribunaux spéciaux. Parmi les ex-conventionnels qui siégeoient au Tribunat, quelques-uns feignirent d'ignorer ce qu'aucun législateur n'a révoqué en doute, la légitimité & l'utilité des jugemens prévôtaux, lorsque les lenteurs & les formes ordinaires livrent aux assassins publics & les citoyens & les juges; d'autres affectèrent de comparer un tribunal institué pour juger des voleurs de grands chemins pris en flagrant délits, aux décrets sur les suspects & sur les ôtages; mais la nécessité de réprimer le brigandage, détermina l'adoption de ces commissions mobiles & mixtes, dont les jugemens tien-

nent de la rapidité des cours martiales & de la justice prévôtale.

Quant aux listes de notabilité, on crut y trouver l'avantage de faire cesser les élections tumultueuses; mais une opération compliquée y mit quelques inconvéniens qui devoient en cacher beaucoup d'autres. Cinq millions de votans divisés par municipalités & par sections proportionnées aux localités, mais n'excédant pas un petit nombre compatible avec la tranquillité publique & la commodité du voisinage, se réduisent par un scrutin à leur dixième, & font cinq-cents mille notables d'arrondissemens municipaux; ceux-ci se réduisent au scrutin, à leur dixième, & font cinquante mille notables de département; ces derniers, en se réduisant au dixième de leur nombre par un dernier scrutin ouvert chez les notaires, forment la liste des notables de la nation, parmi lesquels le gouvernement choisira désormais, les hommes qui seront promus aux fonctions importantes de la République.

Une fondation sur l'utilité de laquelle il ne s'élèvera certainement aucun doute, parce qu'elle n'a pas une nouveauté pour principe, & qu'elle rentre dans les vieux sentiers qu'ont ouverts la sagesse & les vertus pratiques des siècles, ce fut l'établissement de deux hospices imités de ceux qui existent au mont Saint-Bernard. Les Consuls arrêtèrent, le 2 ventôse, an 9, (21 février 1801), qu'il en seroit créé de pareils sur le Simplon & le Mont-Cénis. « Il n'y aura pas moins de quinze religieux dans chaque hospice; ils ne formeront tous qu'une seule maison, sous les ordres du même supérieur. Chacun des gouvernemens piémontais & cisalpin dotera l'Ordre du grand Saint-Bernard de biens-fonds, rapportant vingt mille francs de revenu, dont la jouissance devra commencer au premier germinal (22 mars). Le ministre de l'intérieur de la République française fera verser dans la caisse de cet ordre, vingt mille francs dans le courant de germinal, & vingt mille francs dans le cou-

rant de messidor. Le général Thureau est chargé d'ouvrir une communication entre le Simplon & la Cisalpine; les préfets du Léman & du Mont-Blanc, donneront à l'Ordre toutes les facilités nécessaires pour la construction & l'organisation de ces deux hospices ». On ne sauroit opposer des argumens plus directs aux sophismes relatifs à l'essence de la propriété qui dépouillèrent jusqu'aux hôpitaux cruellement punis d'avoir été l'ouvrage de la religion.

Mais s'il est beau de venir au secours des infortunés, l'un des devoirs de l'administrateur est d'encourager le travail qui prévient & détourne tant de sortes de misères. A la suite d'un rapport du ministre de l'intérieur, où il retraça les heureux effets de l'émulation qu'avoit produit, dit-il, l'exposition publique des fruits de l'industrie française sous le ministère du citoyen François de Neuf-Château, les Consuls statuèrent qu'à l'avenir il y auroit, chaque année, une semblable exposition à Paris pendant les cinq jours complémen-

taires (du 18 au 22 septembre). « Les découvertes nouvelles & les objets d'une exécution parfaite y seront seuls admis, après un examen préalable & sur le certificat d'un jury spécial de cinq membres nommés par le préfet du département. Un jury choisi par le ministre, examinera les objets, désignera les douze concurrens préférés & ving autres qui seront mentionnés honorablement. Ces trente-deux artistes ou manufacturiers seront présentés au gouvernement, & leurs chefs-d'œuvres déposés, avec leur nom, au conservatoire, & le procès-verbal adressé aux préfets ».

Si de l'intérieur, nous portons nos yeux sur les relations extérieures, nous voyons que les armées françaises sont revenues en-deçà du Rhin, & que l'armée de l'empereur d'Allemagne est rentrée en Bohême. Les Etats héréditaires & le Rhin ont été restitués aux princes de l'Empire, auxquels ils appartenoient. Un régiment de cavalerie & une demi-brigade occuperont

encore le Brifgavv, jufqu'à ce que les agens du duc de Modène à qui ce pays doit être remis, foient arrivés pour en prendre poffeffion. Les fortifications de Duffeldorf, d'Erenbreistein, de Caffel, de Kehl, ont été démolies conformément au traité de Lunéville : en Italie, toute la rive droite de l'Adige eft occupée par l'armée françaife. Des conteftations fe font élevées pour les points de Torbole, de Mory, de Riva; ces difficultés ont été levées de concert par les deux puiffances; ceux de ces deux points qui appartenoient à la République de Venife, font partie de la République Cifalpine ; ceux qui appartenoient au Tirol, continueront à faire partie de l'évêché de Trente. Les différends furvenus entre le Pape & la République cifalpine, feront décidés d'après le traité de Tolentino, par lequel le fouverain Pontife n'a cédé que les légations de Ferrare, Bologne & la Romagne.

Les troupes françaifes commandées par le général Soult, occupent la prefqu'île

d'Otrante, & la plus grande harmonie règne entre ces troupes, le peuple & le gouvernement napolitain. La ſuperbe rade de Tarente va bientôt être défendue par quatre-vingt pièces de canon. En Toscane, les *Preſidii* ſont remis aux Français. Ceux-ci ont trouvé une ſuperbe artillerie à Orbitello, & ſont maîtres de la portion de l'île d'Elbe qui appartenoit au roi de Naples. Porto-Longone eſt approviſionné; Porto-Ferrajo ne s'eſt pas encore rendu.

En exécution du traité de paix conclu entre la France & la cour de Naples, ſix cents hommes commandés par le chef de brigade Mariotti, étoient partis de Baſtia, le 10 floréal, (30 avril 1801), ſur vingt-ſept batimens, eſcortés par un corſaire armé de deux pièces de canon, pour ſe rendre à l'île d'Elbe, afin de s'en emparer avec les troupes qui devoient partir de Livourne. Ils débarquèrent, malgré les habitans & les Anglais qui défendoient les hauteurs de Marciana, & le gouverneur leur remit la tour. Ils s'établirent dans

Porto-Longone, prirent Piombino le 12, & quinze-cents Anglais & Italiens s'enfermèrent dans Porto-Ferrajo que les Français cernèrent par terre & par mer.

Le peuple batave avoit d'abord copié l'une des constitutions françaises. Il vient d'y faire des changemens. La Suisse bouleversée, s'étoit donné une organisation provisoire, & songeoit à y substituer une constitution définitive. Il fut présenté à Bonaparte différens projets de gouvernemens pour avoir son opinion sur celui qui lui paroîtroit le plus convenable à l'Helvétie. Le premier Consul se contenta de faire aux citoyens Glaire & Steffler, députés Suisses, cette seule observation, que le meilleur plan de constitution pour l'Helvétie, seroit celui qui auroit le caractère principal de n'être applicable qu'à elle, & dans lequel on reconnoîtroit les circonstances particulières du territoire, du climat, & d'un pays qui ne ressemble à aucun autre Etat Européen « que, du reste, le gouvernement français ne vou-

loit aucunement influencer leurs délibérations ou diriger leurs penſées ». Ainſi tombent l'une après l'autre, devant l'expérience de quelques mois, toutes les théories excluſives, abſolues, prétendues immuables, ſur leſquelles, comme ſur le lit de Mézence, il falloit torturer tout les Etats petits ou grands, jeunes ou vieux, riches ou pauvres.

Long temps engagées dans les mêmes défilés d'une politique de tribune & de brochures, les autorités novices de la Ligurie ont diſcuté pluſieurs projets de conſtitution ſans pouvoir s'accorder, faute de bien ſentir que s'accorder ce ſeroit avoir une excellente conſtitution, n'en eut-on jamais écrit le premier article. Le ſort du Piémont eſt, juſqu'à préſent, couvert d'un voile que la politique lévera. Les peuples de la Lombardie & des légations réunies en un corps de nation, ont leur exiſtence déterminée par les traités de Lunéville & de Tolentino. Des adminiſtrateurs y recueillent des fonds ſuffiſans

pour mettre ſur un pied reſpectable les places de Peſchiera, Porto-Legnagno, la Rocca-d'Anfo & Pizzighitone. D'un autre côté, les armées eſpagnole & françaiſe marchent vers le Portugal, & le roi d'Eſpagne & la république ne paroiſſent pas diſpoſés à faire la paix avec cette puiſſance, ſans avoir entre les mains quelque province du ſeul allié qui reſte à l'Angleterre, province qui puiſſe ſervir de compenſation, lors de la paix maritime, pour la reſtitution des colonies eſpagnoles & hollandaiſes.

Impóſer la loi du vainqueur au Portugal, c'étoit frapper un grand coup ſur l'Angleterre, dont Lisbonne eſt, pour ainſi dire, un démembrement; mais on prépare encore des attaques plus directes. De nombreux bataillons accourent dans tous les ports ſeptentrionaux de la France & de ſes alliés, & ſe diſpoſent à tenter une invaſion ſur les côtes britanniques. Cet appareil menaçant forcera du moins l'ennemi à la défenſive la plus ruineuſe;

& tandis que les raisonneurs anglais croyent la France épuisée par ses convulsions intérieures & par les immenses préparatifs d'une descente qui n'aura pas lieu; l'infant duc de Parme est comblé de fêtes à Paris, il reçoit une couronne des mains du chef suprême d'un peuple chez qui tant de voix & toutes les presses répétèrent si souvent le ferment de haine à la royauté.

Le grand-duché de Toscane, qui doit porter le nom de royaume d'Etrurie, contient une population de neuf-cents-cinquante-mille habitans; deux mille-cinq-cents-neuf paroisses, quinze évêchés, trois archevêchés, sur trois grands territoires, Florence, Pise & Sienne. Il donne au prince seize millions de revenu. Ses forces militaires sont de six-mille hommes. Il peut en mettre trente-mille sur pied. Sa marine est de cinq frégates & de quatre tartanes. Le pays est un des plus beaux & des plus fertiles de l'Italie.

La formation de ce nouveau royaume étoit l'exécution d'un traité signé à Ma-

drid le 21 mars 1801, entre la France & l'Espagne, ayant pour objet de fixer d'une manière stable les Etats que le fils de l'Infant de Parme devoit recevoir en équivalent du duché de ce nom dont voici la substance :

« Le duc régnant de Parme renonce à perpétuité, pour lui, & ses héritiers, au duché de Parme avec toutes ses dépendances, en faveur de la république française ; & sa majesté catholique garantira cette renonciation. Le grand duché de Toscane, auquel le grand Duc renonce également, & dont la cession est garantie par l'Empereur d'Allemagne, sera donné au fils du duc de Parme, en indemnisation des pays cédés par l'Infant son père, en conséquence du traité conclu antérieurement entre sa majesté catholique & la République française. Le premier Consul reconnoîtra le prince de Parme, roi de Toscane, & le fera traiter comme tel par les autres puissances ; les démarches nécessaires à cet effet devront avoir lieu avant la prise de possession. La partie de l'île d'Elbe qui appartient à la Toscane & dépend de cet Etat, restera au pouvoir de la République française, & le premier Consul donnera, en in-

demnité, au roi de Toſcane, le pays de Piombino qui appartient au roi de Naples. Comme ce traité tire ſon origine de celui qui a été conclu par le premier Conſul avec ſa majeſté catholique, & par lequel le roi cède à la France la poſſeſſion de la Louiſiane, les parties contractantes conviennent de mettre à exécution les articles de ce traité antérieur, & d'uſer de leurs droits reſpectifs juſqu'à l'applaniſſement des différends dont il eſt fait mention. Comme la nouvelle maiſon qui s'établit en Toſcane, eſt de la famille d'Eſpagne, ces Etats ſeront à perpétuité une propriété de l'Eſpagne, & il ſera appelé au trône un Infant de la famille; ſi le roi actuel ou ſes enfans n'avoient point de poſtérité, les fils de la famille régnante en Eſpagne ſuccèderont à ces Etats. Le premier Conſul & ſa majeſté catholique conviennent de procurer au duc régnant de Parme, en conſidération de ſa renonciation, en faveur de ſon fils, des indemnités proportionnelles, ſoit en poſſeſſions, ſoit en revenus ».

Accueillis aux frontières & dans toutes les villes de France par leſquelles ils ont paſſé, comme ils l'auroient été ſous l'ancien régime; harangués par les Préfets

dans les termes respectueux qu'eussent employés les chefs civils des provinces, du temps de Louis XVI, l'infant duc de Parme & son épouse arrivent à Paris sous les noms du comte & de la comtesse de Livourne. Leur présence aux spectacles excite les plus vifs applaudissement du parterre & des loges. Accompagnés du troisième Consul, placés dans la loge de Bonaparte, le 9 prairial an 9 (28 mai 1801), ils entendirent applaudir avec transport ces vers de la tragédie d'Œdipe.

J'ai fait des souverains, & n'ai pas voulu l'être.

Le ministre des relations extérieures donna la plus superbe fête à ces deux voyageurs à Neuilly, & les y rendit, pour ainsi dire, témoins de leur propre arrivée à Florence. Le 21 prairial, ils furent conduits par le ministre de l'intérieur, à l'Hôtel des Monnoies. On exécuta, sous leurs yeux, toutes les opérations du monnoyage, & le ministre leur présenta la pièce qu'on venoit de frapper. C'étoit une médaille

d'or. Elle offroit, d'un côté, le génie de la France tenant une fleur. Au bas se lisoit la date du 21 prairial an 9, & pour exergue : à *Marie Louise Josephine.* Sur le revers étoit un livre avec ces mots : *Code Toscan*, reposant sur un faisceau orné d'un caducée, d'une balance & d'un glaive entouré de fleurs. Au bas étoit la date du 10 juin 1801, & pour exèrgue : *Au roi d'Etrurie.* Mais rien n'avoit encore été plus magnifique & mieux ordonné que la fête donnée le surlendemain aux mêmes voyageurs par le même ministre. L'observateur des temps & des hommes se rappelle avec étonnement que le même jour 10 juin 1794, fut rendu par la Convention nationale de France, le décret portant création du fameux tribunal révolutionnaire à Paris. Sur tout autre sujet, & partout ailleurs, des programmes de fêtes n'occuperoient que le peu d'instans qu'elles durent; mais ces détails empruntent ici une valeur morale, une importance historique de leur opposition subite & tranchante, avec

des maximes annoncées comme éternelles, avec des événemens finiftres, des chants de mort dont on croiroit avoir été frappé la veille. On fe demande : « ai-je rêvé la révolution ? Ou depuis le 18 brumaire ai-je vécu des fiècles.

Nous n'épuiferons pas les preftiges de cette magie qui contraftent fi fingulièrement avec les preftiges de Londres & de fir d'Ivernois fur les finances de France. La fête donnée, le 25 prairial an IX, (14 juin 1801,) au comte de Livourne par le miniftre de la guerre, ne fut ni moins fplendide, ni moins bien dirigée que les précédentes. Elle eut le double objet de célébrer l'avénement du prince & l'anniverfaire de la bataille de Marengo.

Enfin le marquis de Gallinella, comte de Ventura, fe rendit à Florence, par ordre de fa majefté Louis I, roi d'Etrurie, pour y recevoir, au nom du nouveau roi, le ferment de fidélité des Tofcans, & y prendre poffeffion du royaume, le 2 août

1801. Le monarque & le général français Murat, firent, à cette occaſion, les proclamations néceſſaires. Un procès-verbal authentique porte : que le miniſtre plénipotentiaire, M. Céſar Ventura, ſon excellence le général Murat, & M. Agar, commiſſaire, étant convenus du cérémonial, le miniſtre & le général entrèrent en même temps par deux côtés différens dans le grand ſallon du vieux palais, pour qu'il n'y eût de préſéance ni pour l'un ni pour l'autre; ſept chevaliers témoins, le ſénat & la magiſtrature civique, ſe rendirent tous devant le trône où étoit le portrait du roi. Après des diſcours analogues à la cérémonie, tous prêtèrent le ſerment ſur le livre des Evangiles que tenoit ouvert le cérémoniaire eccléſiaſtique de l'ordre équeſtre de Saint-Etienne. Le notaire de l'Etat, Francesco Gonella, lut, à haute voix l'acte qu'il en avoit dreſſé, en nommant les ſept témoins; & des applaudiſſemens univerſels, & des *evviva* réitérés terminèrent cette ſolemnité, dans laquelle

toutes les fois qu'on nomma ou la République française, ou les personnages royaux, le ministre plénipotentiaire, le général en chef Murat, & le sénat se découvrirent au signe que leur en fit le secrétaire d'étiquette Giuseppe Corsi.

Tandis que le beau ciel de l'Italie, commençoit à se rasséréner, que le sol de l'Allemagne, si long-temps abreuvé de sang, se disposoit à reproduire des fruits de paix, que les nuits de Paris rayonnoient d'illuminations, & que cinq-cents lieues de côtes du Texel à la Meuse, d'Ostende au Hâvre, de Brest à Vigo, se couvroient de soldats impatiens de fondre sur Albion hérissée de piques & de batteries, le nouvel orage dirigé contre la domination de l'Angleterre, en Portugal, se formoit, éclatoit, ainsi que nous allons l'exposer en cherchant ses causes dans des pièces officielles que ne peut suppléer aucune conjecture, & dont la substance & le style font également partie de l'histoire de la révolution.

Charles IV, roi d'Eſpagne, adreſſa le décret ſuivant à tous ſes conſeils.

» Lorſque j'ai heureuſement conclu la paix avec la République françaiſe, mon premier ſoin fut de procurer le même avantage aux autres puiſſances, particulièrement à celles dont les princes me ſont attachés par les liens du ſang. La République a bien voulu recevoir mes bons offices pour les uns, & ma médiation pour les autres. Depuis cette époque, j'ai fait pluſieurs tentatives pour procurer au Portugal une paix avantageuſe, qui y auroit ramené la ſécurité. Dans ce but que j'enviſageois uniquement pour le bonheur du Portugal, mon intention étoit de le ſéparer de l'Angleterre à laquelle il procuroit de grands avantages par ſa ſituation maritime, & la contraindre par ce moyen, s'il étoit poſſible, à une paix deſirée de toute l'Europe, qu'elle s'obſtine à troubler. Mes conſeils réitérés ſemblèrent vaincre la répugnance que le cabinet portugais, influencé par celui de Londres, montra toujours pour entrer en négociation avec la République. Son plénipotentiaire ſigna, à Paris, en 1797, un traité plus avantageux pour elle que la ſituation reſpective des deux puiſſances n'auroit pu le faire eſpérer. Cependant, l'Angleterre voyant qu'on lui arrachoit de ſes

mains l'instrument si utile à ses vues ambitieuses ; redoubla d'efforts, & trompant la crédulité de ce cabinet par des idées chimériques d'aggrandissement, lui fit prendre l'étrange résolution de se refuser à la ratification, frustrant ainsi toutes mes espérances, se manquant à lui-même, & à ce qu'il devoit à ma puissante intervention.

» Depuis ce temps, la conduite de ce gouvernement a pris un caractère plus audacieux, & non content d'offrir à l'Angleterre, mon ennemie, tous les moyens qui ont été en son pouvoir, pour me nuire, ainsi qu'à la République française mon alliée, il a porté l'extravagance jusqu'à nuire ouvertement à mes sujets & à manquer au respect qui m'est dû, par une résistance opiniâtre à mes conseils. Ainsi, l'Europe l'a vu avec scandale, offrir dans ses ports un asyle assuré aux escadres ennemies ; & des croisières avantageuses d'où les corsaires exerçoient utilement leurs hostilités contre mes vaisseaux & ceux de mon alliée la République française. On a vu les navires portugais mêlés avec ceux des ennemis, former partie de leurs escadres ; faciliter leurs approvisionnemens & leurs transports, & prendre part à tous les actes d'hostilités que les Anglais commettoient contre moi On a vu leurs équipages de guerre & les officiers

de leur marine, insulter les Français jusques dans le port de Carthagène (le Portugal les y a autorisés par le refus de donner satisfaction convenable), & commettre au Férol de semblables excès contre mes sujets. Les ports du Portugal sont le marché public des prises espagnoles & françaises, faites sur les côtes mêmes & à la vue de leurs forts, par les corsaires ennemis, tandis que leur amirauté condamne les prises que mes sujets font en pleine mer & conduisent, pour les vendre, dans ces mêmes ports. Mes vaisseaux n'y ont jamais été bien accueillis.

» Dans la rivière de Guadiana, des soldats portugais se sont livrés contre mes sujets pacifiques aux plus violens excès; il les ont attaqués & ont tiré sur eux, comme si c'eût été en pleine guerre, sans que le gouvernement portugais ait donné aucun signe d'improbation. En un mot, le Portugal, sous l'apparence de l'amitié, a agi constamment contre mes royaumes en Europe & dans les Indes, & l'évidence de sa conduite rend inutile de rapporter les faits nombreux que l'on pourroit citer à l'appui de cette vérité. Et quelle a été ma conduite à moi au milieu de tous ces outrages?

» La République française, justement irritée contre le Portugal, vouloit en tirer une juste

vengeance, & ses armes victorieuses, en tous lieux, auroient mille fois semé la désolation dans ses provinces, si mon attachement fraternel pour la reine très-fidèle & ses augustes fils ne m'eût fait arrêter le coup dont la République le menaçoit. Ma médiation a toujours arrêté les Français. Mon amour paternel pour ces provinces, me faisant oublier à chaque grief les griefs précédens, m'engageoit à me prévaloir du succès des armées françaises, pour l'engager à la paix avec bienveillance. Je présentai vivement à la cour de Portugal, les dangers auxquelles elle s'exposoit; j'employai, dans les épanchemens de mon cœur, l'aimable langage de la tendresse paternelle & de l'amitié la plus sincère pour l'obtenir. L'obstination du Portugal m'obligea bientôt de prendre un langage plus sévère.

» Je tâchai, par des avis raisonnables, par des menaces de mon courroux, & par des avis respectables, de le rappeler à ses devoirs. Cependant la cour de Portugal, toujours sourde à ma voix, n'a cherché qu'à gagner du temps par de vaines promesses, en envoyant plusieurs fois des plénipotentiaires, sans pouvoir ou avec des pouvoirs limités, apportant des retards, des chicanes, & usant de tous les subterfuges que dicte une politique

fallacieuſe & verſatile. L'aveuglement du prince Régent eſt venu au point de nommer ſon allié, le roi de la Grande-Bretagne, dans une lettre qu'il m'a adreſſée, oubliant ce qu'il devoit au ſang qui nous unit & au reſpect qu'il me doit, donnant le nom d'alliance à ce qui n'eſt en effet que l'abus indécent de l'aſcendant que l'Angleterre s'eſt arrogé ſur la cour de Portugal.

» Ayant ainſi épuiſé tous les moyens de conciliation, après avoir entièrement ſatisfait aux droits du ſang & de mon attachement pour le prince de Portugal, convaincu de l'inutilité de mes efforts, voyant que le Prince Régent trahiſſoit la parole royale qu'il avoit donnée dans pluſieurs circonſtances, pour la paix, & par conſéquent, abuſant de mes promeſſes envers la France, pour complaire à l'Angleterre mon ennemie, j'ai cru qu'une tolérance plus longue de ma part ſeroit contraire à la félicité de mes peuples, que ce ſeroit un oubli de la dignité de mon rang, un manque de fidélité envers mon alliée la République françaiſe, qui, par égard pour moi, ſuſpendoit ſa vengeance, & enfin une oppoſition aux principes de la ſaine politique qui dirige mes opérations comme ſouverain. Cependant, avant de prendre la réſolution

pénible de la guerre, j'ai voulu renouveller, pour la dernière fois, mes propoſitions à la reine très-fidèle; j'ai ordonné à mon ambaſſadeur, le duc de Frias, que tranchant tous les délais de négociation, il lui fit voir l'inconvenance & l'injuſtice de ſa conduite, l'abîme qui la menaçoit & l'unique moyen de l'éviter par un traité que la France conſentoit encore à conclure, par égard pour ma médiation. La cour de Portugal a répondu dans les mêmes termes que de coutume, a envoyé un négociateur ſans pouvoirs convenables, en même temps qu'elle rejettoit mes dernières propoſitions.

» Comme il importe à la tranquillité de l'Europe de contraindre cette puiſſance à la paix avec la France, & d'aſſurer à mes chers vaſſaux les dédommagemens auxquels ils ont des droits, j'ai ordonné à mon ambaſſadeur de quitter Lisbonne, j'ai donné des paſſe-ports à celui de Portugal à ma cour, décidé, quoiqu'à regret, à attaquer cette puiſſance par l'union de mes forces avec celles de la République, dont la cauſe eſt devenue la mienne par la médiation imprudente dans laquelle je me ſuis engagé, par nos rapports d'intérêts, & pour me venger de mes inſultes particulières. A cet effet, je déclare la guerre à la reine très-fidèle,

à ses royaumes & à ses sujets, voulant que cette résolution soit connue de tous mes États, pour que toutes les mesures soient prises pour la défense de mes États & de mes vassaux, ainsi que pour attaquer mes ennemis. Donné à Aranjuez, le 27 février 1801 ».

Aussitôt trente mille Français traversèrent les parties de l'Espagne qu'il leur falloit franchir pour arriver aux frontières du Portugal, & le 28 juin 1801, Don Manuel de Godoy, prince de la Paix, justifiant pour la seconde fois ce dernier surnom, écrivit, en sa qualité de généralissime de l'armée espagnole, au roi son maître, une lettre du quartier-général à Badajos, où il lui rendit compte des opérations, & de la fin de cette campagne en ces termes :

» Sire, il n'y a pas cinquante jours que je me séparai de votre majesté, pour venir prendre le commandement de l'armée destinée à réduire le Portugal à se délivrer de la domination de l'Angleterre qui, profitant de ses ports & de ses richesses, nous a fait la guerre la plus honteuse &

la plus cruelle en détruisant notre commerce. . .
Les troupes de votre majesté pénétrèrent, par divers points, dans l'Alentejo, le 20 mai; &, dès le 6 juin, elles s'étoient emparées de presque toutes les places qui couvrent cette vaste province; elles avoient soumis celle de Campo-Major, battu l'ennemi à Arronches, à Flor-De-Rosa; elles s'étoient rendues maîtresses du pays le plus riche, le plus peuplé, avoit pris les magasins de l'ennemi, l'avoit forcé de passer le Tage. Onze drapeaux sont la preuve de ces triomphes. Nos ennemis, qu'on pourroit mieux appeler amis & parens préoccupés, ne purent plus différer, & ledit jour, 6 juin, je signai la paix que votre majesté avoit suspendue avec tant de regret. Par elle, les ports de la Lusitanie sont fermés à tous bâtiments de l'Angleterre... Les grands dépôts de marchandises prohibées, situés sur toute la frontière du Portugal, ont été éloignés dans l'intérieur. La province d'Olivenza, une des plus fertiles de la Péninsule, appartient à votre majesté, ainsi que sa forte capitale, ce qui assure l'Estramadure & prive le Portugal de tout moyen de nous menacer à l'avenir par nos derrières ».

Ces négociations, ces conventions & lois imposées au cabinet de Lisbonne, re-

lativement aux Anglais, ne pouvoient que redoubler l'animosité de ceux-ci contre les Espagnols & les Français, dont les flottes combinées leur étoient toujours inférieures. Cependant ces derniers remportèrent le 17 messidor an 9, (6 juillet 1801), une victoire navale devant Algésiras, sous les ordres du contre amiral Linois, qui s'empara du vaisseau anglais l'Annibal. Mais le 20 messidor suivant, une division composée de cinq vaisseaux & d'une frégate espagnole, d'un vaisseau & de deux frégates françaises ayant mouillé à Algésiras, sous les ordres de l'amiral Moreno, se réunit à l'escadre du contre-amiral Linois. Trois jours après, le lieutenant-général Moreno donna le signal d'appareiller pour retourner à Cadix. Pendant l'obscurité de la nuit les bâtimens de l'escadre se séparèrent; le Formidable, & le Saint-Antoine, le Réal-Carlos & l'Emménégilde restèrent en arrière; venant d'appercevoir l'escadre anglaise sortie de Gibraltar, ces deux derniers vaisseaux espagnols à trois ponts, se

prirent pour ennemis, se cannonnèrent, engagèrent l'un contre l'autre un combat terrible, & s'abordèrent; le feu les gagna, & ils sautèrent tous les deux à la vue du Saint-Antoine qui prit le large, & du Formidable qui, s'appercevant de la funeste méprise, reçut des boulets sans riposter, & se dirigea sur Cadix. Au point du jour, il se trouve à la portée de l'escadre anglaise. Le combat s'engage. Seul contre trois vaisseaux & une frégate, il écarte celle-ci, démâte le Pompée de ses trois mâts, le rase comme un ponton, fait feu des deux bords, oblige les deux autres à lâcher prise, entre dans le port de Cadix en triomphe, sous les yeux des habitans, témoins des exploits du brave Troude qui le commandoit & de son équipage.

Pendant que la bravoure française se signaloit dans la Méditerranée, & contre-balançoit la supériorité de la manœuvre anglaise, les côtes du nord offroient un spectacle non moins intéressant. Vingt-quatre bâtimens français, bricks, bateaux gréés

comme des lougres & goëlettes, compofant l'avant-garde de la flottille légère, mouilloient fur une même ligne devant la ville de Boulogne, emboffés à cinq-cents toifes du port. Le 8 & le 9 août 1801, le lord Nelfon les attaqua, jetta quelques centaines de bombes fur la grêve, endommagea une ou deux péniches, fe retira, perfuadé qu'il perdroit lui-même bien autant de monde qu'il en tueroit à l'ennemi, & il ne tint pas aux journaliftes de Londres & de Paris, que ce ne fût une victoire de part & d'autre.

Mais les Turcs & les Anglais obtenoient des avantages moins douteux fur la valeureufe armée françaife, commandée par Abdàllah Menou, fucceffeur de Kléber en Egypte.

Une lettre écrite en arabe par les membres du Divan du Caire, au général Bonaparte, premier Conful, le 18 brumaire de l'an 9, 24 Djoumadi Akher de l'an de l'Egire 1215, (9 novembre 1801,) imprimée en Français & en Arabe dans le

journal officiel, avoit revêtu de l'expression orientale, des vœux pour la prospérité de ce conquérant pacificateur. L'adresse en étoit ainsi conçue : « Les Ulémas du Caire, les Chérifs des grandes mosquées, les Emirs, les grands Muftis qui composent le Divan particulier établi dans cette capitale, ville gardée & protégée du Ciel ; au très-haut, très-illustre, très-grand & très-puissant Emir, au très-respecté Seigneur dont la sagesse est connue parmi toutes les nations, le général Bonaparte, sur lequel sont fixés les regards de toute la terre ; qui est le premier des héros, le chef de tout le gouvernement, & la balance où sont pesés tous les intérêts de la République française ».

Après lui avoir souhaité la grace de réussir dans toutes ses bonnes intentions pour la France & pour l'Egypte, ils lui disoient : « Nous desirions ardemment de vous revoir...... Vous nous avez promis plus d'une fois que vos yeux seroient toujours fixés sur ce pays ; nous comptons en-

tièrement sur votre parole, Dieu ne change rien à ses promesses; &, ce qui fonde notre confiance, c'est que nous savons qu'il veut l'accomplissement de tout ce que vous dites ».

Ils connoissoient l'issue de la bataille de Marengo : « Nous vous avons nommé le glaive de Dieu.... Les Français & les Egyptiens ne sont plus qu'un seul peuple uni par une amitié étroite & sincère. Cette union ne cesse d'augmenter de jour en jour, par les soins de notre ami l'illustre Abdallah Menou, qui est distingué entre tous les hommes, & que sa sagesse & la noblesse de ses sentimens rendent recommandable entre tous ceux de son siècle.... Il maintient & honore notre sainte & glorieuse religion; il haït l'injustice & la fraude; il fait respecter notre prophête, nos femmes & les pauvres; il honore notre saint Livre & les hommes religieux & dévôts... Nous rendons graces à Dieu de vous avoir inspiré la volonté de lui confier le gouvernement de ce pays.... Notre religion que vous aimez, vous appelle; son cœur & ses

yeux font fixés fur vous. Vous lui avez fait une promeffe (1). Ce jour où les deux nations, où nos compatriotes & les vôtres ne doivent faire qu'un feul peuple, eft déjà annoncé aux hommes; il n'y a aucun doute que cette union ne fe confomme un jour, car Dieu le veut ainfi, & tout ce qu'il veut s'accomplit ». Et chaque fignature eft accompagnée de mots : Votre ami le pauvre ».

Au commencement de février 1801, (le 13 pluviôfe an 9), l'armée étoit bien payée, bien vêtue, abondamment nourrie, les impôts allégés, le peuple calme; fix mille hommes, aux ordres du général Friant, défendoient les côtes depuis Alexandrie jufqu'au-delà de Rofette; le général

(1). Le général Bonaparte avoit promis au peuple & au divan d'Egypte, de faire conftruire fur les bords du Nil, une mofquée plus grande que toutes celles qui exiftent, quoique la mofquée Gémi-El-Azar foit très-belle & très-grande.

El-Arich;

Rampon s'opposoit à tout accès jusqu'à El-Arich; Abdallah Menou se tenoit au Caire avec deux divisions commandées par les généraux Lanusse & Régnier; le général Donzelot gardoit la Haute-Egypte avec quatre mille hommes, & avoit son quartier-général à Siout. Il y voyoit souvent Mourad-Bey qui gouvernoit au nom des Français, toute la Thébaïde jusqu'aux Cataractes.

Les 8 & 9 mars, les Anglais effectuèrent une descente de douze mille hommes sur la place d'Aboukir, sous les ordres du général en chef sir Ralph Abercrombie. Ils s'emparèrent de la montagne de Sable, après avoir eu trois cents hommes tués & cinq-cents blessés; ils cernèrent le fort, & furent attaqués le 13 mars ou 22 ventôse. L'action dura toute la journée. Bombardé par mer & par terre, le fort capitula le 19 mars. Abdallah Menou, accouru du Caire, leur livra bataille le 21; les généraux Lanusse, Roize, Friant, Rampon & d'Estaing s'y distinguèrent. On ne se

tuoit qu'à la bayonnète, on se prenoit au collet. Dix fois les Anglais se crurent vaincus, revinrent à la charge, & furent vigoureusement repoussés, mais enfin les Français se retirèrent sous les hauteurs qu'ils avoient garnies de canons. Sir Ralph Abercrombie blessé mortellement, continua de donner ses ordres, tua le général Roize de sa main & ne cessa de combattre qu'en tombant sans connoissance; il mourut le 28 mars.

Alexandrie ne pouvoit être bloquée complètement que du côté de la mer, & comme le vent & les tempêtes en écartoient les vaisseaux, le général Hutchinson qui remplaça Sir Ralph Abercrombie, résolut d'inonder le pays autour de la place pour empêcher Abdallah Menou d'y recevoir aucun secours. Le grand-visir & quinze mille Turcs arrivèrent, le 29 mars, à quatre journées d'El-Arisch, & s'acheminèrent immédiatement sur le Caire. Environ deux mille hommes détachés de Bombay, des troupes de la compagnie an-

glaiſe des Indes, commandés par le général Baird, entrés dans la Mer-Rouge, débarquèrent à Suez. Roſette ſe rendit aux Anglais, le 19 avril; les Français ſe fortifièrent à Rhamanié, pour maintenir les communications entre Alexandrie & le Caire; & Mourad-Bey, dont ils ſe louoient de ſi bonne foi, comme d'un gouverneur de province, offroit, dit-on, les mêmes ſervices au général Hutchinſon dans le cas où les Anglais parviendroient en force dans la Haute-Egypte. Après avoir inutilement attaqué, bombardé, bloqué Alexandrie, informé qu'Abdallah Menou n'avoit laiſſé là qu'une garniſon ſuffiſante pour la défenſe de la place, le général anglais, changea tout-à-fait ſon plan de campagne & ſe porta vers Rhamanié.

Menou ne recevant pas le renfort que devoit lui porter l'eſcadre de l'amiral Gantheaume, fut forcé dans ſes retranchemens, de Rhamanié, par quatre mille anglais & quatre mille turcs, le 10 mai, & fit ſa retraite ſur le Caire, où pluſieurs combats

ſanglans, deux mille Français tués ou bleſſés, & quatre mille faits priſonniers méritèrent, le 9 juillet 1801, une capitulation honorable à des vainqueurs obligés de céder au nombre. Ils durent ſe rendre à Roſette, & y être embarqués ſur des bâtimens anglais pour la France.

Tandis que le ſort de l'Egypte étoit encore incertain en Europe, l'Angleterre ſucceſſivement détachée de ſes alliés, n'ayant plus de point d'appui ſur le continent, pour accabler de nouveau la France du poids de l'Europe, voyant ſes ſubſides perdus, ſes exhortations à la guerre rendues inutiles, les grands ports menaçant de ſe fermer l'un après l'autre à ſes flottes, l'Angleterre, diſons-nous, avoit accueilli des ouvertures de paix. Déjà l'habile négociateur, le citoyen Otto, commiſſaire chargé de l'échange des priſonniers français à Londres, & le lord Hawkesbury, principal ſecrétaire-d'état pour les affaires étrangères, avoient ſigné le 9 vendémiaire an X, premier octobre 1801, un armiſ-

tice & quinze articles préliminaires, après la ratification desquels il étoit convenu que des plénipotentiaires se rendroient de part & d'autre, à Amiens, pour y procéder à la rédaction du traité définitif, de concert avec les alliés des puissances contractantes.

Pendant que ce congrès se disposoit à fixer les bases d'une pacification maritime, diverses parties de plusieurs peuples se concertoient pour former une nouvelle nation au pied des Alpes. Une loi de la république cisalpine du 12 novembre 1801, convoque une consulte extraordinaire à Lyon. L'objet de cette convocation est d'établir les bases de toutes les lois organiques, pour prévenir les dissentions qui pourroient empêcher ou retarder la mise en activité de la Constitution, ou pour donner au premier Consul les renseignemens qu'il peut desirer relativement à la nomination des membres des trois colléges électoraux, suivant la loi du 15 vendémiaire dernier, (7 octobre 1801).

Il fut ſtatué que l'aſſemblée ſe compoſeroit des membres actuels de la Conſulta réunie à Milan, de ceux de la commiſſion du gouvernement Ciſalpin, d'une députation des évêques & archevêques, d'un curé pour chaque évêque; de deux curés pour chaque archevêque, de députés des tribunaux, des chambres de commerce, de quatre de l'univerſité de Bologne, de trois de celle de Modène & de Ferrare, de quatre du lycée de Brera de Milan; que l'école-militaire de Modène, le lycée de Breſcia, la ſociété italienne de Vérone & l'académie Virgilienne de Mantoue en enverroient chacun deux. Chaque adminiſtration de département & chacune des quarante villes principales de la république ciſalpine devoient y envoyer un député. Cent quarante-huit nòtables nommés par le gouvernement, des députés de la garde nationale, un chef de bataillon, un capitaine, un lieutenant de chaque corps militaire, au choix des officiers ſupérieurs, feront partie de cette conſulte qui doit ſe

trouver à Lyon, le 20 frimaire, (11 décembre 1801). Il est accordé provisoirement 1500 livres de Milan, à chacun de ses 452 membres. On leur fit tenir, quelques jours après, un supplément de huit mille louis.

Le premier Consul part de Paris le 19 nivôse, (9 janvier 1802) à une heure du matin, & arrive le surlendemain à huit heures du soir à Lyon. Incertains du jour & du moment de son arrivée, les jeunes Lyonnais, formant un corps de cavalerie, s'étoient rendus sur la grande route, & y restèrent deux fois vingt-quatre heures sans désemparer. Tous les fonctionnaires publics se réunirent le 11 nivôse, (lundi 11 janvier), chez le C. Chaptal, ministre de l'intérieur, qui avoit précédé Bonaparte; & le cortège se mit en marche à deux heures après midi, pour aller au-devant de lui, dans l'ordre indiqué par le C. Najac, conseiller-d'état, préfet de Lyon, & par le général de division Duhesme. A l'entrée du premier Consul à la barrière, il

fut salué de vingt-cinq coups de canon, de vingt-cinq autres coups de deux pièces de huit, placées au Pont Morand, & d'un feu roulant de quatre-vingt coups. Au pont de pierre avoit été élevé un arc de triomphe, dont celui de *Septime-Sévère*, à Rome, étoit le modèle. Sur des faisceaux d'armes, de lances, de boucliers, s'élançoient deux renommées; l'une tenoit une trompette ordinaire, & l'autre un buccin ou une trompette recourbée. La frise étoit formée de rosettes & de feuilles d'acanthe; au milieu paroissoit la têtè d'un lion tranquille & heureux.

Pendant le trajet, une multitude immense bravoit les rigueurs de la saison & crioit: *vive Bonaparte* ! Une cavalerie brillante précédoit, entouroit, suivoit la voiture; une foule d'autres voitures éclairées de flambeaux fermoient la marche. Les rues, l'arc de triomphe, toute la longueur du pont de la Saône étoient illuminées, & la façade du palais du

gouvernement, auroit produit le plus beau coup-d'œil, si le vent & les flocons de neige n'en eussent diminué l'effet.

Le lendemain, Bonaparte admit à son audience toutes les autorités, tous les corps militaires & la Consulta Cisalpine. Quand une députation de la cavalerie lyonnaise lui offrit ses hommages, il s'informa si la plupart de ces jeunes-gens étoient des fils de négocians, s'ils étoient équipés à leurs frais; & sur le desir qu'ils témoignèrent de placer près de sa personne une garde tirée de leur escadron, il leur répondit: « certainement, je l'accepte; je la verrai toujours avec plaisir autour de moi ». La ville lui donna une fête la nuit suivante, au nom du préfet & des trois maires; elle s'étendit de la salle de spectacle où le bal réunit tout ce que Lyon pouvoit étaler de beautés, de luxe, de diamans, jusqu'à la place Bonaparte où l'on avoit établi deux salles couvertes où le peuple dansoit. Dans une autre fête donnée à madame Bonaparte, les Lyon-

nais lui préſentèrent une corbeille de fleurs. Le fond de la ſalle étoit remarquable par l'image d'Androclès tirant l'épine de la bleſſure du lion.

Bonaparte paſſa la revue de la garniſon, le 5 pluviôſe (25 janvier, 1802). Cette garniſon étoit compoſée, en grande partie, de ſoldats de l'armée d'Orient ou d'Egypte. Ce ſpectacle fécond en ſouvenirs, ſembla recevoir un degré de plus d'intérêt de l'aſpect des décombres qui reſtoient dans la place où ſe faiſoit la parade, & des ruines environnantes. Maiſons, rues, quais, tout étoit garni d'un peuple innombrable qui renouvelloit à chaque inſtant ſes acclamations.

Juſques-là, cinq diviſions de la Conſulta s'étoient aſſemblées ſéparément, & leur bureau avoit été formé des citoyens Melzi & Strigelli, pour la ſection Milanaiſe; Aldini & Belmonte, pour les trois légations eccléſiaſtiques; Bargnani & Clariſſimi, pour les pays détachés de l'état de Veniſe; Paradiſi & Candrini pour le Mo-

dénois; Bernardi & Guicciardi Guido, pour le Novarrois & la Valteline.

Parvenue au terme de ses travaux, la Consulte extraordinaire approuva le rapport de sa commission des Trente sur les motifs du voyage.

« Après avoir satisfait avec toute la maturité possible, y dit la commission, au devoir qui lui étoit imposé de préparer un choix de sujets capables de faire partie du gouvernement; après s'être occupée, dans six séances, de cet objet le plus important de tous; après avoir dans diverses discussions, développé toutes les idées qui s'associent à cette élection, elle est toujours arrivée, par différentes voies, à une même conclusion. S'il ne se trouve pas ordinairement dans les États beaucoup d'hommes capables de monter à la première place, il faut convenir que notre situation intérieure doit les rendre encore plus rares parmi nous.

» En effet, on conçoit aisément, poursuit elle, que dans le temps très-court qui s'est écoulé depuis que la République cisalpine s'est formée de la réunion de différentes nations, ces nations n'ont pu se connoître assez les unes les autres, pour

que les hommes les plus distingués qu'elles renferment, inspirent partout une égale confiance. Choisir dans leur sein, ne seroit pas sans danger, si l'on considère que, divisés, comme nous le sommes, de lois, d'usages & de mœurs, habitués à différentes opinions de toutes espèces, on ne peut guère espérer de trouver chez nous l'homme qui saura se séparer des systêmes particuliers pour conduire la masse entière loin des antiques habitudes, & y faire naître cet esprit national qui est le fondement le plus solide des Républiques ».

» L'histoire des révolutions passées de la République cisalpine, n'a pu faciliter les recherches de la commission. En effet, les hommes qui ont traversé ces révolutions, ou n'ont pas rempli de fonctions publiques; & par conséquent, on ne peut pas présumer qu'ils soient assez versés dans l'art toujours difficile, mais très-difficile surtout parmi nous, de gouverner la chose publique; ou bien ils ont tenu, à cette époque, les rênes du gouvernement; mais agités par le tourbillon des opinions, contrariés dans leur marche de mille manières, & poussés par des influences étrangères, ils n'ont pu se faire une réputation, qui, dans des temps moins malheureux, leur auroit

attiré la confiance publique. Mais, en ſuppoſant que, malgré de ſi nombreux obſtacles, il ſe fut rencontré un homme capable de ſoutenir un ſi grand fardeau, bien d'autres, & de bien plus grandes difficultés ſe préſentent bientôt, qui ne permettent pas de ſe repoſer ſur ce choix.

» La République ciſalpine ne peut pas encore être totalement évacuée par les troupes françaiſes. Bien des raiſons politiques & notre propre intérêt, dans le denûment où nous ſommes encore de troupes nationales, ne le permettent pas en ce moment. D'ailleurs, la République ciſalpine, quoique ſon exiſtence ſoit aſſurée par les traités de Tolentino & de Lunéville, ne peut eſpérer d'obtenir par elle-même, & dès ſes premiers pas, des anciens gouvernemens de l'Europe, cette conſidération qui lui eſt néceſſaire pour la conſolider entièrement au-dedans & au-dehors. Il lui faut un appui qui la faſſe reconnoître par pluſieurs puiſſances qui n'ont pas encore eu de communication avec elle. Elle a donc beſoin d'un homme qui, par l'aſcendant de ſon nom & de ſon pouvoir, la place au rang qui convient à ſa grandeur. Ce nom, ce pouvoir, on les chercheroit envain parmi nous. Pour aſſurer donc la dignité du gouvernement contre l'affluence des troupes étrangè-

res, pour répandre l'éclat & la grandeur sur le berceau de la Cisalpine, la commission a reconnu qu'il étoit essentiel à la félicité de la République, qu'elle fût soutenue, dans ses premiers momens, par un appui qui eût plus que tout autre de grandeur & de force.

» D'après de si puissantes raisons, la commission a donc dû conclure que si d'un côté la consulte extraordinaire doit former le vœu que la constitution soit proclamée, & que les colléges, les législateurs & les autres autorités, soient choisis parmi les hommes qui lui ont paru les plus dignes de son estime, afin de mettre un terme au régime provisoire; d'un autre côté, elle doit desirer ardemment que le général Bonaparte veuille honorer la République cisalpine, en continuant de la gouverner, & en associant à la direction des affaires de la France, le soin de nous conduire nous-mêmes pendant tout le temps qu'il croira nécessaire, pour réduire toutes les parties de notre territoire à l'uniformité des mêmes principes, & pour faire reconnoître la République cisalpine par toutes les puissances de l'Europe ».

Pour copie conforme,

Signé STRIGELLI *secrétaire.*

On conviendra que la nouveauté, la gravité, les ſuites d'une pareille réſolution réclamoient de l'hiſtoire une tranſcription littérale; que tout extrait en auroit rendu les motifs méconnoiſſables, en auroit fait diſparoître l'originalité, l'authenticité. Une politique routinière eſt entendue à demi mot; il ſuffit ſouvent d'en indiquer les raiſons majeures ou les prétextes ſinguliers; mais une politique abſolument neuve, qui ſe fraye des routes imprévues, qui s'étaye de maximes récentes, qui bâtit ſur un ſol bouleverſé, qui ne veut rien du paſſé, rien de local, juge le préſent & s'élance dans l'avenir, ne ſauroit être fidèlement rendue que par ſes propres expreſſions, parce que chacune d'elles eſt un nouveau fait.

Il avoit été décidé que lorſque le premier Conſul aſſiſteroit à l'aſſemblée ciſalpine, il ſeroit placé dans une tribune particulière, en face du préſident. Cette tribune étoit décorée de trophées peints en bronze, indiquant les puiſſances contre

lesquelles Bonaparte a commandé les armées françaises. Sur les portes de communication étoient représentés les fleuves du Tibre & du Nil. La voûte offroit un ciel sans nuages & l'on y avoit appliqué ce vers de Virgile :

Collectas fugat nubes, solemque reducit.

Le lendemain du rapport de la commission des Trente, le premier Consul, accompagné du ministre des relations extérieures, du ministre de l'intérieur, des citoyens Pétiet, Cretet, Najac & Bourrienne, conseillers-d'état, de vingt préfets & de plusieurs officiers-généraux, se rendit à la séance de la consulta, & y prononça le discours suivant en Italien :

« La République cisalpine reconnue depuis Campo-Formio, a déjà éprouvé bien des vicissitudes. — Les premiers efforts qu'on a faits pour la constituer, ont mal réussi. — Envahie, depuis, par des armées ennemies, son existence ne paroissoit plus probable, lorsque le peuple français, pour la seconde fois, chassa par la force de ses

ſes armes, vos ennemis de votre territoire. — Depuis ce temps, on a tout tenté pour vous démembrer. — La protection de la France l'a emporté. — Vous avez été reconnus à Lunéville; — Accrus d'un cinquième, vous exiſtez plus puiſſans, plus conſolidés, avec plus d'expérience ! — Compoſés de ſix nations différentes, vous allez être réunis ſous le régime d'une conſtitution plus adaptée que tout autre à vos mœurs & à vos circonſtances.

» Je vous ai réunis à Lyon autour de moi comme les principaux citoyens de la Ciſalpine. Vous m'avez donné les renſeignemens néceſſaires pour remplir la tâche auguſte que m'impoſoit mon devoir, comme premier magiſtrat du peuple français, & comme l'homme qui a le plus contribué à votre création. — Les choix que j'ai faits pour remplir vos premières magiſtratures, l'ont été indépendamment de toute idée de parti, de tout eſprit de localité.

» Celle de Préſident, je n'ai trouvé perſonne parmi vous qui eût encore aſſez de droits ſur l'opinion publique, qui fut aſſez indépendant de l'eſprit de localité, & qui eut enfin rendu d'aſſez grands ſervices à ſon pays, pour la lui confier. —

Le procès-verbal que vous m'avez fait remettre par votre comité des Trente, où sont analysées, avec autant de précision que de vérité, les circonstances extérieures & intérieures dans lesquelles se trouve votre patrie, m'ont vivement pénétré. — J'adhère à votre vœu. — Je conserverai encore, pendant le temps que ces circonstances le voudront, la grande pensée de vos affaires.

» Au milieu des méditations continuelles qu'exige le poste où je me trouve, tout ce qui vous sera relatif & pourra consolider votre existence & votre prospérité, ne sera point étrangère aux affections les plus chères de mon ame. — Vous n'avez que des lois particulières ; il vous faut désormais des lois générales. — Votre peuple n'a que des habitudes locales, il faut qu'il prenne des habitudes nationales. — Enfin, vous n'avez point d'armée, les puissances qui pourroient devenir vos ennemies en ont de fortes ; mais vous avez ce qui peut les produire, une population nombreuse, des campagnes fertiles, & l'exemple qu'a donné dans toutes les circonstances essentielles, le premier peuple de l'Europe ».

Ce discours du premier Consul fut interrompu à chaque phrase, par de nom-

breux applaudiſſemens, & ſuivi de la lecture de la conſtitution. Au moment où on en liſoit le titre, un mouvement général de l'aſſemblée, indiqua le vœu de ſubſtituer au nom de république ciſalpine, celui de république italienne, & le premier Conſul parut ſe rendre à ce vœu général. Voici les principales baſes de la conſtitution; elle eſt diviſée en quinze titres, & ſous-diviſée en cent-vingt huit articles, ſans y comprendre les lois organiques :

La religion catholique, apoſtolique & romaine, eſt la religion de l'état. — La ſouveraineté réſide dans l'univerſalité des citoyens. — Le droit de cité s'acquiert, pour les étrangers par un ſéjour de ſept années, une propriété foncière ou un établiſſement d'induſtrie ou de commerce, ou un décret de naturaliſation. Trois colléges électoraux, des *Poſſidenti*, des *Dotti*, des *Commercianti*, élus à vie, ſont l'organe primitif de la ſouveraineté. — Convoqués au moins une fois tous les deux

ans par le gouvernement, ils ne peuvent pas étendre leur session au-delà de quinze jours; ils se complettent & nomment les membres de la consulte d'Etat, du corps législatif, des tribunaux & des commissaires de la comptabilité, sans discussion & au scrutin secret. — Ils prononcent sur les réformes d'articles constitutionnels qui leur sont proposés par la Consulte d'Etat. — Leurs membres sont au nombre de 300 *Possidenti*, ayant au moins 5,000 livres de revenus en biens fonds; 200 *Dotti* choisis parmi les hommes les plus célèbres dans les sciences & arts libéraux ou mécaniques; 200 *Commercianti.* — Le gouvernement est confié à un président élu pour dix ans, qui a l'initiative, qui nomme un vice président, les agens civils & diplomatiques & les généraux, qui jouit de 500,000 livres de Milan, de traitement annuel; le vice-président en a 100,000. La consulte d'Etat est composée de huit membres élus à vie par les colléges, aux appointemens annuels de 30,000. — Le

conſeil légiſlatif eſt de dix citoyens au moins, nommés par le préſident, révocables au bout de 3 ans, au traitement de 20,000; le corps-légiſlatif de 75 membres, ſe renouvelle par tiers tous les deux ans. Il choiſit dans ſon ſein 15 orateurs. Les légiſlateurs ont 6,000 l., les orateurs 9,000. — Les juges ſont à vie & les jurés ſeront en activité dans dix ans. — Il n'y a de diſtinction que celle qui dérive des fonctions publiques. — Le culte eſt libre. Un inſtitut national recueille les découvertes. Aucun corps armé ne peut délibérer. — La loi aſſigne, ſur les biens nationaux non vendus, un traitement convenable au clergé; on ne peut en changer la deſtination.

On frappa une médaille à Lyon en mémoire de ce grand événement. Elle porte d'un côté la tête du premier Conſul; pour deviſe, ces trois mots occupent l'arc ſupérieur de la marge: *LEGES MUNERA PACIS* (*les lois ſont des bienfaits de la paix*); & le type de la prime face eſt une inſcrip-

tion latine (1), dont le ſens eſt : *ſous les auſpices de Bonaparte, les Ciſalpins deſcendans des Gaulois, renouvelant une antique alliance, ont fondé (ou conſtitué) leur nation par des loïs au ſein de la Gaule, à Lyon, l'an X de la république Françaiſe (ou Gauloiſe.).*

La nouvelle de ce qui s'étoit paſſé dans l'aſſemblée de la Conſulta, celle de l'élection unanime de Napoléon Bonaparte, à l'éminente dignité de préſident de la république italienne, & de la nomination faite par lui du citoyen Melzy pour vice-préſident, publiées à Milan le 30 janvier 1802, *dix pluviôſe, première année de la république italienne*, & la proclamation de la république italienne ou italique, furent accueillies avec tranſport & célébrées par un *Te Deum* dans l'égliſe de Saint-Fidèle,

(1) *Auſpice Bonaparte, inter Gallos Gallorum nepotes Ciſalpini antiquum fœdus renovantes gentem ſuam legibus condiderunt ; Lugduni, Anno X Reip. Gal.*

par une illumination générale & des bals ſur les deux théâtres, le 1.er février, (12 pluviôſe.

Au milieu des travaux & des réjouiſſances de ces conquêtes pacifiques, ſe diſcutoient lentement entre les plénipotentiaires Anglais & Français réunis au congrès d'Amiens, les articles préliminaires déjà convenus, & le 5 germinal, an X, (26 mars 1802) vit ſigner une paix encore plus favorable que ces articles ſi long-temps débattus. Voici la teneur de ce traité.

La bonne intelligence eſt rétablie entre la République françaiſe, ſa majeſté le roi d'Eſpagne, la République batave & ſa majeſté le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne & l'Irlande. Tous les priſonniers & ôtages ſeront reſtitués ſans rançon, « en payant les dettes qu'ils auroient contractées pendant leur captivité ». Sa majeſté Britannique reſtitue au roi d'Eſpagne & à la République batave toutes les poſſeſſions & colonies occupées ou conquiſes durant la guerre, « à l'exception de l'île de la Trinité & des poſſeſſions

hollandaises dans l'île de Ceylan », dont ils garantiront la propriété & souveraineté au roi d'Angleterre.

Le Cap de Bonne-Espérance reste à la République batave, & les vaisseaux des parties contractantes auront la faculté d'y relâcher en n'y payant pas d'autres droits que les Hollandais. Les limites des Guyanne française & portugaise sont fixées à la rivière d'Arawari, qui demeure dans tout son cours, commune aux deux nations. Les droits de la Sublime Porte sont maintenus tels qu'ils étoient avant la guerre. La République des Sept Iles est reconnue. Malte, Gozo & Comino seront rendus à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; mais il n'y aura plus ni langue française, ni langue anglaise; il sera établi une langue maltaise, à laquelle les roturiers sont admis; nul Anglais, nul Français ne pourra être admis dans l'ordre. Les forces de sa majesté britannique évacueront l'île & ses dépendances dans les trois mois qui suivront l'échange des ratifications. La moitié de la garnison sera toujours composée de Maltais. L'indépendance de Malte, de Gozo, de Comino, est mise sous la garantie de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Autriche, de l'Espagne, de la Russie & de la Prusse; la neutralité

permanente de l'Ordre & de l'île est proclamée. Ses ports seront ouverts à toutes les nations excepté aux Barbaresques.

Sa majesté Sicilienne sera invitée à fournir deux mille hommes, natifs de ses États, pour servir de garnison dans les forteresses de ces îles. Les troupes françaises évacueront le royaume de Naples & l'Etat romain; les forces anglaises évacueront pareillement Porto-Ferrajo & tous les ports & îles qu'elles occuperoient dans la Méditerranée ou dans l'Adriatique. On ne sera point inquiété pour sa conduite ou ses opinions politiques dans les pays restitués ou cédés. Tous les séquestres seront levés. Les pêcheries sur les côtes de Terre-Neuve, des îles adjacentes & dans le golfe de Saint-Laurent, seront remises sur le pied où elles étoient avant la guerre. Il n'est rien innové quant aux prérogatives des ambassadeurs, ministres & autres agens. La branche de Nassau qui étoit établie dans la ci-devant République des Provinces-Unies, recevra des indemnités proportionnées aux pertes qu'elle y a faites.

Dans l'espace de quelques jours la république française avoit fait sa paix avec le Portugal, la Russie, la Porte-Ottomane.

A l'époque où l'on publia les préliminaires arrêtés entre l'Angleterre & la France, des politiques improbateurs eſtimèrent ce que vaudroient aux Anglais les forêts de canneliers que cette convention leur promettoit à Ceylan, & le ſuperbe port de Trinquemale, véritable boulevard de l'Inde dominant le Malabar, le Coromandel & tous les archipels du même Océan. Ils calculèrent, non la valeur intrinſèque de la Trinité, mais le parti qu'en devoit tirer l'induſtrie anglaiſe, moins avide peut être des productions du ſol de l'île convoitée, que de tout le commerce de l'Orénoque & des contrées voiſines. A ces ſupputations ſi attrayantes pour l'Angleterre, on ne manqua pas d'ajouter les richeſſes qu'elle doit trouver dans le Myſore, conquis pendant la guerre de la révolution, & l'on en conclut que les Anglais avoient porté auſſi haut qu'ils pouvoient le déſirer, leur puiſſance maritime & commerciale, & que le traité définitif y mettoit le ſceau

s'ils obtenoient le contenu des préliminaires.

A la vérité les raiſonneurs du côté oppoſé firent valoir la ſituation où ſe trouveroit bientôt la France pacifiée, agrandie de la Belgique, des deux comtats de la Savoie, du Piémont & d'une aſſez large bande du territoire allemand; exerçant une influence directe ſur la Hollande, ſur la Suiſſe, ſur l'Italie, ſe fortifiant dans la Méditerranée par l'acquiſition de l'île d'Elbe, de Porto-Ferrajo, ouvrant au Nord, un fleuve fameux par ſon ancien commerce, un port qui peut redevenir le marché de l'Europe; la France retenant la Martinique améliorée, enrichie des capitaux verſés par les Anglais; acquérant la partie Eſpagnole de Saint-Domingue, recouvrant le reſte, profitant de ſes fautes, s'établiſſant dans la Louiſiane & relevant ſes comptoirs aux Indes. Entre ces deux tableaux de deux Etats qui peuvent ceſſer d'être ennemis, mais non d'être rivaux, il n'étoit pas peu embarraſſant de dire le-

quel des deux avoit le plus gagné à la guerre, toutes choses d'ailleurs étant supposées égales relativement au repos intérieur & aux effets administratifs de deux gouvernemens différens.

Un anonyme a conclu de ces observations que « la France avoit acquis une prépondérance irrésistible sur le continent »; & il ajoute qu'en laissant décheoir sa puissance maritime, elle n'en a pas perdu les élémens qui sont tous dans sa population & son territoire. Tel fut le résultat que lui offrirent les préliminaires, & comme ils ont fait le fond du traité d'Amiens, on peut dire qu'il étoit jugé d'avance. Voyons cependant, poursuit-il, si le traité n'assure pas quelques avantages nouveaux à la France & à ses alliés, & s'il ne s'y trouve pas quelques grands traits propres à le caractériser dans l'histoire.

« Les Français qui se seroient d'abord effrayés de ce qui étoit dû à l'Angleterre pour les avances faites à plus de vingt mille prisonniers, sont, sans doute, ras-

ſurés par la réflexion que l'article II du traité d'Amiens, diminue la dette de la France. Cet article porte qu'on mettra dans le compte des avances reſpectives, non-ſeulement les dépenſes de tous les priſonniers des deux nations, mais auſſi celles des troupes étrangères qui, avant d'être priſes, étoient à la ſolde & à la diſpoſition de l'une des parties contractantes. Ainſi les dépenſes faites par les ſept mille priſonniers rendus à la Ruſſie, ſeront portées en déduction de ce que la France doit à l'Angleterre. L'article VII aſſure à la France, dans la Guyane, un agrandiſſement, que l'article VI des préliminaires rendoit au moins douteux, puiſque celui-ci garantiſſoit au Portugal l'intégrité de ſes poſſeſſions ».

« Dans les conditions qui regardent Malte, cette importante fortereſſe que les amis de l'Angleterre lui avoient ſi ſouvent adjugée, tout eſt, dit-il, favorable à la France, & les meſures proviſoires & les diſpoſitions définitives ». Tant que l'île

ſera Napolitaine, pourſuit-il, elle ſera françaiſe; & pour qu'elle ceſſe d'être telle, il faut un accord de toutes les grandes puiſſances. Si elle eſt un jour dominée par la langue maltaiſe, la poſition, les beſoins, l'eſprit, la nature de cette langue la ſoumettront à l'influence du gouvernement Français ».

Comme ce ne fut vraiſemblablement pas le but du traité, dans les intentions préſumées de toutes les parties contractantes, l'indiſcrétion de pareilles remarques ne compromettroit-elle point la durée d'un accord dont les ſuites différeroient autant de l'arrangement qu'on a fait ou cru faire? « Mais ce n'eſt pas, continue l'anonyme, ce que le traité exprime qui eſt le plus avantageux, c'eſt ſur-tout de ce qu'il ne dit pas, que doivent ſe réjouir les Français & leurs alliés ».

« L'Angleterre avoit exigé dans toutes les négociations antérieures, le renouvellement des anciens traités, en remontant juſqu'à celui de Weſtphalie. C'étoit avec

un soin scrupuleux qu'elle les rappeloit, date par date, & qu'elle leur donnoit ainsi une nouvelle vigueur. Personne n'ignore que ces traités étoient presque tous onéreux pour les puissances maritimes du continent, & qu'il s'y trouvoit même des conditions humiliantes pour les alliés de la France. Il y avoit des parages dans lesquels les Hollandais devoient baisser leur pavillon devant celui de l'Angleterre. Depuis le Cap-Finistère jusqu'aux côtes de la Norwège, les Hollandais devoient saluer en abaissant leur pavillon & la voile de leur grand mât. *Traité de Londres, art. IV.* Cet hommage n'avoit jamais été contesté sans que la guerre s'en suivit. On en eut l'exemple sous Cromwel, & sous Charles II. Cette espèce de vasselage est détruit, &, ce qui paroît à l'écrivain français d'une toute autre importance pour le commerce, l'anéantissement des anciens traités a fait disparoître les fatigans embarras qui en résultoient pour la France & ses alliés, dans leur navigation, dans

le régime de leurs colonies, dans tout le systême commercial ».

« Si l'on vouloit se donner une idée de la gêne imposée par ces traités aux Etats qui recevoient alors la loi de l'Angleterre, il suffiroit de faire connoître ceux de 1667 & 1670, entre cette puissance & l'Espagne. On y verroit à quel point étoit favorisée la navigation des Anglais; à quel point étoit limitée pour ses douanes, pour ses péages, l'autorité de la puissance qui les recevoit chez elle; & si l'on comparoit ensuite les avantages des Anglais chez les puissances continentales, avec les difficultés qu'opposoit à celles-ci le fameux acte de navigation, on ne s'étonneroit plus de la dégradation où la marine de ces divers Etats étoit tombée, même avant la guerre; on s'étonneroit bien plutôt que la marine anglaise n'eût pas tout envahi ».

Le traité d'Amiens fait disparoître toute entrave, pour l'anonyme. « L'ancienne loi est détruite; un nouveau droit public commence. Les Français & leurs alliés ont acquis

quis leur indépendance maritime; ils sauront en faire usage. Ils ne tomberont pas dans le piège d'un nouveau traité de commerce, & ils pourront avoir, un jour, leur acte de navigation. C'est-là ce qui distingue le traité d'Amiens de toutes les anciennes transactions du même genre; c'est-là ce qui le rend si avantageux pour la France quand même il ne mettroit pas le dernier sceau à cet accroissement de puissance continentale qui la rend si formidable & qui déjà oblige l'Angleterre à grossir ses dépenses en augmentant ses milices ». (extrait du *Mercure de France*).

Ainsi la révolution est accomplie sur mer comme sur terre; l'autocratie anglaise n'y dominera plus, tous y seront égaux; on cessera de dire : « Le trident de Neptune est le sceptre du monde ». Cette émancipation soudaine de trois puissances maritimes, & ces raisonnemens publiés en France de l'aveu du gouvernement, offrent aux méditations des hommes qui s'occupent du droit des gens, deux phé-

nomènes de la politique moderne, & sont autant de faits qui réclamoient leur place dans l'histoire de la révolution, dont l'essence fut de produire un nouvel ordre de choses au moyen de grands changemens opérés dans les idées, les principes, les anciennes théories nées de l'expérience. Des réflexions divulguées, autorisées sur ces matières, se classent elles-mêmes au nombre des événemens graves, parce qu'elles peuvent en modifier les conséquences ultérieures, & qu'on y voit les traces de l'impression profonde qu'une longue tourmente fit sur les meilleurs esprits.

Certainement l'anonyme aime la France, s'occupe des intérêts de sa patrie, n'écrit que pour elle; mais il n'attache pas assez de prix aux convenances que respectoient les publicistes d'un autre siècle. En effet, qu'auroit écrit de mieux pour desservir la France, un politique anglais dont l'intention eut été de combattre le systême actuel du ministère britannique, de dissiper des erreurs funestes à l'Angleterre, d'ou-

vrir les yeux de la cour de Saint-James sur ce qu'il croyoit entrevoir de dangereux pour elle dans le traité d'Amiens, de lui prouver que l'ennemi naturel, la réduit à signer plutôt une capitulation qu'une paix; que ce rival de tous les temps, plus adroit aujourd'hui que jamais, a eu l'art de s'assurer la totalité des avantages d'un accord qui devoit n'en offrir que de réciproques, de parfaitement égaux; que la France a vaincu, même en signant le traité d'Amiens; qu'elle a, pour ainsi dire, détrôné la marine anglaise d'un trait de plume? qu'auroit écrit de plus un Anglais qui se fut efforcé d'étabiir que les Français n'ont renoncé à l'île de Malte, qu'ils avoient évacuée, qu'avec la certitude de la recouvrer par influence & malgré la stipulation expresse de la neutralité de cette île; qu'ils n'ont suspendu des hostilités mutuelles, qu'afin d'exercer une prépondérance incontestable?

Les vanités indiscrètes & les passions ambitieuses, envieuses, n'ont elles donc

pas aſſez cauſé de maux au genre humain, jouet & victime de ceux qui ſe diſputent ſur ſes droits? Etoit-il beſoin d'exciter l'émulation hoſtile de l'Angleterre au moment où les mains déſarmées ſe cherchent & ſe ſerrent en ſigne de réconciliation? Tous les avantages d'un traité de paix ſont dans ſa durée. Si les conditions qu'on y ſtipule nous deviennent favorables, il importe qu'elles ne paroiſſent pas trop onéreuſes à l'autre partie. On ne gagne rien, on riſque tout à démontrer publiquement qu'elle fut priſe pour dupe. Sans doute l'exécution des clauſes ſignées tient à la force qui les fera reſpecter; mais cette même exécution dépend auſſi de la force imprudente qui peut les attaquer; un premier coup de canon remet en queſtion ce que décidèrent la diplomatie & la victoire. Afficher inutilement d'immenſes profits, c'eſt rappeler des pertes que le joueur qu'on humilie n'a pas faites volontiers. On ne ſe complait à publier de pareils tableaux que lorſqu'on veut provoquer le regret,

mortifier l'orgueil, réveiller l'audace jalouse de ceux de qui l'on prouve qu'on les croit subjugués. Mais comme l'incontestable possibilité d'une marine à venir ne sauroit lutter contre la plus formidable marine existante; comme les entraves heureusement rompues furent, dans leur origine, le résultat de cette disproportion; comme la guerre la plus glorieuse est un mal affreux pour tout le monde, le vrai patriotisme de part & d'autre ne consisteroit-il pas à prouver, à persuader aux peuples & aux gouvernemens réconciliés, que les avantages de la paix d'Amiens se compensent de manière à ne laisser de prépondérance nuisible à personne, à n'élever aucun ombrage, à n'offrir à chacun que ce qu'on lui promit?

Au lieu de jouir du bien qu'on se procure, on l'étale, on se vante de l'extension qu'il peut recevoir de circonstances prévues; on viole ainsi les premières régles d'une politique à-la-fois sage & franche, pour le vain plaisir de confondre de mau-

vais raisonneurs ou des méchans qui ne rougissent pas de révoquer en doute les bienfaits de la paix. Au lieu de montrer qu'elle est bonne en soi, l'on veut leur prouver qu'elle n'est bonne que pour nous & que nous y trouverons tout, jusqu'aux moyens d'en abuser. Cette polémique déplacée est l'un des principaux traits de la révolution. Egaré par les motifs les plus purs, un Français tient ainsi publiquement le langage des Anglais; il se croit encore à la tribune; il veut prévenir ou résoudre des objections que les hommes d'Etat doués d'un génie vigoureux, ne réfutent que par la prospérité commune; il s'empresse de proclamer dans les journaux une régénération du droit maritime, au risque de compromettre l'enfance de ce droit.

« La nouvelle constitution de Malte, heureuse pour la France, poursuit l'anonyme, est un phénomène qui étonneroit beaucoup, si, dans ce temps de prodiges, la faculté de l'étonnement ne se trouvoit en quelque sorte épuisée. C'est une al-

liance d'ariſtocratie & de démocratie, des anciennes opinions & des idées nouvelles, de la chevalerie & de la philoſophie; c'eſt une conciliation entre deux ſyſtèmes politiques, qui ont allumé la guerre la plus cruelle, comme, dans le traité de Weſtphalie, nous voyons un accommodement entre deux religions qui avoient été l'aliment ou le prétexte de diviſions longues & déſaſtreuſes. S'il exiſtoit un état dont on eut pû croire, il y a quelques années, que l'eſprit chevalereſque défendroit l'accès à l'eſprit de la révolution, c'étoit Malte; & c'eſt à Malte que l'eſprit de la révolution s'établit lorſqu'il s'affoiblit partout ailleurs. Pour ajouter à la biſarrerie de ces combinaiſons, l'Angleterre a contribué, comme la France, à l'y maintenir. Il paroît certain, au moins qu'ayant reçu des habitans de Malte pluſieurs plans de République, les Anglais ont fait valoir les demandes de ces inſulaires; ainſi les principes démocratiques ſe ſont trouvés protégés par la puiſſance qui s'étoit armée pour les

combattre. Mais l'organisation de cette nouvelle république & son rôle futur, ne peuvent avoir un grand intérêt que pour la France & l'Angleterre ». Relever l'inexactitude & l'inconvenance de quelques expressions de ce passage, ce seroit s'engager dans une discussion inutile, & qui nous éloigneroit de notre objet.

Parmi les harangues adressées aux consuls à l'occasion du traité d'Amiens, nous choisirons & nous croyons devoir consigner ici celle du citoyen Lacépède, naturaliste connu de l'Europe, alors président du Sénat-conservateur, & celle du citoyen Dutheil, alors président de l'institut national des sciences & des arts de France; deux monumens publics de l'éloquence de cette époque.

» Citoyens Consuls, a dit le citoyen Lacépède, le Sénat-Conservateur a éprouvé une satisfaction très-vive, en apprenant par vous la signature du traité de paix avec l'Angleterre. Deux ans se sont à peine écoulés depuis que le peuple français vous a confié le soin de son bonheur. La victoire qui a

surmonté tous les obstacles, & la sagesse qu'aucun éclat trompeur n'a égarée, ont fait de ces deux ans deux siècles de merveilles. Dépositaires de l'acte solemnel qui contient la volonté souveraine du peuple, nous venons vous dire que vous avez rempli ses espérances. Pour la première fois, depuis dix ans, la paix règne sur le monde. Elle assure aux nations réunies par une estime mutuelle, les plus heureux effets de la communication des lumières, & de la civilisation perfectionnée; à l'agriculture, ses honneurs; au commerce son industrie; aux arts, leur triomphe; à la liberté, tous ses charmes; & au gouvernement vainqueur & pacificateur, la plus grande des récompenses, l'amour d'un peuple libre, généreux, sensible, & qui donne tant de prix aux palmes qu'il décerne.

» Premier Consul de la République française, Bonaparte, a dit le citoyen Dutheil, dans ce jour mémorable, la gloire dont votre nom se couvre, est d'un genre, jusqu'à cette heure, inconnu. Guerrier sans modèle, à force de modération, de sagesse, de bienveillance générale & d'humanité, calmant toutes les haines, tous les ressentimens, toutes les ambitions, & faisant accepter à l'Europe, une paix universelle & durable, vous-mêmes vous rendez inutiles & superflues, cette valeur indomptable,

ces qualités brillantes, ces vertus énergiques qui, à la guerre, vous avoient fait rapidement égaler les généraux les plus vantés dans l'Hiſtoire. Comment vous exprimer les ſentimens dont vos collègues de l'Inſtitut national vous apportent ici le témoignage ? Quoique rendu par un organe malheureuſement peu aſſorti à une circonſtance dont les annales du monde n'offrent point d'exemple, cet hommage doit vous être agréable; il n'en fut jamais de plus ſincère. Peut-être, en ce diſcours, une teinte d'éloge offenſe votre ame indulgente ſur tout le reſte, mais ſur ce point ſeul trop ſévère; car le Ciel ne veut point qu'aucun homme, pas même vous, poſſède toutes les ſortes de courage, & il vous a refuſé celui de ſupporter la louange la plus légère & la mieux méritée. Si celle que nous nous permettons de vous adreſſer aujourd'hui vous bleſſe, apprenez-nous comment, à l'inſtant où la Patrie, après avoir déjà reçu de vous des bienfaits ſignalés, en reçoit encore un plus grand qui les couronne & les conſolide tous, on peut étouffer le cri de la ſenſibilité, de la reconnoiſſance & de la vérité ».

Nous ne ferons pas mention des autres harangues, parce que c'eſt par-tout le même fond, un fait connu, des affections

analogues. Voici les propres termes de la réponse du premier Consul à la députation du corps législatif. « Faites agréer au corps législatif mes remercîmens sur les sentimens que vous venez de m'exprimer. La session commence par l'opération la plus importante qui puisse occuper les conseils d'une nation. La population entière de la France sollicite la fin des querelles religieuses & l'organisation du culte. Vous serez unanimes comme la nation dans le résultat de votre délibération. Le peuple français apprendra avec une vive satisfaction qu'il n'y aura pas un seul des législateurs qui n'ait voté la paix des familles, plus importante pour le bonheur du peuple que celle sur laquelle vous venez de féliciter le gouvernement ».

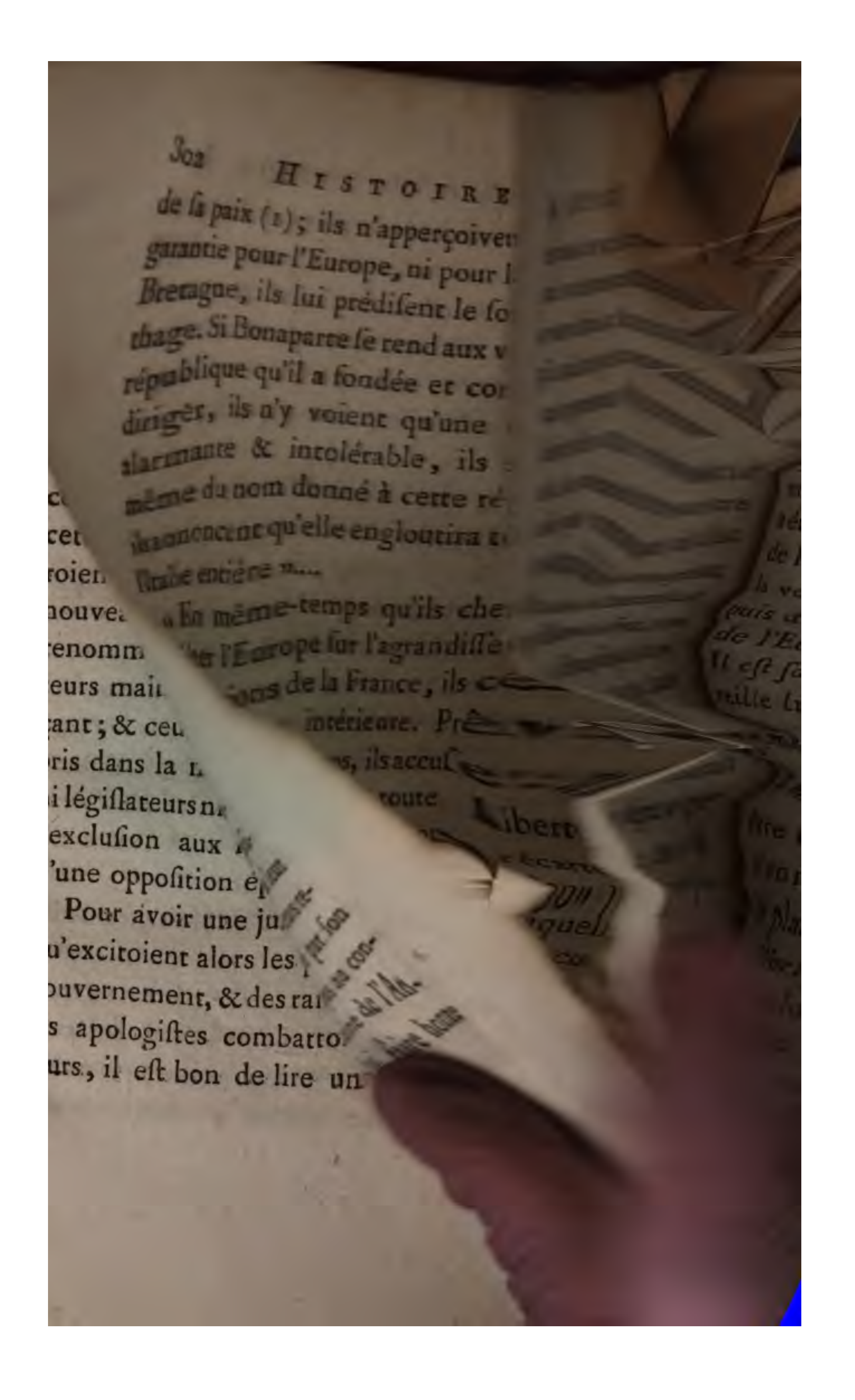
On a vu plus haut, qu'il s'étoit manifesté dans le tribunat un parti de contradicteurs au sujet de la formation des tribunaux spéciaux; quelques membres s'étoient montrés plus attachés aux principes qu'ils avoient soutenus durant le cours de la ré-

volution, qu'aux avantages que promettoient de ces jugemens expéditifs les orateurs du gouvernement, plus frappés du grand nombre des crimes publics qu'il s'agissoit de réprimer. Pour éteindre cet esprit d'opposition, un sénatus-consulte décida que les membres du Tribunat & du corps-législatif qui devoient en sortir, cette année, d'après la constitution, seroient désignés par le sénat, ainsi que les nouveaux élus appelés à les remplacer; il renomma donc les tribuns & les législateurs maintenus, choisit le tiers remplaçant; & ceux dont le nom ne fut pas compris dans la nouvelle liste, ne furent plus ni législateurs ni tribuns. Ce procédé donna l'exclusion aux membres les plus ardens d'une opposition éphémère.

Pour avoir une juste notion des débats qu'excitoient alors les principaux actes du gouvernement, & des raisons par lesquelles ses apologistes combattoient ses détracteurs, il est bon de lire un article inséré

dans le *Journal des Défenseurs de la Patrie.* Tout ordre de choses où la parole exerce un empire direct, met une réfutation quelconque au nombre des événemens publics quand elle paroît avec l'approbation officielle, soit expresse, soit tacite.

« Tandis que toute l'Europe veut la paix, on rencontre des hommes qui s'en plaignent & qui voient, ou affectent de voir, dans les conditions de cette paix si desirée, les plus grands désastres pour toutes les nations autres que la France; & l'origine de guerres terribles pour la France elle-même. Ils montrent sans cesse les nations humiliées & affoiblies; les gouvernemens dépouillés & abaissés, en opposition avec la France qui, enrichie de leur perte, mesure ses prétentions sur leurs revers & les menace de la nullité par son despotisme. Ils ne se bornent pas au continent; ils voyent aussi la ruine de l'Angleterre, ils cherchent à lui faire honte



de la paix (1); ils n'apperçoiven
garantie pour l'Europe, ni pour l
Bretagne, ils lui prédisent le so
thage. Si Bonaparte se rend aux v
république qu'il a fondée et co
diriger, ils n'y voient qu'une
alarmante & intolérable, ils
même du nom donné à cette ré
ils annoncent qu'elle engloutira t
l'Inde entière »....

« En même-temps qu'ils che
ter l'Europe sur l'agrandisse
ons de la France, ils c
intérieure. Prê
s, ils accus
toute

c
cet
roien
nouve
renomm
eurs mai
ant ; & ceu
ris dans la
i législateurs n
exclusion aux
'une opposition é
Pour avoir une ju
u'excitoient alors les
ouvernement, & des ra
s apologistes combatto
urs, il est bon de lire un



cher d'avoir é
ment & d'avo
ercer le droit
ur. Ne dites
oire. La Fra
é ses barr
ition aux
fois
déf
le

de sa paix (1); ils n'apperçoivent plus de garantie pour l'Europe, ni pour la Grande-Bretagne, ils lui prédisent le sort de Carthage. Si Bonaparte se rend aux vœux d'une république qu'il a fondée et consent à la dirigêr, ils n'y voient qu'une entreprise alarmante & intolérable, ils s'effraient même du nom donné à cette république, ils annoncent qu'elle engloutira tôt ou tard l'Italie entière »....

« En même-temps qu'ils cherchent à inquiéter l'Europe sur l'agrandissement & les prétentions de la France, ils censurent l'administration intérieure. Prêtant aux Français leurs passions, ils accusent le gouvernement de détruire toute liberté; ils lui reprochent les mesures pour écarter du Tribunat une opposition sans laquelle il n'y a, disent-ils, que servitude; ils recueillent, d'ailleurs, toutes les dénonciations des agitateurs & des mécontens contre

(1). Ceci rentre dans ce que nous observions plus haut sur l'utilité de la circonspection politique.

les hommes qui participent à l'autorité ; ils critiquent avec empressement le choix des agens qu'il emploie ; ils les présentent comme des sujets de haine ou des motifs de mécontentement, & ils prophétisent la dissolution d'un corps composé d'élémens hétérogènes & discordans. Surtout ils se réjouissent des difficultés qui retardent le rétablissement du culte catholique ; ils opposent encore la philosophie au vœu de la nation, & ils prennent en pitié les partisans de la religion dont ils craignent le triomphe »....

Il est tel écrivain, ennemi de la France & de la paix, auquel on pourroit dire : — Vous déchirez la France : vous vous réjouiriez de sa puissance & de sa gloire, vous lui seriez dévoué, si elle étoit gouvernée par les hommes de la révolution que vous avez vantés, si elle étoit soumise au parti que vous avez caressé, & qui n'est plus pour vous, qu'un objet de regret. — Il est aussi des détracteurs auxquels on répondroit avec justesse : le tort du gouverne-

ment français à vos yeux, eſt d'avoir renoncé à vos théories politiques comme à de vaines abſtractions; d'avoir proclamé qu'il conſidère également toutes les eſpèces de gouvernement; d'avoir ſignalé les funeſtes effets des révolutions, & de rétablir les autels que vous avez cru renverſés pour toujours; *indè iræ*. Mais ce ſont des motifs qu'on ne peut guère avouer; & l'on exhale ſon humeur en plaintes ſur l'aggrandiſſement de la France, en reproches ſur le ſyſtême politique de ſon gouvernement, ſur ſes prétentions, & même ſur ſa conduite adminiſtrative.

« Vous qui vous plaignez de l'aggrandiſſement de la France, avez-vous déjà oublié la longue & cruelle guerre qu'elle a ſoutenue? Cette guerre qui, dans le délire de quelques hommes d'Etat, ſes ennemis, devoit être une guerre d'extermination, & qui, dans le rêve ambitieux de pluſieurs autres, devoit être une guerre de démembrement & de partage. Reprocher aujourd'hui à la France ſon agrandiſſement,

diſſement, c'eſt lui reprocher d'avoir été combattue avec acharnement & d'avoir vaincu; elle ne fait qu'exercer le droit le plus légitime du vainqueur. Ne dites pas que c'eſt un abus de la victoire. La France, malgré ſa poſition, malgré ſes barrières, a été attaquée par une coalition aux efforts de laquelle on a plus d'une fois eſpéré de la voir céder, elle a eu à ſe défendre depuis dix ans, contre toutes les puiſſances de l'Europe, & ſon ſalut eſt un prodige. *Il eſt ſage de craindre le retour d'une pareille lutte; il ne le ſeroit pas de compter ſur le même miracle*. La France doit déſormais être en ſûreté contre toute coalition; elle n'en redoutera plus dans la poſition où elle ſe place, elle pourra, avec ſécurité, travailler à cicatriſer les plaies profondes que la révolution lui a laiſſées, & réparer les maux de la guerre.

« En parlant de *la foibleſſe qui plie ſous l'abus de la force*, eſt-ce des petits-Etats que vous l'entendez? C'eſt l'hiſtoire de tous les temps. Eſt-ce des grands Etats? Mais

fut-ce par foibleſſe que la Pruſſe fit ſa paix à Bâle? Fut-ce par foibleſſe que Paul abandonna la coalition? Eſt-ce par défaut de force que l'Angleterre négocie à Amiens? Parlez-vous de foibleſſe morale? Mais ſi la Pruſſe étoit reſtée unie à l'Autriche contre les Français, n'auriez vous pas vu l'une des deux dupe de l'autre? Si Paul eut laiſſé ſes troupes jointes aux Autrichiens, après les déſaſtres de la Suiſſe? ne l'auriez-vous pas accuſé de démence? Lorſque le cabinet de Vienne a commencé la guerre, malgré ſes conſtans revers, n'avez-vous pas été frappés de ſon étonnante perſévérance? Enfin, lorſque l'Angleterre iſolée fait la paix en retenant ſes plus précieuſes conquêtes, eſt-ce timidité ou ſageſſe?

« Vous regrettez que l'Angleterre n'ait pas profité de ſes avantages pour reſtreindre l'aſcendant de la France ſur le continent? Celle-ci, après toutes ſes victoires, pouvoit-elle reſter très-foible ſur mer, ſans reſter très-forte ſur terre?....

« Vous regardez comme monſtrueuſe

l'union du gouvernement cisalpin & du gouvernement français dans la même volonté : vous savez cependant que la domination d'une puissance éloignée n'est pas nouvelle pour Milan, si longtemps gouvernée de Madrid ou de Vienne. Mais vous auriez voulu que Bonaparte laissât aux Cisalpins le soin de se gouverner, dussent les mains qui tiendroient les rênes, être inexpérimentées, inhabiles & foibles; c'eût été, sans doute, mieux entendu pour les cabinets qui peuvent mettre quelqu'espoir dans les troubles & les divisions de l'Italie; mais étoit-ce plus salutaire pour l'Italie, pour la France, pour le repos de l'Europe.

« La proportion ne sera pas toujours la même, mais elle sera constamment avantageuse à l'Angleterre. Ainsi balancée, la France ne sera pas une puissance dominante, mais une puissance dominatrice, & il en faut une à l'Europe. *La France fut long-temps en possession d'un beau rôle*; si elle eût su le retenir, la Pologne exis-

teroit encore, & le territoire germanique n'eût pas servi de compensation aux Français pour l'aggrandissement de l'Autriche, de la Russie & de la Prusse.

« Deux années & plus de calme intérieur ne vous ont pas ôté l'espoir de voir la France livrée à de nouveaux troubles. Le gouvernement trouve-t-il quelqu'obstacle, vous le croyez arrêté dans sa marche, & il étoit tout au plus retardé; ainsi la religion sera rétablie malgré les vœux des philosophes, & les délais dont ils se réjouissent; il n'en faut d'autre garant que la sagesse avec laquelle le Consul travaille à dénouer les difficultés, au lieu de prétendre les trancher ».

« Vous critiquez ses choix; vous trouvez dissonnance & contradiction entre les dispositions des agens qu'il emploie; vous vous étonnez de voir appeler au partage de l'autorité des hommes d'une malheureuse célébrité.... Mais qui peut le mieux choisir les instrumens, ou l'ouvrier qui les emploie, ou le spectateur qui en ignore

l'usage? Qui peut le mieux voir, le mieux juger, ou celui qui, placé au haut de l'édifice social, en surveille toutes les parties, l'ensemble & les soutiens, où celui qui est placé au bas de l'édifice? La providence aussi emploie des élémens opposés par leur nature; mais elle maintient entre eux l'harmonie; elle a créé & nourri des êtres dont nous ne saurions justifier l'existence; est-ce une raison pour calomnier sa sagesse? *Le gouvernement d'une nation est la seconde providence.*

» Vous êtes choqués de voir le Consul repousser l'opposition qui s'étoit formée dans le Tribunat; vous la jugiez nécessaire pour le maintien de la liberté; vous trouvez despotisme dans l'expulsion des opposans, sur-tout dans sa forme. — Si une opposition est nécessaire, il la faut telle que la nation en soit honorée. Celle qui vient d'être repoussée étoit-elle de ce genre? Elle représentoit les débris des factions; elle entravoit sans éclairer; elle étoit odieuse & inutile. Les formes par lesquel-

les ont été éloignés des hommes dont plusieurs étoient flétris par l'opinion, sont les conséquences ou le développement de la constitution. C'est par de semblables développemens qu'elle s'adaptera aux besoins de la France ; ce ne sera plus par des secousses, mais par des moyens déduits de la constitution même, que seront opérés les changemens desirables ; le meilleur garant de l'ordre, du repos, de la durée est dans ce principe d'amélioration progressive.

« La France a été assez long-temps un spectacle pour les étrangers ; quelques-uns d'entr'eux ont vu ce théâtre de sanglantes dissentions, du même œil qu'une arêne où s'agitent des gladiateurs qui n'intéressent que par leur adresse & leur courage. Ils peuvent regretter cette jouissance, mais ils espèrent envain de la retrouver ; la France du moins n'en fera plus les frais ».

Ces sortes d'écrits ont l'inconvénient de toutes les discussions publiques en fait

de matières d'Etat, & sont précieux dans l'histoire d'un peuple qui vient d'éprouver la plus terrible secousse révolutionnaire, pour avoir voulu substituer l'opinion à la conscience & aux mœurs, comme principe de gouvernement & d'obéissance.

Si la révolution avoit ouvert des sources de crimes au sein d'une nation civilisée, & sous un climat tempéré, que ne devoit-il pas en naître sur le sol brûlant des Antilles, peuplé de quatre-cent-mille Africains nourris dans l'abrutissement de l'esclavage? « Périssent les colonies plutôt que nos principes », avoit dit Robespierre à la tribune de l'assemblée constituante. Cet anathème a presque été réalisé. Nous ne nous appesantirons point ici sur les troubles plus tardifs de la Guadeloupe, qui, restée fidèle à la mère patrie jusqu'aux derniers temps, a vu tout-à-coup l'anarchie obliger le gouvernement de la colonie à résider aux Roseaux & aux Saintes, avec l'agrément du gouverneur de la Dominique, pour le roi d'Angleterre (le 26 novembre 1801), &

frimaire an 10. L'anarchie est presque partout la même, lorsqu'elle dure peu. Systématique, elle se prolonge & prend diverses formes. Occupons-nous du sort affreux de la plus importante des îles américaines.

Après avoir jetté l'amorce des révoltes au sein des nègres & des mulâtres, couvert Saint-Domingue d'assemblées délibérantes, par la contagion de son exemple, ses émissaires & ses décrets incohérens, en cédant à-la-fois aux impulsions diverses, mais combinées, de quelques vaniteux Parisiens, qui vouloient, à tout prix, représenter la colonie dans le Corps-législatif de France, & des amis des noirs, qui ne voient encore aujourd'hui que des frères égarés & des victimes du despotisme dans les nègres incendiaires; l'assemblée constituante, malgré les meilleures intentions, n'ayant constitué que le chaos, au-delà des mers comme en France, laissa le soin d'achever le mal à des successeurs qui pro-

feſſèrent plus franchement qu'elle ſa doctrine.

Briſſot remplaça Robeſpierre, & s'adjoignit d'autres philantropes de la même trempe qui ſe réunirent bientôt dans la convention nationale. En attendant, il fut décrété, le 4 avril 1792, qu'à l'avenir tout homme, de quelque couleur qu'il fût, ſeroit citoyen actif, dans les colonies, aux mêmes conditions qu'ailleurs. Jamais brandon n'avoit été lancé d'une main plus sûre, ſur des matières combuſtibles mieux préparées pour tout embrâſer. L'abolition du veto ſuſpenſif, & l'envoi d'une commiſſion à Saint-Domingue y portèrent les déſordres à leur comble.

Le 16 ſeptembre 1792, une eſcadre françaiſe ayant à bord trois commiſſaires, Santhonax, Polverel & Ailhaud, & ſix mille hommes de troupes, arrivèrent au Cap. Dès le 12 décembre ſuivant, ces commiſſaires, en accompliſſant, dirent-ils, le vœu du peuple ſouverain, firent embarquer & conduire en France les officiers

militaires & les administrateurs, presque tous propriétaires, qui n'avoient pas adopté le nouveau plan d'opération révolutionnaire ou de régénération de l'île; & après qu'on leur eût donné des saufs-conduits motivés sur des desirs de paix, & qu'ils furent partis sans qu'il eût été rien articulé contre leur innocence, des proclamations leur imputèrent les désastres de la colonie. M. Desparbès, nouveau gouverneur, fut remplacé par M. de Rochambeau qui venoit d'être repoussé avec deux mille hommes par les colons de la Martinique, & qui reçut le gouvernement général dont l'investirent les commissaires.

Quand l'embarquement des proscrits fut effectué, Santhonax dit aux volontaires qu'ils pouvoient se retirer; & dès que ceux-ci se furent séparés, on tira sur eux par les fenêtres; il y en eut un de tué, quelques-uns de blessés, prélude effrayant d'horreurs inexprimables qui demeurèrent impunies. Ayant reçu des pouvoirs énormes & la faculté de maintenir, recréer ou

diſſoudre l'aſſemblée coloniale, les commiſſaires trouvèrent plus conforme à leurs vues de la réduire à ſix membres, d'y joindre ſix de leurs créatures, nègres ou mulâtres, & de faire du tout une commiſſion intermédiaire.

Se ſentant protégés, admis à des orgies où le jeu pompoit tout l'or amaſſé durant les troubles, les mulâtres prennent les armes, tirent ſur les blancs qu'ils accuſent de projets hoſtiles, ſont pourſuivis, s'emparent des poſtes qui dominent la ville du Cap; & Santhonax refuſe d'être médiateur. Ce fut là comme dans la métropole; ceux qu'on vouloit perdre étoient réputés les agreſſeurs; ceux qu'on ſoutenoit exerçoient les droits impreſcriptibles & ſacrés de l'homme & du citoyen, & ceux qui n'approuvoient pas de tels excès, étoient dénoncés & convaincus d'ariſtocratie & d'inciviſme.

La commiſſion intermédiaire décréta l'emprunt forcé d'un quart, en nature, des revenus; & à la vue de quatorze mille

hommes, se prolongeoit l'incendie successif des plus belles propriétés coloniales. Comme Santhonax passoit divers marchés que ses antagonistes présentoient comme très-onéreux à la colonie, la commission intermédiaire eut la hardiesse d'ordonner que désormais aucun marché ne seroit conclu par les administrateurs, qu'ils ne fussent assistés de deux membres de la commune. Santhonax lui enjoignit de ne plus se mêler de finances, lui signifiant que ce seroit attenter à la souveraineté du peuple; & l'embarquement forcé de plusieurs de ses membres suivit de près cet acte de vigueur. Dès-lors la voie commode des embarquemens servit aux commissaires pour se délivrer de tous ceux qui leur déplûrent. Le procureur-syndic de la commune fit un réquisitoire contre ces embarquemens arbitraires; il fut embarqué.

Ailhaud part pour la France. Santhonax marche à la conquête du Port-au-Prince, y entre avec ses troupes de mulâtres & de nègres, y lève des contributions. De tous

côtés les gens de couleur, quoique inférieurs en nombre aux blancs & aux noirs, veulent dominer; l'ambition les dévore; on les repousse, & les commissaires les vengent. L'un de ceux-ci exige des sommes, l'autre feint de s'y opposer, & le pays au nom duquel se fait cette opposition concertée, en est puni par une exécution militaire. Deux à trois cents particuliers embarqués laissent le Port-au-Prince à la merci des commissaires. Ces déportations & les meurtres journaliers diminuent la résistance & préparent le triomphe des esclaves. Il se fit cependant une attaque du cordon de l'Ouest, le 6 janvier 1792, sous les ordres du général Rochambeau, mais les commissaires la firent cesser & les incendies recommencèrent.

La convention nationale qui, suivant l'expression d'un publiciste moderne, *gouvernoit en parlant, & ne voyoit pas que les obstaclès étoient dans les choses, parce que cela ne se voit jamais dans les livres*, or-

donne un nouvel armement pour la Martinique, & enjoignit au général Rochambeau d'emporter cette île. M. de la Salle, homme très-foible, fut, par intérim, gouverneur au Cap, & M. de Galbaud lui succéda. Les commerçans payèrent, à ce dernier un emprunt forcé de cinq-cents mille livres. Alors revinrent dans la ville du Cap, Polverel & Santhonax à la tête de l'armée ou plutôt de la horde qui avoit subjugué le Port-au-Prince, les provinces de l'Ouest & du Sud, qui avoit voulu saccager Jérémie, & dont la route étoit marquée par tous les excès imaginables. Les colons se rangèrent respectueusement en haie pour recevoir ces vainqueurs, que le gouverneur, son frère & l'état-major, attendirent à l'entrée de la grille du gouvernement; mais le char découvert où étoit Santhonax avec un mulâtre, tourna court pour entrer par une porte latérale, & le 16 juin, M. de Galbaud reçut l'ordre de s'embarquer, comme ayant violé la loi qui défendoit qu'on acceptât aucune place

à Saint-Domingue, si l'on y avoit ou des parens ou des propriétés.

Ainsi trois gouverneurs en chef, une assemblée coloniale, la moitié de la commission intermédiaire, trois gouverneurs de provinces, des procureurs-syndics de la commune, & plus de quinze cents autres citoyens furent déportés. Mais M. de Galbaud transmettant son indignation aux témoins, & sur-tout aux victimes de ces actes arbitraires, ils conçurent le projet de se débarquer, de s'armer, & d'embarquer les deux commissaires. Le 20 juin éclaira cette entreprise la plus mal concertée. Les détenus débarquent, M. de Galbaud s'engage dans une rue, tandis que son frère en prend une autre; leur parti ne sait où se rallier pour marcher au gouvernement qu'ils vouloient attaquer & où étoit Santhonax & Polverel. On repousse M. de Galbaud, & le peu d'hommes qui le suivent; on le force à se jetter dans l'eau, on le ramène, & la nuit se passe sous les armes.

Le lendemain on combat de nouveau; Santhonax & Polverel gagnent les hauteurs, font entrer douze mille nègres & mulâtres, avides de ſang & de pillage, & dans trois heures la ville devient la proie des flammes, unique moyen qui reſtât aux commiſſaires pour la ſauver, c'eſt-à-dire pour y faire triompher les grands principes.

M. de Galbaud, dont le frère étoit leur priſonnier, & un convoi de tout ce qu'il put enlever des magaſins & de l'arſenal, quittèrent la colonie, & ſe dirigèrent vers la Nouvelle Angleterre; Santhonax & Polverel, maîtres de tout, firent entaſſer les cadavres, & déterrer les tréſors enfouis, par une compagnie de fouilleurs privilégiés, après avoir prononcé peine de mort contre le colon qui ſeroit ſurpris cherchant les débris de ſa fortune, le crime de la contre révolution, ayant mérité la confiſcation de tous les métaux précieux devenus propriété nationale. Les nègres armés n'eurent plus de frein. Sous huit jours les quartiers

quartiers de la Marmelade, de Plaisance, Dennery, Gonaïves furent en cendres.

Alors fut solemnellement proclamée, le 30 août 1794, la liberté des nègres résolue depuis long-temps, mais contre laquelle Santhonax & Polverel n'avoient, pour leur sûreté, cessé de réitérer les protestations, tant que les colons pouvoient encore s'opposer à l'abolition des décrets précédens & des lois promulguées, en Europe, pour les colonies. Il n'y eut plus de mystère, & les philantropes, amis des noirs, eurent la satisfaction de voir s'effectuer leurs vœux pour cette portion de l'humanité. Quant aux colons, anciens propriétaires de nègres, aux défenses de partir, sous peine de séquestre, succédèrent les passe-ports dûment payés.

Polverel étoit au Port-au-Prince, Santhonax avoit promis à ses frères les noirs de vivre heureux & libres comme eux, dans les montagnes, en mangeant des racines; mais toutes réflexions faites, il aima mieux aller jouir à Paris, de ce que d'at-

fectueux négrophiles appellent peut-être encore de bonne foi, les *bénédictions des deux mondes*, & du bien que son énergie civique avoit opéré, selon eux, dans cette colonie, qu'on l'accusa d'avoir perdue, qu'il soutint avoir sauvée. Pour se soustraire à l'empressement des citoyens de couleur, il envoye ses effets & une escorte au Môle; la ville refuse de les recevoir; il menace le Môle; ce Gibraltar des Antilles se livre aux Anglais, du premier au 2 octobre 1793. Vers le même temps ils s'emparoient de la Martinique. Embarqué pour le Port-de-Paix, Santhonax passe au Port-au-Prince, qui réclame aussi la protection des Anglais. Cette circonstance força les deux régénérateurs de Saint-Domingue de s'en retourner en Europe.

Le départ de Santhonax laissa le gouvernement au général Laveaux. Devenus le peuple souverain, occupant toutes les places lucratives, les hommes de couleur & les nègres n'obéirent pas volontiers. Au moment où la guerre éclata entre la France

& Sa Majesté Catholique, trois chefs s'étoient emparés du droit de commander, Jean François, Biasson & Toussaint-Louverture; le gouvernement éspagnol les avoit décorés de médailles, portant l'effigie du roi d'Espagne & la devise *el merito*, Huit mille blancs enduroient les horreurs de la famine dans le Fort Dauphin, où l'on ne vendoit du pain que lorsque les mulâtres & les nègres n'en vouloient plus. Les Espagnols prirent cette place, & se disposèrent à attaquer le Cap. Toussaint-Louverture, fâché de ce que l'Espagne donnoit douze mille piastres par mois à Jean François, & formant peut-être déjà le dessein de commander pour son propre compte, entre en négociation avec le général Laveaux, quitte le service espagnol, rattache les colons épouvantés à la défense du pays qui les consume; l'Espagnol renonce à l'attaque du Cap, les mulâtres livrent à Laveaux des paroisses qui s'étoient livrées aux Anglais, & Jean François introduit avec sa troupe dans le fort

Dauphin, y maſſacre ſept à huit cents Français ſous les yeux de la garniſon eſpagnole, immobile.

Une corvette vient annoncer la paix conclue entre la France & ſa majeſté Catholique, & la ceſſion de la partie eſpagnole de Saint-Domingue à la France; Laveaux reçoit le brevet de gouverneur général de la colonie; Villate & Touſſaint-Louverture, des brevets de gouverneur de province; Saint-Domingue envoie ſes députés nègres à la Convention nationale; ils y prennent place parmi les légiſlateurs de la République, y revêtent la pourpre, & s'ils n'y repréſentent pas les propriétaires, du moins y repréſentent-ils les propriétés abandonnées au réſultat des lois auxquelles va concourir le ſuffrage de ces nouveaux citoyens. Mais Laveaux n'eſt pas noir; la couleur blanche devient un ſigne de réprobation; il eſt traîné en priſon, & n'en ſort que pour célébrer les vertus de Touſſaint, lui appliquer des paſſages de l'écriture & la prophétie de

Mercier, qu'un nègre feroit le vengeur de son efpèce opprimée.

Santhonax a trop dignement rempli fa première miffion pour ne pas mériter qu'on lui en donne une feconde. Le directoire l'envoie au Cap, d'autres agens l'accompagnent. Ils feront embarquer pour l'Europe le citoyen Rochambeau fils, condamneront à fix ou neuf mois de prifon, fuivant un arrêté du 15 prairial an IV, quiconque aura dit, devant deux témoins, que la république françaife n'a pas irrévocablement rendu la liberté aux noirs, & ces détenus ne recevront aucun fecours de perfonne du dehors. Rigaud fait main-baffe fur quatre cens blancs aux Cayes; Touffaint-Louverture expulfe de l'île le général Hédouville arrivé pour commander, fait de nouvelles proteftations de dévoûment à la France; & Santhonax confère toute l'autorité militaire & civile à ce nègre qui déjà exerçoit une puiffance abfolue.

Touffaint naquit efclave dans l'habita-

tion de Breda, au haut du Cap; il y étoit gardien d'animaux; un soldat lui apprit à lire, & ne se doutoit pas qu'en donnant ce premier degré d'instruction à un jeune nègre, il préparoit de si grands changemens dans le sort de la colonie. Lors de l'insurrection, Toussaint fut un des premiers chefs, l'un des plus ardens libérateurs des esclaves. Après l'élargissement de Laveaux, ce gouverneur sentant que tout le pouvoir passoit aux nègres, le nomma lieutenant-général au gouvernement de l'île, & Santhonax de retour, ayant évincé les généraux blancs, ne fit que reconnoître un fait devenu incontestable, en déclarant Toussaint-Louverture, gouverneur en chef. Celui-ci reçut des Anglais la ville du Môle, le Port-au-Prince, Jérémie, & du moins l'île fut préservée du joug de ces insulaires.

Quand les Anglais livrèrent le Môle à Toussaint-Louverture, le curé & le clergé allèrent au-devant de lui avec le Saint-Sacrement à plus d'un quart de lieue de la

ville. Louverture prit le Saint-Sacrement, se mit sous le dais, se rendit à l'église & entendit la messe avec les démonstrations extérieures de la plus fervente piété. Rigaud & lui rivalisèrent long-temps à qui dépeupleroit le mieux la colonie pour s'en assurer la domination; Toussaint plus fort, arrêta les meurtres que multiplioit une concurrence qui auroit tout détruit; il étancha le sang quand il lui devint nuisible d'en répandre; il fit une constitution, & recommanda les pratiques religieuses par ses exemples & par ses homélies.

Le 15 pluviôse, an IX, (4 février 1801), Toussaint-Louverture écrivit à ses concitoyens de la partie française : « Je vous annonce avec une grande satisfaction, que j'ai pris possession de la partie Espagnole au nom de la République Française, & je déclare que les officiers & les soldats ont bien mérité de la patrie ». Neuf mois plus tard, le 17 brumaire an X, (8 novembre 1801), le premier Consul adressa la

proclamation suivante aux habitans de Saint-Domingue.

« Quelles que soit votre origine & votre couleur, vous êtes tous Français, vous êtes tous libres & tous égaux devant Dieu & devant la République. La France a été, comme Saint-Domingue, en proie aux factions & déchirée par la guerre civile & par la guerre étrangère. Mais tout a changé; tous les peuples ont embrassé les Français, & leur ont juré la paix & l'amitié. Tous les Français se sont embrassés aussi, & ont juré d'être tous des amis & des frères. Venez aussi embrasser les Français, & vous réjouir de revoir vos amis & vos frères d'Europe. Le gouvernement vous envoie le capitaine-général Leclerc; il amène avec lui de grandes forces pour vous protéger contre vos ennemis & contre les ennemis de la République. Si on vous dit: *ces forces sont destinées à vous ravir la liberté*, répondez: *la République francaise ne souffrira pas qu'elle nous soit enlevée*. Ralliez-vous autour du capitaine-général. Il vous rapporte l'abondance & la paix. Qui osera se séparer du capitaine-général, sera un traître à la patrie; & la colère de la République le dévorera, comme le feu dévore vos cannes desséchées ».

Une lettre du premier Consul à Toussaint-Louverture, lui rappelle ses promesses faites aux consuls, & ajoute :

« Nous avons conçu pour vous de l'estime, & nous nous plaisons à proclamer les grands services que vous avez rendus au peuple français. Vous avez détruit la guerre civile, mis un frein à la persécution de quelques hommes féroces, remis en honneur la religion & le culte du Dieu de qui tout émane. La constitution que vous avez faite, en renfermant beaucoup de bonnes choses, en contient qui sont contraires à la dignité & à la souveraineté du peuple français dont Saint-Domingue ne forme qu'une portion. Les circonstances où vous vous êtes trouvé, ont rendu légitimes les articles de cette constitution, qui pourroient ne pas l'être aujourd'hui. Vous serez le premier à rendre hommage à la souveraineté de la nation qui vous compte au nombre de ses plus illustres citoyens. Une conduite contraire creuseroit sous vos pas un précipice, qui, en vous engloutissant, pourroit contribuer au malheur de ces braves noirs dont nous aimons le courage, & dont nous nous verrions, avec peine, obligés de punir la rébellion. Assistez de vos conseils, de votre influence

& de vos talens, le capitaine-général. Que pourriez-vous desirer ? La liberté des noirs ? Vous savez que dans tous les pays où nous avons été, nous l'avons donnée aux peuples qui ne l'avoient pas. De la considération, des honneurs, de la fortune ? Ce n'est pas après les services que vous avez rendus, que vous pouvez rendre encore dans cette circonstance, avec les sentimens particuliers que nous avons pour vous, que vous devez être incertain sur votre considération, votre fortune & les honneurs qui vous attendent.... Songez, général, que si vous êtes le premier des hommes de votre couleur qui soit arrivé à une si grande puissance, & qui se soit distingué par sa bravoure & par ses talens militaires, vous êtes aussi devant Dieu & nous le principal responsable de leur conduite ».

Mais à peine les nègres ont-ils vu s'approcher l'armée française, qu'ils se sont préparés à la défense; forcés dans leurs postes, ils ont la barbarie d'incendier la ville du Cap & de massacrer tous les blancs qui ne peuvent leur échapper. Après une résistance sanglante, leurs généraux capitulent; Toussaint-Louverture est obligé

lui-même de se rendre; mais, accusé depuis de trahison, il est conduit à Brest.

Tandis qu'on s'entretuoit au-delà des mers, la religion promettoit de cicatriser les plaies des cœurs dans la métropole. Un concordat signé par les plénipotentiaires respectifs, au nom de sa sainteté Pie VII, & de Bonaparte, premier Consul, le 25 fructidor an IX, (10 septembre 1801), fait loi de la République par le Corps-législatif dans sa séance du 18 germinal an X, (8 avril 1802) statuoit le libre exercice public du culte catholique, apostolique & romain en France, & une nouvelle circonscription des diocèses & des paroisses. Suivant ce traité solemnel, le premier Consul nommera les archevêques & les évêques, & l'institution canonique leur sera donnée par le Saint-Siège. Tout le clergé prêtera le serment de fidélité à la constitution. Il sera chanté dans les églises au lieu du *Domine salvum fac regem*: *Domine salvam fac rempublicam*, & *Domine salvos fac consules*. Le gouvernement as-

ſurera un traitement convenable aux archevêques, évêques, vicaires-généraux & curés; & une nouvelle convention ſe fera, ſi les ſucceſſeurs du premier Conſul ne ſont pas catholiques.

Pendant ces négociations importantes avec le Saint-Siége, Bonaparte s'occupoit de ramener l'ordre & des principes de juſtice invariables dans l'intérieur. Un décret du 8 nivôſe an X, (29 décembre 1801), oppoſant l'expérience aux faux principes philantropiques des conventionnels, qui avoient aboli la peine de mort à compter de la paix générale, proroge ce genre de peine indiſpenſable pour effrayer les ſcélérats. Un projet de code civil avoit été ſoumis aux débats du tribunat; mais le 15 nivôſe un meſſage des conſuls annonce que le gouvernement s'eſt convaincu que le temps n'eſt pas venu où l'on portera dans ces grandes diſcuſſions le calme & l'unité d'intention qu'elles demandent », & retire en conſéquence le projet. Quelques tribuns en avoient attaqué le pre-

mier titre comme incohérent, dangereux, immoral; d'autres l'avoient inutilement disculpé de tous ces reproches. Le lendemain, le *Journal de Paris* contint un article contre « toute opposition ignorante, intempestive, injurieuse, violente »; & le 22 ventôse, (13 mars 1802), un sénatus-consulte décida qu'à compter du premier germinal, 22 mars prochain, les fonctions du Corps-législatif & du Tribunat ne seroient exercées que par les citoyens inscrits sur les listes des réélus, jointes au sénatus-consulte, ce qui élimina la plupart des tribuns qui s'étoient prononcés dans cette discussion d'une manière trop violente.

Le Corps-législatif ainsi renouvelé, un décret du 11 floréal qui lui fut présenté, organisa l'instruction publique en écoles primaires établies par les communes; en écoles secondaires, établies par les communes, ou tenues par des maîtres particuliers, en lycées & en écoles spéciales entretenus aux frais du trésor public; ce dé-

cret établit trois inspecteurs-généraux des études, & le 20 floréal, (19 mai), fut créée une *Légion d'honneur* en quinze cohortes, ayant des grands officiers, des décorations, des chefs-lieux, 200,000 fr. de revenus en biens-fonds, pour chaque cohorte, dont 5,000 à chacun des sept grands officiers, 2,000 à chaque commandant, 1000 à chaque officier, & 250 à chaque légionnaire; le premier Consul est, de droit, chef de cette institution destinée à récompenser les services militaires & civils.

Pour obvier aux chances désastreuses qu'amèneroit l'instabilité des principes, & le changement fréquent de chef suprême, pour donner à Bonaparte le temps d'achever ses plans de bien public, on jugea nécessaire d'étendre la durée du consulat au-delà du terme de dix années qu'avoit fixé la constitution de l'an VIII. Le 10 thermidor, an X, (29 juillet 1802), les consuls de la république française adres-

sèrent le message suivant au Sénat-conservateur.

« Sénateurs, le 16 floréal dernier (5 mai 1802), le tribunat émit le vœu, qu'il fut donné au Premier consul un gage éclatant de la reconnoissance nationale. Ce vœu fut applaudi par le Corps-législatif et répété par un mouvement spontané des citoyens.

» Le sénat éleva plus haut ses pensées; & dans l'accomplissement de ce vœu, il voulut trouver un moyen de plus, de donner au gouvernement cette stabilité qui seule multiplie les ressources, imprime la confiance au dehors, établit le crédit au dedans, rassure les alliés, décourage les ennemis, écarte les fléaux de la guerre, permet de jouir des fruits de la paix, & laisse à la sagesse le temps d'exécuter tout ce qu'elle peut concevoir pour le bonheur d'un peuple libre.

» Le Premier Consul pensa que les circonstances de sa première nomination lui faisoient une loi de n'accepter cette réélection que quand le peuple français auroit donné par son assentiment une preuve de son attachement & de sa confiance permanente pour le magistrat qui avoit été l'objet de son premier choix.

» Dans cette poſition, nous crûmes devoir exécuter en entier la penſée du ſénat.

» Le peuple français y a répondu ; de preſque tous les départemens ſont parvenus au gouvernement les actes qui contiennent l'expreſſion de ſa volonté. C'eſt au ſénat que nous avons cru, dans cette circonſtance nouvelle, qu'il appartenoit de dépouiller & de proclamer le vœu du peuple. Nous avons ordonné au miniſtre de l'intérieur de mettre à ſa diſpoſition les regiſtres où le vœu national eſt conſigné.

» Nous invitons le ſénat à prendre, dans ſa ſageſſe, les meſures qu'il croira les plus convenables pour en conſtater le réſultat ».

Le ſecond Conſul, *Signé* CAMBACÉRÈS.

Une loi avoit ordonné l'ouverture de deux regiſtres chez tous les notaires, dans tous les tribunaux, dans toutes les préfectures & mairies de France ; & les citoyens avoient été invités à y voter par oui ou par non, ſuivi de leur ſignature, ſur la queſtion : *Napoléon Bonaparte ſera-t-il Conſul à vie.* Le 25 thermidor, (3 août 1802), le Sénat-conſervateur ſe rendit aux Thuileries

tles auprès du premier Consul, au moment où l'audience du Corps diplomatique étoit commencée, & le citoyen Barthélemy, président, porta la parole en ces termes :

» Citoyen Premier Consul, le peuple français reconnoissant les immenses services que vous lui avez rendus, veut que la première magistrature de l'Etat soit inamovible entre vos mains. En s'emparant ainsi de votre vie toute entière, il n'a fait qu'exprimer la pensée du sénat, déposée dans son senatus-consulte du 18 floréal (8 mai 1800). La nation par cet acte solemnel de gratitude, vous donne la mission de consolider nos institutions.

« Une nouvelle carrière commence pour le Premier Consul. Après des prodiges de valeur et de talens militaires, il a terminé la guerre et obtenu partout les conditions de paix les plus honorables. Les Français sous ses auspices, ont pris l'attitude & le caractère de la véritable grandeur. Il est le pacificateur des nations & le restaurateur de la France. Son nom seul est une grande puissance.

» Déjà une administration de moins de trois années a presque fait oublier cette époque d'anar-

chie & de calamités qui sembloit avoir tari les sources de la prospérité publique.

» Mais il reste des maux à guérir & des inquiétudes à dissiper. Les Français après avoir étonné le monde par des exploits guerriers, attendent de vous, citoyen premier Consul, tous les bienfaits de la paix que vous leur avez procurée.

» S'il existoit encore des semences de discorde, la proclamation du consulat perpétuel de Bonaparte les sera disparoître. Tout est maintenant rallié autour de lui. Son puissant génie saura tout maintenir & tout conserver. Il ne respire que pour la prospérité & le bonheur des Français. Il ne leur donnera jamais que l'élan de la gloire & le sentiment de la grandeur nationale. En effet, quelle nation mérite mieux le bonheur! & de quel peuple plus éclairé & plus sensible pourroit-on desirer l'estime & l'attachement!

“ Le sénat conservateur s'associera à toutes les pensées généreuses du gouvernement. Il secondera de ses moyens toutes les améliorations qui auront pour but de prévenir le retour des maux qui nous ont affligés si long-tems, d'étendre & de consolider les biens que vous avez ramenés parmi nous. C'est un devoir pour lui de concourir ainsi à l'accomplissement des vœux du peuple, qui vient

de manifester d'une manière si éclatante son zèle & son discernement.

" Le sénatus-consulte que le sénat en corps vient vous remettre, citoyen premier Consul, contient l'expression de sa reconnoissance particulière. Organe de la volonté souveraine, il a cru devoir, pour mieux remplir les intentions du peuple français, appeler les arts à perpétuer le souvenir de ce mémorable événement „.

Après ce discours, le citoyen Barthélemy, président, fit lecture de l'acte suivant :

« SÉNATUS-CONSULTE, *du* 14 *thermidor, an* 10 *de la République.*

« Le Sénat-Conservateur, réuni au nombre de membres prescrit par l'article XC de la constitution ; délibérant sur le message des Consuls de la République, du 10 de ce mois ; après avoir entendu le rapport de sa commission spéciale, chargée de vérifier les registres des votes émis par les citoyens français ; vu le procès-verbal fait par la commission spéciale, & qui constate que trois millions cinq-cents-soixante-dix-sept-mille-deux cents-cinquante-neuf citoyens ont donné leurs

ſuffrages, & que trois millions cinq-cent-ſoixante-huit-mille-huit-cents-quatre-vingt-cinq citoyens ont voté pour que NAPOLEON BONAPARTE ſoit nommé premier Consul à vie.

» Conſidérant que le Sénat établi par la conſtitution, organe du peuple pour ce qui intéreſſe le pacte ſocial, doit manifeſter, d'une manière éclatante, la reconnoiſſance nationale envers le héros vainqueur et pacificateur, & proclamer ſolemnellement la volonté du peuple français, de donner au gouvernement toute la ſtabilité néceſſaire à l'indépendance, à la proſpérité & à la gloire de la République, décrète ce qui ſuit :

» ART. I.er Le peuple français nomme, & le Sénat proclame NAPOLEON BONAPARTE premier Conſul à vie.

» II. Une ſtatue de la paix, tenant d'une main le laurier de la victoire, & de l'autre le décret du Sénat, atteſtera à la poſtérité la reconnoiſſance nationale.

» Le Sénat portera au premier Conſul l'expreſſion de la confiance, de l'amour & de l'admiration du peuple français ».

Signé BARTHÉLEMY *préſident*.

VAUBOIS & FARGUES, *ſecrétaires*.

Le premier Consul répondit en ces termes :

« Sénateurs, la vie d'un citoyen est à sa patrie. Le peuple français veut que la mienne toute entière lui soit consacrée... J'obéis à sa volonté.

» En me donnant un nouveau gage, un gage permanent de sa confiance, il m'impose le devoir d'étayer le système de ses lois sur des institutions prévoyantes.

» Par mes efforts, par votre concours, citoyens sénateurs, par le concours de toutes les autorités, par la confiance & la volonté de cet immense peuple, la liberté, l'égalité, la prospérité de la France seront à l'abri des caprices du sort & de l'incertitude de l'avenir... Le meilleur des peuples sera le plus heureux, comme il est le plus digne de l'être, & sa félicité contribuera à celle de l'Europe entière.

» Content alors d'avoir été appelé par l'ordre de celui de qui tout émane, à ramener sur la terre la justice, l'ordre et l'égalité, j'entendrai sonner ma dernière heure sans regret...., et sans inquiétude sur l'opinion des générations futures.

» Sénateurs, recevez mes remercîmens d'une démarche aussi solemnelle. Le Sénat a desiré ce

que le peuple français a voulu, et par-là il s'est plus étroitement associé à tout ce qui reste à faire pour le bonheur de la patrie.

» Il m'est bien doux d'en trouver la certitude dans le discours d'un président aussi distingué ».

Le 17 thermidor, (5 août 1802), fut publié le troisième sénatus-consulte rendu depuis la création du Sénat-conservateur, d'après la constitution de l'an 8. Une note insérée dans le journal officiel, désigne & caractérise ces trois actes comme on va le voir.

« Par le premier, en date du 22 ventôse dernier, (13 mars 1802), le sénat détermina de quelle manière devoient sortir les membres du Corps-législatif, & suppléa ainsi au silence de la constitution. Dans ce sens, on a pu l'appeler un sénatus-consulte supplémentaire.

« Le second est celui du 6 floréal, (26 avril 1802), par lequel le sénat a expliqué l'article XCIII de la constitution, relatif aux émigrés. Ce sénatus-consulte ayant pour but de concilier l'esprit & la lettre

de la conſtitution, en étoit une interprétation.

« Celui d'hier, 16 thermidor, (4 août 1802), tient à-la-fois de la nature du premier & de celle du ſecond. En effet, il eſt dirigé vers quatre buts principaux & diſtincts :

« 1.° Rattacher les grandes autorités de l'Etat à la maſſe de la nation, d'où dérive néceſſairement toute autorité nationale, &, à cet effet, ſubſtituer au ſyſtême des liſtes nationale & départementale, qui ne rempliſſoit d'aucune manière l'objet que s'étoit propoſé la conſtitution, des aſſemblées de canton & des colléges électoraux d'arrondiſſement & de département; 2.° organiſer l'article de la conſtitution qui défère la nomination des Conſuls au ſénat; 3.° donner au ſénat les attributions qui lui ſont néceſſaires, pour qu'il ſe trouve vraiment revêtu du pouvoir conſervateur. Enfin, le quatrième but a été atteint par le titre IX, *de la juſtice & des tribunaux*, qui a organiſé la hiérarchie dans l'ordre

judiciaire dont l'influence est si grande sur le maintien des propriétés & sur le bonheur des citoyens ».

Nous croyons devoir terminer ce volume par une transcription littérale de ce sénatus-consulte, qui fut en quelque sorte un supplément à la constitution de l'an 8.

SÉNATUS-CONSULTE ORGANIQUE DE LA CONSTITUTION.

« Le Sénat-Conservateur réuni au nombre de membres prescrit par l'article XC de la constitution;

» Vu le message des Consuls de la République, en date de ce jour, annonçant l'envoi de trois orateurs du gouvernement, chargés de présenter au Sénat un projet de sénatus-consulte organique de la constitution; vu ledit projet du sénatus-consulte présenté au Sénat par les citoyens Regnier, Portalis & Dessolles, conseillers-d'Etat, nommés à cet effet par arrêté du Premier Consul de la République, sous la même date; après avoir entendu les orateurs du gouvernement sur les motifs dudit projet; délibérant sur le rapport qui lui a été fait par sa com-

mission spéciale, nommée dans la séance du 11 de ce mois; décrète ce qui suit:

TITRE PREMIER.

« ART. I.er Chaque ressort de justice de paix, a une assemblée de canton.

» II. Chaque arrondissement communal ou district de sous-préfecture, a un collége électoral d'arrondissement.

» III. Chaque département, a un collége électoral de département.

TITRE II.

Des assemblées de canton.

» IV. L'assemblée de canton se compose de tous les citoyens domiciliés dans ce canton & qui y sont inscrits sur la liste communale d'arrondissement.

» A dater de l'époque où, aux termes de la constitution, les listes communales doivent être renouvelées, l'assemblée de canton sera composée de tous les citoyens domiciliés dans le canton & qui y jouissent des droits de citoyen.

» V. Le Premier Consul nomme le président de l'assemblée de canton.

» Ses fonctions durent cinq ans ; il peut être renommé indéfiniment.

» Il est assisté de quatre scrutateurs, dont deux sont les plus âgés, & les deux autres les plus imposés des citoyens ayant droit de voter dans l'assemblée de canton.

» Le président & les quatre scrutateurs nomment le secrétaire.

» VI. L'assemblée de canton se divise en sections pour faire les opérations qui lui appartiennent.

» Lors de la première convocation de chaque assemblée, l'organisation & les formes en seront déterminées par un règlement émané du gouvernement.

» VII. Le président de l'assemblée de canton nomme le président des sections.

» Leurs fonctions finissent avec chaque assemblée sectionnaire.

» Ils sont assistés chacun de deux scrutateurs dont l'un est le plus âgé, & l'autre le plus imposé des citoyens ayant droit de voter dans la section.

» VIII. L'assemblée de canton désigne deux citoyens sur lesquels le Premier Consul choisit le juge-de-paix du canton.

» Elle désigne pareillement deux citoyens pour

chaque place vacante de suppléant du juge-de-paix.

» IX. Les juges-de-paix & leurs suppléans sont nommés pour dix ans.

» X. Dans les villes de 5000, l'assemblée de canton présente deux citoyens pour chacune des places du conseil municipal. Dans les villes où il y aura plusieurs justices de paix, ou plusieurs assemblées de canton, chaque assemblée présentera pareillement deux citoyens pour chaque place du conseil municipal.

» XI. Les membres des conseils municipaux sont pris pour chaque assemblée de canton sur la liste des cent plus imposés du canton. Cette liste sera arrêtée & imprimée par ordre du préfet.

» XII. Les conseils municipaux se renouvelleront tous les dix ans par moitié.

» XIII. Le Premier Consul choisit les maires & adjoints dans les conseils municipaux ; ils sont cinq ans en place, & peuvent être renommés.

» XIV. L'assemblée de canton nomme au collége électoral d'arrondissement le nombre de membres qui lui est assigné, en raison du nombre de citoyens dont elle se compose.

» XV. Elle nomme au collége électoral de dé-

partement, sur une liste dont il sera parlé ci-après, le nombre de membres qui lui est attribué.

» XVI. Les membres des colléges électoraux doivent être domiciliés dans les arrondissemens & départemens respectifs.

» XVII. Le gouvernement convoque les assemblées de canton, fixe le temps de leur durée, & l'objet de leur réunion.

TITRE III.

Des colléges électoraux.

» XVIII. Les colléges électoraux d'arrondissement ont un membre pour 500 habitans domiciliés dans l'arrondissement.

» Le nombre des membres ne peut néanmoins excéder 200, ni être au-dessous de 120.

» XIX. Les colléges électoraux de département ont un membre pour 1000 habitans domiciliés dans le département, & néanmoins ces membres ne peuvent excéder 300, ni être au-dessous de 200.

» XX. Les membres des colléges électoraux sont à vie.

» XXI. Si un membre d'un collége électoral est dénoncé au gouvernement, comme s'étant

permis quelqu'acte contraire à l'honneur où à la patrie, le gouvernement invite le collége à manifester son vœu; il faut les trois quarts des voix pour faire perdre au membre dénoncé sa place dans le collége.

» XXII. On perd sa place dans les colléges électoraux, pour les mêmes causes qui font perdre le droit de citoyen.

» On la perd également lorsque, sans empêchement légitime, on n'a pas assisté à trois réunions successives.

» XXIII. Le Premier Consul nomme les présidens des colléges électoraux à chaque session.

» Le président a seul la police du collége électoral, lorsqu'il est assemblé.

» XXIV. Les colléges électoraux nomment à chaque session deux scrutateurs & un secrétaire.

» XXV. Pour parvenir à la formation des colléges électoraux de départemens, il sera dressé, dans chaque département, sous les ordres du ministre des finances, une liste de 600 citoyens les plus imposés aux rôles des contributions foncière, mobiliaire & somptuaire & au rôle des patentes.

» On ajoute à la somme de la contribution dans le domicile du département, celle qu'on peut justifier payer dans les autres parties du territoire

de la France & de ses colonies. Cette liste sera imprimée.

» XXVI. L'assemblée de canton prendra sur cette liste les membres qu'elle devra nommer au collége électoral du département.

» XXVII. Le Premier Consul peut ajouter aux colléges électoraux d'arrondissement ; dix membres pris parmi les citoyens appartenant à la légion d'honneur, ou qui ont rendu des services.

» Il peut ajouter à chaque collége électoral de département vingt citoyens, dont dix pris parmi les trente les plus imposés du département, & les dix autres, soit parmi les membres de la légion d'honneur, soit parmi les citoyens qui ont rendu des services.

» Il n'est point assujéti pour ces nominations, à des époques déterminées.

» XXVIII. Les colléges électoraux d'arrondissement présentent au premier Consul deux citoyens domiciliés dans l'arrondissement, pour chaque place vacante dans le conseil d'arrondissement.

» Un au moins de ces citoyens doit être pris nécessairement hors du collége électoral qui le désigne.

» Les conseils d'arrondissement se renouvellent par tiers tous les cinq ans.

» XXIX. Les colléges électoraux d'arrondissement présenteront à chaque réunion, deux citoyens pour faire partie de la liste sur laquelle doivent être choisis les membres du tribunat.

» Un au moins de ces citoyens doit être pris nécessairement hors du collége qui le présente. Tous deux peuvent être pris hors du département.

» XXX. Les colléges électoraux de département présentent au premier Consul deux citoyens, domiciliés dans le département, pour chaque place vacante dans le conseil général du département.

» Un de ces citoyens, au moins, doit être pris nécessairement hors du collége électoral qui le présente.

» Les conseils généraux de département se renouvellent par tiers tous les cinq ans.

» XXXI. Les colléges électoraux de département, présentent, à chaque réunion, deux citoyens pour former la liste sur laquelle sont nommés les membres du sénat.

» Un, au moins, doit être pris nécessairement hors du collége qui le présente, & tous deux peuvent être pris hors du département.

» Ils doivent avoir l'âge et les qualités éxigées par la constitution.

» XXXII. Les colléges électoraux de département et d'arrondissement présentent chacun deux citoyens domiciliés dans le département, pour former la liste sur laquelle doivent être nommés les membres de la députation au Corps législatif.

» Un de ces citoyens doit être pris nécessairement hors du collége qui le présente.

» Il doit y avoir trois fois autant de candidats différens sur la liste formée par la réunion des présentations des colléges électoraux de département & d'arrondissement, qu'il y a de places vacantes.

» XXXIII. On peut être membre d'un conseil de commune & d'un collége électoral d'arrondissement ou de département.

» On ne peut être à-la-fois membre d'un collége d'arrondissement & d'un collége de département.

» XXXIV. Les membres du Corps législatif & du tribunat, ne peuvent assister aux séances du collége électoral dont ils feront partie. Tous les autres fonctionnaires publics ont droit d'y assister & d'y voter.

» XXXV. Il n'est procédé, par aucune assem-

blée de canton, à la nomination des places qui lui appartiennent dans un collége électoral, que quand ces places seront réduites aux deux tiers.

» XXXVI. Les colléges électoraux ne s'assemblent qu'en vertu d'un acte de convocation émané du gouvernement & dans le lieu qui leur est assigné. — Ils ne peuvent s'occuper que des opérations pour lesquelles il sont convoqués, ni continuer leurs séances au-delà du temps fixé par l'acte de convocation. — S'ils sortent de ces bornes, le gouvernement a le droit de les dissoudre.

» XXXVII. Les colléges électoraux ne peuvent ni directement ni indirectement, sous quelque prétexte que ce soit, correspondre entr'eux.

» XXXVIII. La dissolution d'un corps électoral opère le renouvellement de tous ses membres.

TITRE IV.

Des Consuls.

» XXXIX. Les Consuls sont à vie.

» Ils sont membres du sénat, & le président.

» XL. Les second & troisième Consuls sont nommés par le sénat sur la présentation du premier.

» XLI. A cet effet, lorsque l'une des deux places vient à vaquer, le premier Consul présente

au sénat un premier sujet; s'il n'est pas nommé, il en présente un second ; si le second n'est pas accepté, il en présente un troisième qui est nécessairement nommé.

» XLII. Lorsque le premier Consul le juge convenable, il présente un citoyen pour lui succéder après sa mort, dans les formes indiquées par l'article précédent.

» XLIII. Le citoyen nommé pour succéder au premier Consul, prête serment à la République, entre les mains du premier Consul assisté du second et du troisième Consuls, en présence du sénat, des ministres, du conseil d'Etat, du Corps législatif, du tribunat, du tribunal de cassation, des archevêques, des évêques, des présidens des tribunaux d'appel, des présidens des colléges électoraux, des présidens des assemblées de canton, des grands officiers de la légion d'honneur & des maires des vingt-quatre principales villes de la République.

» Le secrétaire-d'Etat dresse le procès-verbal de la prestation de serment.

» XLV. Le serment est ainsi conçu :

» Je jure de maintenir la constitution, de respecter la liberté des consciences, de m'opposer au retour des institutions féodales, de ne jamais faire la guerre que pour la défense & la gloire de

la République & de n'employer le pouvoir dont je ferai revêtu, que pour le bonheur du peuple de qui & pour qui je l'aurai reçu.

» XLV. Le serment prêté, il prend séance au sénat immédiatement après le troisième Consul.

» XLVI. Le premier Consul peut déposer aux archives du gouvernement, son vœu sur la nomination de son successeur, pour être présenté au sénat après sa mort.

» XLVII. Dans ce cas, il appelle les second & troisième Consuls, les ministres & les présidens des sections du conseil-d'Etat.

» En leur présence, il remet au secrétaire-d'Etat le papier scellé de son sceau, dans lequel est consigné son vœu. Ce papier est souscrit par tous ceux qui sont présens à l'acte.

» Le secrétaire d'Etat le dépose aux archives du gouvernement, en présence des ministres & des présidens des sections du conseil-d'Etat.

» XLVIII. Le premier Consul peut retirer ce dépôt, en observant les formalités prescrites dans l'article précédent.

» XLIX. Après la mort du premier Consul, si son vœu reste déposé, le papier qui le renferme est retiré des archives du gouvernement par le secrétaire d'Etat, en présence des ministres & des présidens des sections du conseil-d'Etat; l'inté-

grité & l'identité en sont reconnues, en présence des second & troisième Consuls. Il est adressé au sénat par un message du gouvernement, avec expédition des procès-verbaux qui en ont constaté le dépôt, l'identité & l'intégrité.

» L. Si le sujet présenté par le premier Consul n'est pas nommé, le second & le troisième Consuls en présentent chacun un; en cas de non nomination, ils en présentent chacun un autre, & l'un des deux est nécessairement nommé.

» LI. Si le premier Consul n'a point laissé de présentation, les second & troisième Consuls font leurs présentations séparées, une première, une seconde, & si ni l'une ni l'autre n'ont obtenu de nomination, une troisième. Le sénat nomme nécessairement sur la troisième.

» LII. Dans tous les cas, les présentations & la nomination devront être consommées dans les vingt-quatre heures qui suivront la mort du premier Consul.

» LIII. La loi fixe pour la vie de chaque premier Consul l'état des dépenses du gouvernement.

TITRE V.

Du Sénat.

» LIV. Le sénat règle par un *sénatus-consulte* organique,

» 1.° La conſtitution des colonies ;

» 2.° Tout ce qui n'a pas été prévu par la conſtitution, & qui eſt néceſſaire à ſa marche ;

» 3.° Il explique les articles de la conſtitution qui donnent lieu à différentes interprétations.

» LV. Le ſénat, par des actes intitulés *ſénatus-conſultes ;*

» 1.° Suſpend pour cinq ans les fonctions de jurés dans les départemens où cette meſure eſt néceſſaire ;

» 2.° Déclare, quand les circonſtances l'exigent, des départemens hors de la conſtitution ;

» 3.° Détermine le temps dans lequel des individus arrêtés en vertu de l'article XLVI de la conſtitution, doivent être traduits devant les tribunaux, lorſqu'ils ne l'ont pas été dans les dix jours de leur arreſtation ;

» 4.° Annulle les jugemens des tribunaux civils & criminels, lorſqu'ils ſont attentatoires à la ſûreté de l'Etat ;

» 5.° Diſſout le Corps légiſlatif & le tribunat ;

» 6.° Nomme les Conſuls.

» LVI. Les ſénatus-conſultes organiques & les ſénatus-conſultes ſont délibérés par le ſénat, ſur l'initiative du gouvernement.

» Une ſimple majorité ſuffit pour les ſénatus-conſultes ; il faut les deux tiers des voix des mem-

bres préſens pour un ſénatus-conſulte organique.

» LVII. Les projets de ſénatus-conſultes, pris en conſéquence des articles LIV & LV, ſont diſcutés dans un conſeil privé, compoſé des Conſuls, de deux miniſtres, de deux ſénateurs, de deux conſeillers-d'Etat, & de deux grands officiers de la légion d'honneur.

» Le premier Conſul déſigne, à chaque tenue, les membres qui doivent compoſer le conſeil privé.

» LVIII. Le premier Conſul ratifie les traités de paix & d'alliance, après en avoir pris l'avis du conſeil privé.

» Avant de les promulguer, il en donne avis au ſénat.

» LIX. L'acte de nomination d'un membre du Corps légiſlatif, du tribunat & du tribunal de caſſation, s'intitule *arrêté*.

» LX. Les actes du ſénat relatifs à ſa police & à ſon adminiſtration intérieure, s'intitulent *délibérations*.

» LXI. Dans le courant de l'an XI, il ſera procédé à la nomination de quatorze citoyens pour complèter le nombre de quatre-vingt ſénateurs, déterminé par l'article XV de la conſtitution.

» Cette nomination sera faite par le sénat sur la présentation du premier Consul, qui, pour cette présentation, prendra trois sujets sur la liste des citoyens désignés par les colléges électoraux.

» LXII. Les membres du grand-conseil de la légion d'honneur sont membres du sénat, quelque soit leur âge.

» LXIII. Le premier Consul peut, en outre, nommer au sénat, sans présentation préalable par les colléges électoraux de département, des citoyens distingués par leurs services & leurs talens, à condition néanmoins qu'ils auront l'âge requis par la constitution, & que le nombre des sénateurs ne pourra, en aucun cas, excéder cent-vingt.

» LXIV. Les sénateurs pourront être Consuls, ministres, membres de la légion d'honneur, inspecteurs de l'instruction publique & employés dans des missions extraordinaires & temporaires.

» LXV. Le sénat nomme chaque année deux de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaires.

» LXVI. Les ministres ont séance au sénat, mais non voix délibérative, s'ils ne sont sénateurs.

TITRE VI.

Des Conseillers - d'Etat.

» LXVII. Les conseillers-d'Etat n'excèderont jamais le nombre de cinquante.

» LXVIII. Le conseil-d'Etat se divise en sections.

» LXIX. Les ministres ont rang, séance & voix délibérative au conseil-d'Etat.

TITRE VII.

Du Corps législatif.

» LXX. Chaque département aura dans le Corps législatif un nombre de membres proportionné à l'étendue de sa population, conformément au tableau ci-joint.

» LXXI. Tous les membres du Corps législatif, appartenant à la même députation, sont nommés à-la-fois.

» LXXII. Les départemens de la République sont divisés en cinq séries, conformément au tableau ci-joint.

» LXXIII. Les députés actuels sont classés dans les cinq séries.

» LXXIV. Ils feront renouvelés dans l'année à laquelle appartiendra la férie où fera placé le département auquel ils auront été attachés.

» LXXV. Néanmoins, les députés qui ont été nommés en l'an dix, rempliront les cinq années.

« LLXXVI. L'e gouvernement convopué, ajourne & proroge le Corps-légiflatif.

TITRE VII.

Du Tribunat.

» LXXVII. A dater de l'an 13, le tribunat fera réduit à cinquante membres.

» Moitié des cinquante fortira tous les trois ans; jufqu'à cette réduction, les membres fortans ne feront point remplacés.

» Le tribunat fe divife en fections.

» LXXVIII. Le Corps légiflatif & le tribunat font renouvelés dans tous leurs membres, quand le fénat en a prononcé la diffolution.

TITRE IX.

Dè la Juftice & des Tribunaux.

» LXXIX. Il y a un grand-juge miniftre de la juftice.

» LXXX. Il a une place diſtinguée au ſénat & au conſeil-d'Etat.

» LXXXI. Il préſide le tribunal de caſſation & les tribunaux d'appel, quand le gouvernement le juge convenable.

» LXXXII. Il a ſur les tribunaux, les juſtices-de-paix & les membres qui les compoſent, le droit de les ſurveiller & de les reprendre.

» LXXXIII. Le tribunal de caſſation, préſidé par lui, a droit de cenſure & de diſcipline ſur les tribunaux d'appel & les tribunaux criminels; il peut, pour cauſe grave, ſuſpendre les juges de leurs fonctions, les mander près du grand-juge, pour y rendre compte de leur conduite.

» LXXXIV. Les tribunaux d'appel ont droit de ſurveillance ſur les tribunaux civils de leur reſſort, & les tribunaux civils ſur les juges-de-paix de leur arrondiſſement.

» LXXXV. Le commiſſaire du gouvernement près le tribunal de caſſation, ſurveille les commiſſaires près les tribunaux de première inſtance.

» LXXXVI. Les membres du tribunal de caſſation ſont nommés par le ſénat, ſur la préſentation du premier Conſul.

» Le premier Conſul préſente trois ſujets pour chaque place vacante.

naître de la pratique de la religion; les manières ennoblies, tempérer les vanités exaſpérées; le beſoin d'eſtime, épurer les mœurs; l'honneur, remplacer une cupidité dévorante pour laquelle il n'y avoit plus d'opprobre; la prudence, obvier aux dandangers de la trop grande célérité vers le mieux; & la paix maintenue, amener l'économie dans les finances; l'allégement des impôts, répandre ſes bienfaits ſur l'agriculture, le commerce & l'induſtrie.

Fin du dix-neuvième volume.

2. Somme, 4. Meurthe, 3. Ille-&-Vilaine, 4. Rhin-&-Moselle, 2. Vauclufe, 2. Hautes-Pyrénées, 2. Calvados, 4. Yonne, 3. Forêts, 2. Rhin (haut), 3. Vendée, 3. Dyle, 4.

Troisième série. Loiret, 3. Isère, 4. Lot-&-Garonne, 3. Côtes-du-Nord, 4. Alpes-maritimes, 1. Pas-de-Calais, 4. Marne, 3. Arriège, 2. Charente-Inférieure, 4. Bouches-du-Rhône, 3. Meufe, 2. Vienne, 2. Jura, 2. Mont-Blanc, 3. Nièvre, 2. Oife, 3. Ourthe, 3. Ardêche, 2. Mayenne, 3. Deux-Nèthes, 3. Jemmapes, 4.

Quatrième série. Gironde, 5. Mofelle 4. Morbihan, 4. Baffes-Alpes, 1. Puy-de-Dôme, 4. Orne, 4. Bas-Rhin, 4. Sambre-&-Meufe, 2. Eure-&-Loire, 2. Loire, 3. Aube, 2. Golo, 1. Charente, 3. Vofges, 3. Sarre, 2. Seine, 8. Maine-&-Loire, 4. Efcaut, 4.

Cinquième série. Dordogne, 4. Doubs, 2. Drôme, 2. Seine-Inférieure, 6. Baffes-Pyrénées, 2. Côte-d'Or, 3. Hérault, 3. Saône-&-Loire, 4. Haute-Vienne, 2. Indre, 2. Lot, 4. Léman, 2. Sarthe, 4. Liamone, 1. Rhône, 3. Haute-Loire, 2. Seine-&-Oife, 4. Loire-Inférieure, 4. Roër, 4 (300 députés).

Il ne nous refte plus qu'à jeter un coup-d'œil général fur les réfultats actuels, pro-

chains & futurs de la constitution de l'an VIII, & des changemens ou plutôt des développemens que les derniers sénatus-consultes y ont apportés; à considérer, d'après les observateurs les mieux instruits, dans ses principaux détails & dans son ensemble, l'action du nouveau gouvernement, ce qu'il a fait, ce qu'il promet, sans omettre les améliorations qui ne sauroient être l'objet des lois, cette sorte de bien qui ne se commande point, que l'exemple séme, que l'attention cultive, & que l'honneur féconde. Mais le moment où l'on apperçoit, où l'on éprouve de pareils résultats, & même la seule direction qui doit y conduire, nous mettent hors de la révolution, & disent à ses historiens que leur tâche, est, sinon bien remplie, du moins achevée.

Quant à la politique extérieure, le Monde bénit la paix; & le surcroît de forces qu'une lutte terrible a donné, de l'aveu de toutes les puissances, à celle qui les eut toutes pour ennemies, cet agran-

diſſement dont quelques-unes peuvent s'alarmer, conſeille aſſez aux plus entreprenantes de ne pas courir encore les chances de la guerre. Les coalitions que la France a diſſoutes, ont démontré la fragilité des alliances offenſives qui tendoient à la démembrer, ou ſeulement à lui impoſer un régime intérieur au gré des coaliſés. Tout ce qu'il étoit poſſible que l'Europe belligérante obtînt des Français révolutionnés, ils l'ont accordé pour leur repos & pour le ſien, non comme vaincus, mais comme vainqueurs qui veulent & ſavent honorer leurs propres triomphes; c'eſt l'inſtitution d'un gouvernement capable d'opérer la ſûreté du dedans, & de répondre des engagemens pris au dehors; qui, faiſant oublier les crimes antérieurs à ſa naiſſance, comprime les partis & réintègre la France tranquille dans ſes antiques droits à l'eſtime univerſelle.

Pour atteindre aiſément au but de la pacification de l'Etat en lui-même, il fal-

loit être ſans inquiétude du côté des agreſſions & de l'influence étrangères. Ce n'étoit pas aſſez des relations accoutumées, tirées de l'ancienne balance politique; la révolution ayant tout ébranlé, on devoit tirer de cette ſituation de nouvelles alliances défenſives, & un nouveau ſyſtême d'équilibre. Des peuples touchés par la révolution, en affinité avec les nouvelles habitudes de la France, attachés par cela même à ſes intérêts, engagés dans ſes deſtinées, ſe ſont placés ainſi comme ſes avant-poſtes.

A l'égard de l'intérieur, les Conſuls prennent toutes les meſures imaginables pour rétablir le commerce; & ſur cette matière, il eſt plus sûr d'en croire les alarmes des Anglais, que d'écouter le bourdonnement de quelques intérêts particuliers qui voudroient que tout fût refait en un jour, & qui reſtreignent aux bornes de leurs petites vues, & l'avantage commun & les ſoins conſacrés à l'avenir.

Un code préſenté à la diſcuſſion, re-

tiré, médité de nouveau, donnera bientôt des gages de sécurité civile & morale aux familles honnêtes & laborieuses, & consolidera la véritable liberté; car c'est dans les lois, dans leur application quotidienne à tous les individus qu'elles protègent; à tous les droits réels, personnels utiles, qu'elles règlent; à toutes les transactions qu'elles garantissent, que se trouve effectivement la liberté du citoyen d'un grand peuple, non dans des discussions de maximes de droit naturel ou de droit des gens sur lesquelles les plus savans ne seront jamais d'accord, & que la multitude n'a le bonheur de ne pas comprendre que pour qu'elle ait toujours celui de ne pas s'en mêler.

« Les révolutions, disoit Lucien Bonaparte au Corps législatif, le 18 germinal, an X, (3 avril 1802,) ressemblent à ces violentes secousses qui, remuant le fonds de la terre, mettent à nud ses fondemens & l'intérieur de ses entrailles ». Celle dont relève aujourd'hui la France,

a fourni, depuis douze ans, plus d'une occaſion de voir juſques dans les dernières cavités du cœur humain, juſqu'aux moindres des fibrilles ſur leſquelles porte à jamais l'admirable édifice du corps ſocial. Le ſecret méconnu par une fauſſe ſageſſe préſomptueuſe, le vieux ſecret de l'art de gouverner les hommes s'eſt manifeſté dans l'exploſion de tous les maux & de tous les crimes qu'entraîne l'imprudent mépris des leçons de l'expérience. « Qui ſont-ils, s'écrioit le même orateur, qui ſont-ils ces hommes qui voudroient s'oppoſer au rétabliſſement de la religion? Ce ſont ceux qui, naguère enſanglantèrent la patrie & la mirent au bord du précipice. Au lieu de revenir de leurs erreurs, ils déclament contre le gouvernement auquel ils ont laiſſé tout à réparer. Hier, ils jetoient des plaintes amères; ils demandoient des palliatifs; ils vouloient qu'on peuplât la Guyanne de vingt mille prêtres; ils feignent d'ignorer que

Fin de la Table.



